



EHESP



VILLE DE NICE

Master 2 mention **Santé Publique**

Parcours **METEORES**

Promotion **2022-2023**

L'élaboration d'un plan de politiques publiques en **santé environnementale** à l'échelle de la Ville de Nice : une initiative pour **mieux intégrer la santé dans les politiques publiques** de la collectivité et à **promouvoir un environnement favorable à la santé** de la population

Lieu et période de l'alternance : Ville de Nice, oct. 2022 à sept. 2023

Référent professionnel, Fabien LANTERI

Référent pédagogique, Marion PORCHERIE

Mathilde MUGNIER

« Pour approfondir la médecine, il faut d'abord considérer les saisons, connaître la qualité des eaux, des vents, étudier les divers états du sol et le genre de vie des habitants.»

Hippocrate

Remerciements

Merci à mes professeurs, pour leur écoute, disponibilité et enseignement.

Merci à ma référente pédagogique Mme Porcherie, pour ses conseils et son suivi.

Merci à mon référent professionnel, M. Fabien Lanteri, Responsable du service santé environnementale, et au Docteur Patricia Saraux, Directrice de la Direction Santé Publique et Proximités de la Ville de Nice, pour leur confiance, leur disponibilité et accompagnement.

Merci à l'ensemble des professionnels sollicités dans le cadre de l'élaboration du plan local d'actions en santé environnementale de la Ville de Nice et ayant ainsi contribué à l'élaboration de ce mémoire.

Liste des sigles utilisés

AASQA : Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air
ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt
ARS : Agence Régionale de Santé
CCAS : Centre Communal de l'Action Sociale
CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement
CLS : Contrat Local de Santé
CLSM : Contrat Local de Santé Mentale
CSAPA : Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie
CT : Collectivité territoriale
CREAI : Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptée
CSP : Code de la Santé Publique
DAC : Dispositif d'Appui à la Coordination
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EDCH : Eau Destinée à la Consommation Humaine
EIS : Etude Impacts Santé
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
ERP : Etablissement Recevant du Public
ESAT : Etablissements et services d'accompagnement par le travail
FACE 06 : Fédération des Associations et Corporations Étudiantes des Alpes-Maritimes
FIR : Fonds d'Intervention Régional
GIEC : Groupe International d'Experts pour le Climat
IGAS : Inspection Générale des Affaires Sociales
ISS : Inégalités sociales de santé
ISTS : Inégalités sociales et territoriales de santé
LAV : Lutte Anti-Vectorielle
MDPH : Maison Départementale Personnes Handicapées
NCA : Nice Côte d'Azur

NOx : Oxyde d'Azote

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ORS : Observatoire Régional de la Santé

OQAI : Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur

PADD : Plan d'Aménagement Développement Durable

PAQA : Plan d'Actions Qualité de l'Air

PAT : Plan Alimentaire Territorial

PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial

PLASE : Plan Local d'Actions en Santé Environnementale

PLH : Plan Local de l'Habitat

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PM : Particulate Matter (=particules en suspension)

PPBE : Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

PRSE : Plan Régional Santé Environnement

SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

QAI : Qualité de l'Air Intérieur

SCoT : Schéma de cohérence Territoriale

SPF : Santé Publique France

QPV : Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville

VDN : Ville de Nice

ZFE-m : Zone à Faibles Emissions – mobilité

Sommaire

Introduction

I. LE CADRE DE L'ETUDE : LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE ET LE CAS NIÇOIS...	3
1. Les contours de la santé environnementale	3
1.1. <i>Les déterminants de santé et le concept d'exposome</i>	3
1.2. <i>De la santé environnement vers le concept « One Health »</i>	6
1.3. <i>Les impacts du changement climatique sur la santé des populations</i>	7
2. Un cadre législatif et réglementaire	9
2.1. <i>L'État se dote de plans nationaux de santé environnementale (PNSE)</i>	9
2.2. <i>Une déclinaison régionale : les plans régionaux santé environnement (PRSE)</i>	10
2.3. <i>Une déclinaison locale : les plans locaux en santé environnementale</i>	12
3. Le territoire Métropolitain Niçois et la santé : l'état actuel des connaissances	14
3.1. <i>Le portrait démographique et socio-économique</i>	14
3.2. <i>L'état de santé de la population et maladies chroniques</i>	17
3.3. <i>Un territoire soumis aux effets du changement climatique</i>	18
II. OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE DE LA RÉALISATION DU PLASE	25
1. Les objectifs du PLASE	25
1.1. <i>Etablir un diagnostic santé environnement sur le territoire Niçois</i>	25
1.2. <i>Fédérer des partenaires locaux autour d'actions communes</i>	26
2. La méthodologie de la réalisation du PLASE	26
2.1. <i>Le recensement des politiques publiques existantes</i>	26
2.2. <i>La recherche d'expériences similaires</i>	27
2.3. <i>La mobilisation des acteurs du territoire</i>	27
III. RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC ET PROPOSITIONS D' ACTIONS	30
1. Le diagnostic territorial Niçois approfondi par l'enquête qualitative	30
1.1. <i>La qualité de l'air à Nice fait l'objet de préoccupations sanitaires, sociales et politiques</i>	30
1.2. <i>Des conditions de logement qui pourraient être améliorées</i>	31
1.3. <i>Une exposition au bruit qui nuit à la santé de la population</i>	33
1.4. <i>Des risques de sécurité sanitaire lié à l'EDCH</i>	34
1.5. <i>Une progression des maladies vectorielles sur le territoire Niçois</i>	36
1.6. <i>Une souveraineté alimentaire fragilisée</i>	37
2. Une responsabilité des décideurs à se saisir des enjeux de santé à parfaire	38
2.1. <i>Un volet « santé » peu pris en compte dans les politiques publiques</i>	38
2.2. <i>Des compétences dispersées sur le territoire</i>	39
3. Des propositions d'actions dans le cadre du PLASE	43

3.1.	<i>La mise en place d'un Pollinarium Sentinelle.....</i>	43
3.2.	<i>Sensibiliser sur la ressource en eau</i>	43
3.3.	<i>Promouvoir l'UFS dans les opérations d'aménagement urbain</i>	44
3.4.	<i>Limiter l'implantation du moustique tigre sur le territoire Niçois.....</i>	45
3.5.	<i>Faciliter l'accès aux produits de qualité et lutter contre la précarité alimentaire</i>	45
IV.	DISCUSSION	46
1.	Des ressources ayant permis d'aboutir à des actions concrètes	46
1.1.	<i>Une pluralité de compétences disponibles sur le territoire.....</i>	46
1.2.	<i>Des actions concrètes à court, moyen et long terme</i>	47
2.	Une culture de la santé environnementale qui reste à conforter	47
2.1.	<i>Le manque de formation des élus.....</i>	47
2.2.	<i>La multiplicité des acteurs qui complexifie la coopération</i>	48
2.3.	<i>Une prise en compte insuffisante des inégalités sociales et territoriales de santé</i>	48
V.	Conclusion	50
VI.	Bibliographie.....	51
VII.	Annexes.....	54
1.	Annexe 1 : le service santé environnementale dans l'organigramme Métropole NCA.....	54
	54	
2.	Annexe 2 : Liste des partenaires mobilisés durant les étapes de réalisation du PLASE	54
2.1.	<i>Liste des acteurs interrogés en entretiens exploratoires.....</i>	54
2.2.	<i>Liste des présents et excusés à l'assemblée de lancement</i>	55
3.	Annexe 3 : comptes-rendus des travaux menés pendant l'étude	56
3.1.	<i>De l'assemblée plénière de lancement</i>	56
3.2.	<i>Des entretiens exploratoires</i>	60
3.3.	<i>Des cinq groupes de travail.....</i>	96
4.	Annexe 4 : éléments complémentaires de diagnostic territorial.....	121
VIII.	Résumé.....	123
IX.	Abstract	124

Figures et tableaux

Figure 1 : Modèle de Dahlgren et Whitehead décrivant les déterminants socio-économiques, culturels et environnementaux de santé, 1991	4
Figure 2 : Carte de la santé et de ses déterminants (Québec, 2012).....	5
Figure 3 : Métropole Nice Côte d'Azur en 3 sous-territoires	15
Figure 4 : Cartographie de la ressource en eau NCA.....	21
Figure 6 : Cartographie du Bruit 2022 – NCA (SIG)	23
Figure 8 : Quartiers politiques de la ville (QPV) à Nice.....	121

Introduction

La genèse d'un Plan d'Actions Local en Santé Environnementale (PLASE)

C'est sous l'impulsion de la Direction de la Santé Publique et Proximités de la Ville de Nice et particulièrement de sa directrice le Dr Patricia SARAUX et de M. LANTERI, responsable du service santé environnementale, que le Plan Local d'Actions en Santé Environnementale (PLASE) voit le jour en 2023. Ayant déjà mis en œuvre un PLASE dans le cadre de ses fonctions précédentes à la Ville de Nantes, le Dr SARAUX a souhaité mettre à profit son expérience passée et son expertise pour porter des ambitions semblables au sein de la commune Niçoise. A ce titre, le service santé environnementale de la Direction de la Santé Publique et Proximités de la Ville de Nice (VDN)¹ au sein duquel j'ai été recrutée – et piloté par M. Fabien LANTERI – porte ce projet depuis septembre 2022. L'engagement dans une telle démarche nécessitait la mobilisation de ressources humaines à temps plein, ayant notamment motivé mon recrutement à cette même période. A cet égard, la mission principale qui m'a été confiée lors de mon arrivée est donc l'élaboration du PLASE sur le territoire communal. Celui-ci consiste en l'amélioration de la santé publique de la population Niçoise par l'amélioration de la qualité de l'environnement et du cadre de vie.

Ce plan local porte ainsi des ambitions qui s'appuient à la fois les orientations stratégiques du PRSE PACA ainsi que sur les besoins spécifiques constatés sur le territoire Niçois. Il constituera l'un des piliers du futur Contrat Local de Santé (CLS) dont la contractualisation est envisagée d'ici la fin d'année 2023.

La mise en œuvre d'un tel projet consacre l'ambition de la Ville de Nice d'agir sur l'ensemble des leviers environnementaux pour contribuer à l'amélioration de la santé de ses habitants. Il s'inscrit dans la continuité d'une volonté politique tournée vers une ville plus verte, engagée sur les problématiques liées à la pollution, aux nuisances, à l'aménagement urbain et au cadre de vie. Fruit d'un travail de concertation avec un large panel d'acteurs pluridisciplinaires², le PLASE porte l'ambition de mener une politique transversale et inclusive, en faveur de la santé globale des habitants, tout en renforçant leur responsabilité et autonomie sur leur propre état de santé et environnement de vie. La promotion d'une culture partagée en santé

¹ Se compose de trois services : service prévention/vaccination, service santé environnementale, service médecine de ville. Elle appartient à la Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA). Créée le 1er janvier 2012 suite à la loi de Réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010[#], la MNCA compte aujourd'hui environ 12 000 agents. Ses compétences sont mutualisées avec celles de la Ville de Nice. Plus précisément, la direction de la santé publique appartient à la Direction Générale Adjointe (DGA) « Proximité, Solidarité et Sécurités » qui figure parmi les 6 DGA de la Métropole. CF. Annexe 1

² Institutionnels, services de la ville, experts, chercheurs, associatifs

environnementale, et ce dès le plus jeune âge, fait partie des axes structurants de cette nouvelle politique de santé.

L'engagement de la Ville de Nice sur les questions liées aux impacts du changement climatique sur la santé publique n'est pas nouveau. En effet, Nice est membre du réseau Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). De surcroît, cet engagement est d'autant plus renforcé depuis que la Métropole s'est dotée d'un Haut Conseil pour le Climat et la Biodiversité en février 2023. Composé d'experts bénévoles et d'indépendants, le Haut Conseil pour le Climat et la Biodiversité a vocation à éclairer les décisions stratégiques pour les décennies à venir dans tous les domaines de l'atténuation et de l'adaptation du territoire métropolitain.

*

Au regard de ces éléments de contexte, cette étude s'attachera tout d'abord à préciser le rôle des collectivités territoriales dans la déclinaison des politiques de santé publique environnementale, notamment celles établies au sein des plans régionaux santé environnement, à l'échelle locale. En se focalisant sur la commune de Nice spécifiquement, cette étude a pour objet de décrire les enjeux de santé environnementale à Nice et les réponses qui pourraient y être apportées au moyen d'un plan de politiques publiques tel que le PLASE. Enfin, une réflexion critique de ce travail sera étayée dans une partie « Discussion » qui abordera les points positifs et freins rencontrés au cours de l'écriture de ce plan ainsi que les axes d'amélioration à retenir pour les années à venir.

* *

*

I. LE CADRE DE L'ETUDE : LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE ET LE CAS NIÇOIS

La santé environnementale est un concept qui émerge à la fin des années 1990. Elle embrasse un champ particulièrement vaste, du fait qu'elle tient compte de l'ensemble des facteurs environnementaux imbriqués entre eux et susceptibles d'influer sur notre santé : le réchauffement climatique, l'exposition à des substances chimiques nocives, les comportements humains, le cadre de vie et de travail. La récente pandémie de Covid-19 a accéléré la prise de conscience émergente et l'impact sanitaire des facteurs environnementaux devient une préoccupation majeure des pouvoirs publics. Aujourd'hui, les collectivités territoriales sont de plus en plus nombreuses à se saisir des enjeux de santé environnementale : des formations à destination des élus et des fonctionnaires sur les défis que représentent les enjeux de santé environnementale voient le jour et témoignent d'une volonté d'agir.

1. Les contours de la santé environnementale

La santé environnementale embrasse un champ très vaste, traitée à l'échelle mondiale, nationale et locale par de nombreux acteurs. Il s'agit dans cette partie de présenter des éléments de définition en vue mieux comprendre les enjeux qui s'attachent à la santé environnementale et les modes de gouvernance qui lui sont associés. Enfin, de nombreux travaux ont démontré des situations d'inégalités entre les populations face aux risques environnementaux : c'est pourquoi les politiques de santé environnementale doivent contribuer à les réduire.

1.1. Les déterminants de santé et le concept d'exposome

L'OMS définit en 2008 les déterminants sociaux et environnementaux de santé comme étant *«les circonstances dans lesquelles les individus naissent, grandissent, vivent, travaillent et vieillissent ainsi que les systèmes mis en place pour faire face à la maladie »*. Plusieurs modèles explicatifs des déterminants de santé ont été construits, étudiés et argumentés.

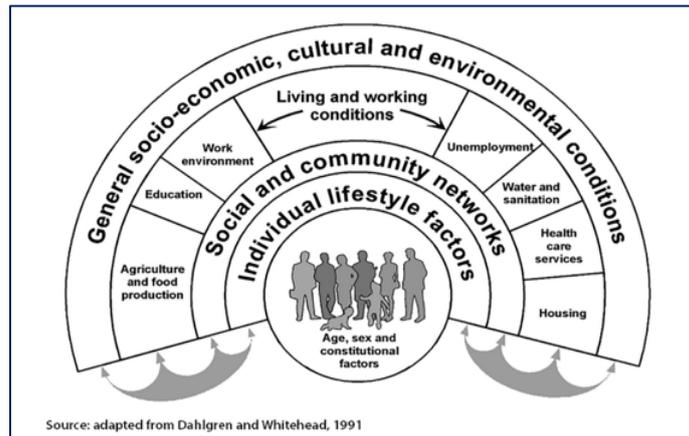


Figure 1 : Modèle de Dahlgren et Whitehead décrivant les déterminants socio-économiques, culturels et environnementaux de santé, 1991

En septembre 2018, Santé Publique France publie un document sur la promotion et la prévention de la santé en prenant pour exemple le modèle de *Dahlgren et Whitehead* établi en 1991 proposant une analyse des déterminants de la santé quatre niveaux interdépendants les uns des autres.

Le premier niveau concerne les « *Facteurs liés au mode de vie individuel* » et correspond aux comportements et modes des personnes, eux-mêmes influencés par les relations qu’entretiennent les individus avec les autres et au sein de la société de façon générale. Dès lors ils peuvent être favorables ou non à la santé. Les personnes ayant un faible niveau socio-économique auront tendance à adopter des comportements davantage défavorables à la santé (consommation de tabac, mauvaise alimentation) et seront confrontés à des difficultés financières susceptibles de freiner l’adoption d’un mode de vie plus sain.

Le second niveau « *Réseaux sociaux et communautaires* » fait référence aux influences sociales, la présence ou l’absence de soutien dans des situations qui pourraient nuire à la santé.

Le troisième niveau « *Facteurs liés aux conditions de vie et de travail* » concerne l’accès au travail, aux services et aux équipements : eau, nourriture, logement, accès aux soins, éducation ainsi que les conditions de travail. Des conditions de logement précaires, l’exposition à des conditions de travail instables ou dangereuses (risques professionnels, travail temporaire), des difficultés d’accès aux soins ou aux services sont d’autant plus impactantes pour des populations socialement et économiquement désavantagées.

Le quatrième niveau « *Conditions socio-économiques, culturelles et environnementales* » prennent en compte la société dans son ensemble : situation économique du pays, marché du travail ont une incidence sur tous les facteurs précédemment cités.

Plus récemment, une carte de la santé et de ses déterminants a été établie en 2012 par le Ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec «Mieux comprendre pour mieux agir »³ qui comprend quatre champs :

- Les caractéristiques individuelles
- Les milieux de vie
- Les systèmes
- Le contexte global

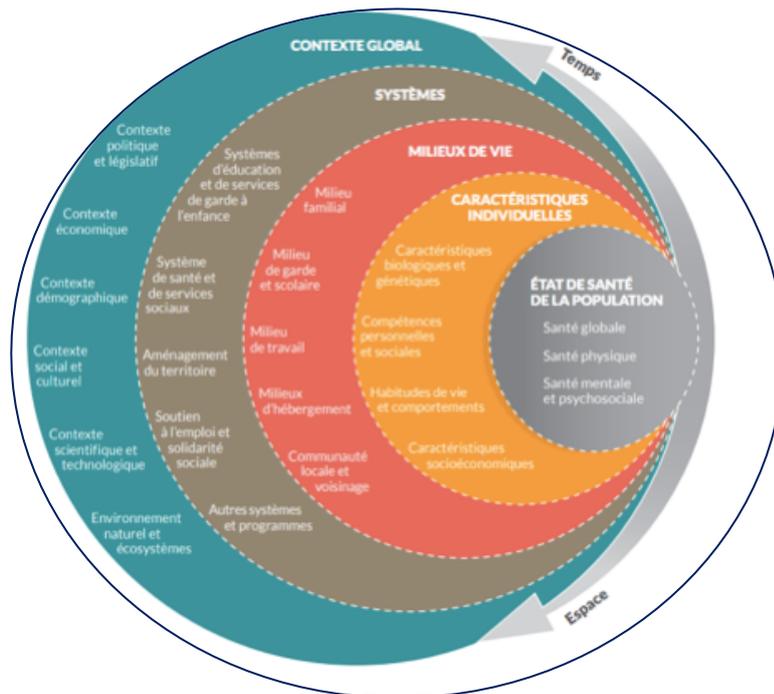


Figure 2 : Carte de la santé et de ses déterminants (Québec, 2012)

Chacun de ces champs est subdivisé en plusieurs catégories de déterminants qui sont susceptibles d'évoluer dans le temps et dans l'espace du fait de leur interdépendance. Aujourd'hui, l'identification des principaux déterminants de santé s'appuie sur le concept d'exposome suggéré pour la première fois par le Docteur Christopher Paul Wild, épidémiologiste et directeur du Centre international de recherche du cancer (Circ) à Lyon dans une revue publiée en août 2005⁴ comme étant « *la totalité des expositions auxquelles un individu est soumis de la conception à la mort. C'est une représentation complexe et dynamique des expositions à laquelle une personne est sujette tout au long de sa vie, intégrant l'environnement chimique, microbiologique, physique, récréatif, médicamenteux, le style de vie, l'alimentation, ainsi que les infections* ». Cette définition désigne ici le cumul des

³ La santé et ses déterminants : mieux comprendre pour mieux agir – direction générale de la santé publique du ministère de la santé et des services sociaux du Québec

⁴ Cancer Epidemiology, Biomarkers & Prevention, August 15 2005

expositions à des facteurs environnementaux (par opposition aux facteurs génétiques) et s'est au fil des années enrichie de plusieurs travaux faisant ainsi de l'exposome un élément central de la santé environnementale. Il a d'ailleurs été consacré au titre de l'article L.1411-1 de la loi de modernisation du système de santé en 2016⁵, marquant ainsi une nouvelle étape dans la législation qui établit le lien entre la santé et l'environnement.

1.2. De la santé environnement vers le concept « One Health »

S'il existe depuis plus longtemps, le concept One Health s'est démocratisé depuis les années 2000 et met en lumière d'une part les interactions entre la santé humaine, animale et l'environnement et d'autre part la nécessité de favoriser une approche intégrée de la santé environnementale au sein des politiques publiques.

À l'occasion de la conférence d'Helsinki en 1994, l'Organisation Mondiale de la Santé définit la santé environnementale comme suit : *« La santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures. »*

Cette définition s'inscrit dans une approche plus globale de la santé qui intègre la préservation de l'environnement ainsi que la santé de tous les êtres vivants dans un écosystème ou territoire donné (animaux, végétaux, êtres humains). La pandémie de Covid-19 survenue en 2020-2021 a mis en lumière les risques sanitaires liés à la propagation des maladies infectieuses et appelle à faire converger l'ensemble des concepts intégrés de la santé qui se traduisent dans l'approche « One Health ».

En France, le conseil scientifique COVID-19 mis en place le 10 mars 2020 a donné plusieurs avis sur l'état de la crise sanitaire et sur les mesures à engager pour y faire face. Parmi eux figure notamment un avis publié en 2022 soulignant l'intérêt « d'un concept qu'il lui apparaît urgent de développer afin d'introduire une organisation multisectorielle de la santé ». Cette ambition s'inscrit dans la continuité de la volonté du législateur qui a inscrit dans la loi de 2016 le concept d'exposome (article L. 2111-1 du CSP⁶) en vue de considérer l'ensemble des

⁵ « La surveillance et l'observation de l'état de santé de la population et l'identification de ses principaux déterminants, notamment ceux liés à l'éducation et aux conditions de vie et de travail. L'identification de ces déterminants s'appuie sur le concept d'exposome, entendu comme l'intégration sur la vie entière de l'ensemble des expositions qui peuvent influencer la santé humaine [...] »

⁶ https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000045137192

expositions auxquelles un individu est soumis au cours de son existence et susceptibles d'influer sur sa santé.

1.3. Les impacts du changement climatique sur la santé des populations

Le coût humain du changement climatique apparaît considérable. Il accentue des inégalités de santé dont les déterminants sociaux et environnementaux ont une place prépondérante. Leurs effets sont d'autant plus importants qu'ils se cumulent.

1.3.1. L'environnement est un déterminant majeur de santé : éléments d'épidémiologie

L'Organisation Mondiale de la Santé estime que 23% des décès et 25% des maladies chroniques à l'échelle mondiale sont attribuables à des facteurs environnementaux et comportementaux (qualité de l'eau, qualité de l'air, alimentation, comportements : consommation d'alcool ou de tabac, sédentarité ...).

A l'échelle mondiale, la pollution atmosphérique est la 4^{ème} cause de décès prématurés et représente un coût de 225 milliards de dollars. En France, la pollution de l'air extérieur est responsable de 48 000 à 72 000 décès par an en France, représentant soit 9%⁷ de la mortalité en France et un coût sanitaire⁸ annuel total de 100 milliards d'euros. Un récent événement illustre ces constats : un article publié dans Le Monde le 16 décembre 2020⁹ affirme la reconnaissance de la justice britannique du rôle de la pollution de l'air dans le décès d'une jeune fille de 9 ans, victime d'une grave crise d'asthme.

Si la qualité de l'air extérieur représente des risques majeurs pour la santé publique, il en va de même pour l'état de la qualité de l'air intérieur qui fait l'objet d'une surveillance spécifique par l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI). En 2007, le rapport final de l'OQAI¹⁰ concernant l'état de la qualité de l'air de 567 logements français affirme que 9% des logements français présentent des concentrations de polluants très élevées pour plusieurs polluants simultanément. Les résultats affirment également que 5 à 30% des logements, polluants par polluants¹¹, présentent des valeurs de concentration supérieures aux valeurs moyennes observées dans le parc. A ce titre, le radon serait la seconde cause de cancer du poumon en

⁷ Pollution de l'air : origines situation et impacts – Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

⁸ Rapport fait au nom de la commission d'enquête (1) sur le coût économique et financier de la pollution de l'air remis le 8 juillet 2015

⁹ La pollution a contribué à la mort d'une fillette à Londres en 2013, selon la justice britannique

¹⁰ Campagne nationale logements : état de la qualité de l'air dans les logements français rapport final 2007 ; (une 2^{ème} étude sur la qualité de l'air dans les logements en France a été menée sur la période 2020-2022 mais dont les résultats ne paraîtront que dans le courant de l'année 2024).

¹¹ Les polluants concernés sont principalement des polluants chimiques : composés organiques volatils (COV), le monoxyde de carbone (CO), les phtalates, les moisissures, acariens ou des polluants physiques : radon, particules, amiante.

France, après le tabac et devant l'amiante : sur les 25 000 décès constatés chaque année, 1 200 à 3 000 lui seraient attribuables.

Concernant la qualité des eaux de consommation, de nombreuses substances chimiques¹² sont susceptibles de favoriser, sur le long terme, l'apparition de certains cancers. L'action des résidus médicamenteux sur la santé est encore mal connue. Les composés hormonaux susceptibles d'induire l'apparition de perturbations endocriniennes et les produits antibiotiques pourraient favoriser le développement de bactéries résistantes qui seraient susceptibles d'infecter ensuite les animaux et l'homme. De la même façon, un excès de plomb peut nuire à plusieurs systèmes dans l'organisme (système nerveux et reproductif, reins) et causer une hypertension artérielle et une anémie. Il est d'autant plus nocif en grande concentrations auprès des enfants, dont les conséquences peuvent être irréversibles.

1.3.2. Une surexposition de certains territoires aux facteurs de risques

De nombreuses études ont mis en évidence les inégalités entre les populations face à la pollution, aux nuisances, aux risques liés au réchauffement climatique, mais aussi face aux bénéfices sanitaires des politiques de réduction des expositions qui sont toujours davantage profitables aux classes favorisées. En effet, de nombreux mécanismes et déterminants expliquent la survenue d'inégalités sociales de santé (ISS). Leur effet cumulatif contribue à une altération de l'état de santé, particulièrement au sein des populations socio-économiquement défavorisées. Si ces populations sont particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique, elles ont également une plus faible capacité d'adaptation.

A l'échelle internationale, le rapport spécial du GIEC alertait déjà sur le fait que les pays pauvres sont les plus exposés aux conséquences du dérèglement climatique (événements météorologiques extrêmes : intensité des sécheresses, pics de chaleurs, dégradation des logements, propagation de maladies). Selon la littérature, l'exposition aux risques liés au réchauffement climatique s'estime à 90% sur l'Asie (sud-est) et l'Afrique, sur les populations les plus défavorisées. La situation en France est à l'image des constats faits à l'échelle mondiale. En effet, à l'échelle infra-nationale, ce sont également les ménages les plus vulnérables qui sont les plus exposés aux risques du réchauffement climatique : on rappelle que 87% des victimes de la canicule de 2003 avait plus de 70 ans¹³, et que la mortalité a été plus élevée pour les catégories sociales de population les moins élevées).

¹² Métaux lourds, plastifiants, hydrocarbures aromatiques polycycliques, résidus de médicaments

¹³ La canicule de 2003, un tournant démographique, le Monde, 27 juin 2019

D'autre part, les ménages les plus modestes font face aux impacts dits indirects du réchauffement climatique (augmentation du prix des logements, des denrées alimentaires). En effet, en raison d'un prix du foncier abordable, les ménages les plus pauvres sont davantage susceptibles de vivre sur des zones inondables, ou sur des parcelles en pentes soumises à des risques de coulées de boues.

In fine, les conséquences du changement climatique renforcent et exacerbent les inégalités en touchant davantage les populations les plus modestes, qui sont les plus vulnérables. L'action publique, tant à l'échelle nationale que locale, doit prendre en compte les inégalités sociales et territoriales de santé pour être davantage efficace et impactante.

2. Un cadre législatif et réglementaire

La loi du 9 août 2004 ¹⁴ affirme la responsabilité de l'État dans la fixation d'objectifs pluriannuels quantifiés d'amélioration de la santé de la population et dans la définition d'orientations stratégiques dans des domaines qu'il juge prioritaires. A cet effet, il établit pour la première fois un plan national de lutte pour limiter l'impact sur la santé des facteurs d'environnement (agents physiques, chimiques et biologiques), aujourd'hui appelé Plan National de Santé Environnementale. A l'échelle locale, les collectivités territoriales ont un rôle majeur dans l'amélioration du cadre de vie de la population et dans la promotion de la santé environnementale à l'échelle de leurs territoires. Elles s'appuient sur les risques d'exposition identifiés sur leurs territoires ainsi que sur les orientations nationales définies par l'État.

2.1. L'État se dote de plans nationaux de santé environnementale (PNSE)

Établi pour la première fois en 2004, le plan national santé environnement (PNSE) constitue un véritable outil opérationnel du gouvernement donnant des orientations nationales de politiques publiques en matière de santé environnementale. Celui-ci a vocation à s'articuler avec d'autres plans sectoriels (plan cancer, plan national nutrition santé [...]).

Toutefois un rapport de l'IGAS ¹⁵ portant sur les orientations et la gouvernance de la politique de santé environnementale juge cette articulation insuffisante, qui ne permettrait pas de répondre aux concepts de santé globale « One health » et d'exposome. C'est pourquoi, selon l'IGAS il y aurait un intérêt à identifier le PNSE un plan « chapeau » de l'ensemble des politiques publiques ayant un lien avec la santé environnementale. Le PNSE pourrait alimenter

¹⁴ Légifrance

¹⁵ Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires sociales sur les orientations et la gouvernance de la politique de santé environnementale, 24 mars 2021

les différents plans, programmes nationaux généralistes ou sectoriels afin de prendre en compte systématiquement les enjeux de santé environnementale dans l'élaboration des politiques publiques. Aujourd'hui en France, le PNSE 4 (actuel) couvre la période 2021-2025 et s'articule autour de 4 grands objectifs :

- Permettre ¹⁶à chacun d'être **mieux informé** et d'agir pour **protéger sa santé** et celle de son environnement grâce à des outils simples et accessibles ;
- **Réduire les expositions environnementales affectant la santé** et les écosystèmes (pollution de l'air et des sols, ondes électromagnétiques, lumière artificielle, nanomatériaux, qualité de l'air intérieur...) ;
- Mieux **impliquer** les **collectivités** afin que la santé environnement se décline dans tous les territoires, au plus près des besoins de chacun ;
- Mieux connaître les expositions tout au long de la vie et comprendre les effets des pollutions de l'environnement sur la santé.

Le PNSE se décline à l'échelle régionale via les Plans Régionaux Santé Environnement (PRSE).

2.2. Une déclinaison régionale : les plans régionaux santé environnement (PRSE)

C'est la loi de modernisation de notre système de santé de 2016 ¹⁷qui a conforté le rôle des plans régionaux de santé environnementale¹⁸ (PRSE), ayant pour objectif « la territorialisation des politiques définies dans les domaines de la santé et de l'environnement »¹⁹.

Le PRSE²⁰ Provence-Alpes-Côte-D'azur (PACA) n°4 couvre la période 2022-2027 et est porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) PACA, la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) pour le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR), la Région Sud.

Les objectifs du PRSE 4 sont les suivants :

- Promouvoir la santé environnementale en PACA
- Animer le réseau régional d'acteurs en santé environnement
- Mettre à disposition des membres du réseau des ressources en santé environnement
- Faire émerger des initiatives locales en santé environnement

¹⁶ Quatrième PNSE : où en est-on ? Vie Publique, 2022

¹⁷ Légifrance

¹⁸ Légifrance

¹⁹ Article 1311-7 du code de la santé publique

²⁰ PRSE 3 PACA 2022-2027

- Accompagner financièrement et techniquement la réalisation de projets en santé environnement
- Territorialiser la santé environnementale

Enfin, la déclinaison des PRSE rentre dans un cadre législatif précis. C'est la **loi n°2016-41 du 26 janvier 2016** de modernisation de notre système de santé en son article 54 qui a complété l'article L. 1311-7 ²¹ du code de la santé publique par un alinéa ainsi rédigé :

« Le plan national de prévention des risques pour la santé liés à l'environnement est décliné au niveau régional sous forme de plans régionaux " santé environnement ". Ces plans ont pour objectif la territorialisation des politiques définies dans les domaines de la santé et de l'environnement. Ces plans régionaux s'appuient sur les enjeux prioritaires définis dans le plan national tout en veillant à prendre en compte les facteurs de risques spécifiques aux régions. Ils sont mis en œuvre par les services déconcentrés de l'État, les agences régionales de santé et les conseils régionaux, en association avec les autres collectivités territoriales, notamment par le biais des contrats locaux de santé. »

Toutefois, la mise en œuvre de ces plans aux échelles régionales semble se heurter à certaines limites, pointées par l'IGAS dans son rapport d'information²² relatif aux orientations et la gouvernance de la politique de santé environnementale. En effet, le manque de moyens financiers, humains et organisationnels consacrés aux PRSE ne permettent pas à ces derniers d'avoir une action efficace sur les territoires. Ces lacunes sont également perceptibles dans le cadre des ambitions mêmes des PRSE qui apparaissent dépourvus de volets financiers faisant apparaître les engagements des différents partenaires dans la mise en œuvre d'actions concrètes. De surcroît, le décalage temporel qui existe entre le PNSE et ses déclinaisons régionales rend la conception des PRSE « irréaliste, donc non réalisée ». A la fin mars 2018, soit plus de trois ans après l'entrée en vigueur du PNSE 3, seulement dix régions sur dix-huit avaient signé leur plan régional de santé environnementale.

L'ensemble de ces limites contribuent ainsi à complexifier les initiatives locales. Il n'empêche que plusieurs initiatives émergent en faveur de l'amélioration du cadre de vie de la population et de l'environnement ; bien qu'elles soient très hétérogènes d'une région à l'autre.

²¹ Légifrance

2.3. Une déclinaison locale : les plans locaux en santé environnementale

Les plans locaux de santé environnementale se développent en l'absence de cadre réglementaire prescrit au niveau national. Ils sont pour la majorité motivés par une préoccupation des élus, institutions, services communaux et/ou intercommunaux quant aux questions liées au lien entre le changement climatique et la santé et la nécessité de développer des politiques de santé environnementale. Ces initiatives restent encore peu nombreuses et intégrées dans le paysage des politiques publiques en matière de santé environnementale.

2.3.1. Le rôle des collectivités territoriales²³ dans la promotion d'un cadre de vie sain

Les collectivités territoriales sont des autorités publiques distinctes de l'Etat. Elles exercent leurs prérogatives en complément de l'action de celui-ci et disposent à ce titre du pouvoir d'élaborer des règlements, des mesures d'intérêt général. L'article L. 1111-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT)²⁴ affirme leur responsabilité en matière de santé environnementale.

Si les trois niveaux de CT (communes, départements, régions) ont des compétences propres, les principaux leviers d'actions en matière de santé environnementale et d'amélioration du cadre de vie se situent au niveau territorial et donc communal, comme par exemple la politique de l'habitat et de l'urbanisme. En effet, en sus de leurs compétences historiques en matière d'hygiène et de salubrité publique, les communes régissent l'ensemble des politiques relatives à l'urbanisme, aux mobilités, à la petite enfance ou encore à l'habitat.

Celles-ci font l'objet de plans réglementaires spécifiques qui ont une influence en matière de santé environnementale. C'est pourquoi le plan local d'actions en santé environnementale doit s'articuler et s'inscrire dans une logique cohérente avec l'ensemble des stratégies locales (liste non exhaustive) :

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- Le Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLU-m)
- Le Plan Local de l'Habitat (PLH)
- Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- Le Plan de Prévention contre le Bruit dans l'Environnement (PPBE)
- Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)

²³ Les CT sont des personnes morales qui bénéficient d'une autonomie juridique et patrimoniale

²⁴ « Les communes, les départements et les régions concourent avec l'Etat [...] à la promotion de la santé, [...] ainsi qu'à la protection de l'environnement, à la lutte contre l'effet de serre par la maîtrise et l'utilisation rationnelle de l'énergie, et à l'amélioration du cadre de vie. [...] »

- Le Plan Amélioration de la Qualité de l’Air (PAQA)

Enfin, la loi 3DS²⁵ conforte l’action des élus dans leur rôle de soutien aux projets locaux sur des enjeux liés au logement, à la transition écologique, la santé ou la mobilité. En effet, les CT ont la possibilité de s’intégrer dans la politique d’accès aux soins de leurs territoires en lien avec l’ARS au travers d’actions de partenariats dans le but de réduire les inégalités territoriales de santé.

L’intégration des enjeux de santé environnementale dans des outils de contractualisation permet aux collectivités de bénéficier de financements dédiés.

2.3.2. Les contrats locaux de santé

En lien avec l’affirmation de la responsabilité des collectivités territoriales dans la définition de politiques en santé environnementale, celles-ci peuvent s’intégrer au sein des contrats locaux de santé ²⁶(CLS) créées par la loi « Hôpital Patients Santé Territoires » du 21 juillet 2009. Ceux-ci intègrent de plus en plus un champ lié à la santé environnementale²⁷. Dans le cas Niçois, comme évoqué précédemment, l’ensemble des actions définies au sein du PLASE seront intégrées au sein du volet santé environnement du CLS Niçois.

2.3.3. Les appels à manifestation d’intérêt (AMI)

De la même façon, sont adossés aux PRSE des financements pluriannuels au travers des appels à manifestation d’intérêt (AMI) à destination des collectivités territoriales. A ce titre, la Ville de Nice s’est positionnée quant à l’AMI ARS-DREAL PACA 2023 “Prendre en compte la santé dans les politiques publiques, notamment l’aménagement des territoires, dans un contexte d’adaptation au changement climatique”, en proposant une stratégie de verdissement et de sols déminéralisés dans les espaces publics et privés.

Cet AMI s’inscrit dans le cadre du PRSE PACA et s’adresse aux collectivités souhaitant s’engager dans la prise en compte de la santé environnementale dans les politiques publiques de leur territoire, et qui nécessitent un accompagnement pour se lancer dans une démarche d’urbanisme favorable à la santé (UFS).

Toutefois, il est à noter que s’il répond à un besoin identifié, le régime juridique de l’appel à manifestation d’intérêt reste souple, dans le sens où il n’est pas défini par des textes et où il

²⁵ LOI n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification à l’action publique locale

²⁶ Outil de contractualisation entre les collectivités territoriales, agences régionales de santé, préfets, services de l’état, acteurs de santé (...) en vue de réduire les ISTS et de mettre en œuvre des solutions pour favoriser une offre de santé de proximité.

²⁷ L’ARS Nouvelle Aquitaine indique notamment que 83% des CLS déployés sur la région (80% de la population couverte par un CLS) comportent un volet santé environnementale.

n'existe pas d'obligation de résultat : l'AMI a pour but de susciter la mise en place d'initiatives auprès des collectivités locales qui sont en mesure d'apporter un soutien en contrepartie d'une subvention.

3. Le territoire Métropolitain Niçois et la santé : l'état actuel des connaissances

La présente partie dresse un portrait démographique et socio-économique du territoire métropolitain Niçois ainsi les enjeux en matière de santé environnementale auxquels il fait face. Les données ont été recueillies sur la base des informations et indicateurs les plus récents disponibles à l'échelle du territoire métropolitain, ou à défaut à l'échelle du département des Alpes-Maritimes.

Elles proviennent des différents outils cartographiques régionaux et nationaux, généralistes ou thématiques comme l'INSEE, le Système d'Information Régional en Santé (SIRSéPACA), C@rtosanté, Rézone CPTS, l'Observatoire des territoires, l'atlas du vieillissement en région PACA. A une fin de cohérence, les thématiques de santé environnementale présentées ont été choisies sur la base de celles qui apparaissent dans le PRSE PACA 3.

In fine, l'objectif de cette partie est notamment de mettre en avant les liens entre les facteurs environnementaux et les inégalités sociales et territoriales de santé.

3.1. Le portrait démographique et socio-économique

La commune de Nice appartient à la Métropole Nice Côte d'Azur, située dans le département des Alpes-Maritimes, au sud-est de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, entre la mer Méditerranée au sud et les sommets du Mercantour au nord, et à la frontière avec l'Italie. Ce territoire, composé de 51 communes, s'étend sur 1480 km². Il représente plus d'un tiers de la superficie du département (34 %) et 5 % de celle de la région.

Entre mer et montagne, la métropole est un espace marqué par de forts contrastes et une diversité géographique, de paysages, de reliefs, de densité démographique et d'habitat.

3.1.1. Le portrait démographique

L'aire urbaine de Nice est la septième la plus peuplée de France. Elle abrite plus de 90% de la population départementale. Elle se caractérise par un contexte urbain particulier, avec la Promenade des Anglais, axe urbain majeur de l'urbanisation Niçoise, l'autoroute urbaine ainsi que les chemins de fers qui desservent la ville au nord. L'aéroport de Nice se situe au sein de

la ville et est le deuxième de France en termes de trafic de passagers et le sixième pour le transport de marchandises.

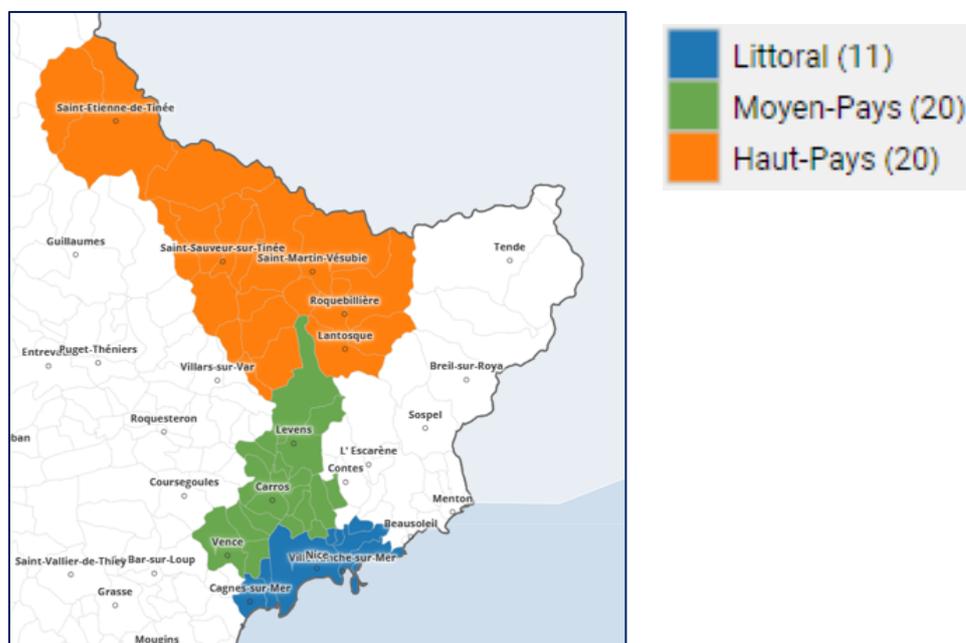


Figure 3 : Métropole Nice Côte d'Azur en 3 sous-territoires

Le littoral de la Métropole Nice Côte d'Azur, dont Nice est la principale commune, est un territoire fortement urbanisé et peuplé et qui concentre les grands centres urbains de la métropole²⁸. En 2020, la commune Niçoise compte 343 477 habitants sur son territoire et est très densément peuplée 4 775,8 hab/km², soit plus de 10 fois supérieure à celle observée à l'échelle de la Métropole : (372,0 habitants / km²) et largement supérieure à la densité régionale (161,8 habitants / km²) et nationale (105,9).

Nice représente à elle seule près des deux tiers de la population de la métropole (62,1 %) et la répartition de sa population apparaît plutôt homogène : un tiers de la population est âgé de moins de 30 ans, au même titre que la population âgée de plus de soixante ans²⁹. La part des 75 ans et plus reste stable depuis 2009, alors qu'elle augmente légèrement à l'échelle métropolitaine (+0,5% entre 2009 et 2020), départementale (+0,8% sur la même période) et régionale (+1,2%).

²⁸ Le littoral représente 10 % du territoire métropolitain, mais concentre plus de 80 % de sa population.

²⁹ Cf. annexe 4

3.1.2. Le portrait socio-économique

On observe à Nice une hausse des situations d'isolement, particulièrement chez les personnes âgées. En effet : en 2009, 34,5% des personnes âgées de 65 à 79 ans vivaient seules, contre 37,6% aujourd'hui. Les personnes âgées sont les plus touchées par cette situation d'isolement : en 2020, 90,5% de la population âgée de 65 ans et plus vit seule soit une proportion supérieure à la moyenne observée dans les territoires de comparaison (84,3% à l'échelle métropolitaine, 81,5% à l'échelle départementale et 77,7% à l'échelle régionale). De la même façon, 53% des personnes âgées de 80 ans et plus vivent seules (contre 50,7 à l'échelle métropolitaine, 49,5 à l'échelle départementale et 47,8 à l'échelle régionale).

Or, les impacts sanitaires de l'isolement sont multiples : les personnes âgées vivant seule sont plus sujettes à des phénomènes de négligence de soi (manque d'hygiène corporelle, d'entretien du logement, alimentation insuffisante ou déséquilibrée, mauvaise prise des médicaments). D'autre part, les personnes âgées isolées ont tendance à présenter davantage de problèmes de santé que les autres. Enfin, l'isolement favorise la perte d'autonomie, retarde le repérage précoce de problématiques de santé et in fine, conduit à une dégradation de l'état de santé.

Par ailleurs, le territoire Niçois présente des indicateurs socio-économiques défavorables. La médiane du revenu disponible par unité de consommation est inférieure à celle observée au sein des territoires de comparaison (cf. tableau ci-dessous).

	Nice (06088)	Métropole Nice Côte d'Azur	Alpes-Maritimes (06)	Provence-Alpes-Côte d'Azur (93)	Différence entre Nice et		
					Métropole Nice Côte d'Azur	Alpes-Maritimes (06)	Provence-Alpes-Côte d'Azur (93)
Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2020, en euros	20870	21970	22630	22070	▼	▼	▼
Taux de pauvreté en 2020, en %	21	18	16	17	▲	▲	▲
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2020	14,5	12,8	12,6	13,4	▲	▲	▲

Par ailleurs, le taux de pauvreté y est particulièrement élevé : 21% contre 17,9% à l'échelle de la métropole, 17% à l'échelle régionale et 14,4% à l'échelle nationale ; faisant de Nice la 4ème commune française la plus touchée par la pauvreté (derrière Paris, Marseille et Toulouse) : 74 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté.

Les jeunes de moins de 30 ans sont particulièrement touchés : en 2020, 29% des moins de 30 ans vivent sous le seuil de pauvreté à Nice – une part supérieure à celle que l'on observe

au sein de la Métropole (25,5%) et de la région (24,9%). Par ailleurs, ce sont également les plus touchés par le chômage.

La pauvreté se concentre au sein des quartiers prioritaires de la ville. Selon le classement³⁰ des vingt quartiers prioritaires de la ville (QPV) les plus pauvres de France établi en 2021 par l'Observatoire des Inégalités le QPV « Résidence Sociale Nicéa » à Nice est le plus pauvre des QPV en France : plus de 4 habitants sur 10 sont en situation de pauvreté dans ces quartiers (44,5%), soit une proportion 2,5 fois plus élevée que la moyenne observée à l'échelle de la Métropole.

Deux QPV sont particulièrement concernés par la pauvreté : la résidence sociale Nicéa (78,2%) et les Siagnes (50,8%).³¹

Concernant la démographie au sein ces quartiers : la population en QPV est plus jeune que celle de la métropole et compte une proportion importante d'enfants de moins de 14 ans (23,9 %, contre 15,7 % dans la métropole). Certains QPV se distinguent même par la jeunesse de leur population (44,0 % de moins de 25 ans à l'Ariane, 41,4 % au Paillon et 40,9 % aux Moulins).

Enfin, il est à souligner que les problèmes de santé et d'accès aux soins sont plus marqués chez les habitants des QPV³².

3.2. L'état de santé de la population et maladies chroniques

À Nice, 24,9%³³ de la population est exonérée au titre d'une Affection Longue Durée (taux supérieur à la moyenne départementale et nationale et similaire à la moyenne régionale). Les pathologies concernées sont le diabète de type 1 et 2, les tumeurs malignes et les affections psychiatriques longue durée.

On relève toutefois un nombre annuel d'admission en ALD pour diabète de type 2 en forte hausse : +14% entre la période 2011/2012 et 2021-2022. Si le risque de survenue du diabète de type 2 peut être lié à une prédisposition génétique, ce facteur ne suffit pas et est associé à

³⁰ Les vingt quartiers prioritaires les plus pauvres de France, Observatoire des Inégalités, 24 janvier 2021

³¹ Source : Insee RP 2017 – 2018 - Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2018

³² Selon le rapport de l'Observatoire national de la politique de la ville publié en 2016, les quartiers prioritaires souffrent globalement d'un déficit d'offre de soins de proximité. En 2015, la densité en professionnels de santé de 1er recours était 1,8 fois inférieure dans les quartiers prioritaires que dans les unités urbaines englobantes. Le déficit en médecins spécialistes était encore plus marqué avec 3,2 fois moins de spécialistes présents dans les QPV qu'au sein des quartiers voisins

³³ Rezone CPTS

d'autres facteurs de risques, liés à des comportements défavorables à la santé : sédentarité, excès pondéral, alimentation, tabac, alcool³⁴.

Ces constats doivent être mis en regard des problématiques sociales démontrées ci-dessus, puisque le diabète est révélateur des inégalités sociales au sein de la population. Santé Publique France affirme dans son article Prévalence et incidence du diabète, 10 novembre 2021, que la prévalence de cette pathologie est plus élevée au sein des communes les plus défavorisées d'un point de vue socio-économique ainsi que dans certaines catégories socio-professionnelles. De surcroît, l'article constate que cette prévalence se révèle davantage élevée chez les femmes d'origine maghrébine.³⁵

3.3. Un territoire soumis aux effets du changement climatique

La commune Niçoise apparaît fortement soumise aux impacts du changement climatique : la station météorologique de Nice apparaît en tête du classement du nombre de journées avec des températures au dessus de la moyenne sur une année. Nice est également classée en zone de sismicité moyenne et a récemment subi les conséquences d'une catastrophe naturelle : la tempête Alex ayant causé d'importants dégâts sur le territoire des Alpes-Maritimes notamment. Fortement urbanisée, Nice fait partie de la liste des 50 communes les plus polluées au monde³⁶ et la source principale de pollution atmosphérique est due aux transports. Ainsi, Nice est confrontée à plusieurs enjeux d'aménagement du territoire en vue de réduire les émissions de polluants et d'améliorer le cadre de vie de la population.

3.3.1. La qualité de l'air

Nice se situe sur un territoire métropolitain dont les caractéristiques favorisent la pollution atmosphérique : sa localisation entre mer et montagne ; le climat, marqué par le soleil et la chaleur qui favorisent la formation d'aérosols secondaires par photochimie comme l'ozone ; le temps sec, qui favorise le ré-envol des particules en suspension ; la concentration de voies de circulation sur une bande littorale étroite ; l'aéroport Nice Côte d'Azur localisé en zone urbain.

³⁴ A titre d'exemple, on observe que le taux comparatif de mortalité par consommation excessive d'alcool à Nice est trois fois plus élevé chez les hommes que chez les femmes – 34 pour 100 000 sur la période 2013-2017 contre 10,9 pour les femmes.

³⁵ Prévalence et incidence du Diabète, Santé Publique France, m^aj 10 novembre 2021

³⁶ Polluted Cities Utility Bidder

Selon l'indice ATMO (indicateur journalier de la qualité de l'air calculé à partir des concentrations dans l'air des polluants réglementés³⁷), sur les douze derniers mois, la qualité de l'air à Nice est jugée « dégradée ». En effet, le territoire Niçois est sous l'influence de plusieurs sources de pollution issues principalement du transport routier et non routier et du secteur résidentiel. Seules les données à l'échelle métropolitaine sont disponibles et donnent un aperçu de la situation à l'échelle communale puisque les principaux axes routiers et les zones résidentielles se concentrent à Nice : en 2019, les transports - et notamment le transport routier (46 %) - étaient responsable de près des deux tiers des émissions de polluants (62 %) au sein de la métropole. Le secteur résidentiel (20 %) et tertiaire (11 %) contribuaient aussi de façon non négligeable aux émissions. L'agriculture et l'industrie représentaient respectivement 7 % et 6 % des émissions du territoire.

La présence de l'aéroport contribue fortement à l'augmentation de la pollution atmosphérique : une récente étude du Lancet publiée le 8 juillet 2023 sur l'estimation des contributions polluantes par secteur (transport, industrie, aviation), montre que 11,8% de la mortalité prématurée à Nice est attribuable aux émissions polluantes de l'aéroport ; ce chiffre la situe à la 11ème place sur 857 villes étudiées.

D'autre part, des travaux réalisés par Atmosud³⁸ relatifs à l'influence du confinement sur les niveaux de polluants aéroportuaires confirment un impact positif de celui-ci sur les niveaux de polluants observés à l'aéroport. En effet, une réduction de 50% a été observée pour les oxydes d'azote et pour le nombre de particules dont les ultrafines.

Par ailleurs, la station d'Atmosud Nice-aéroport a enregistré à cet endroit une hausse importante des températures³⁹. Ces constats sont à l'image de la situation à l'échelle métropolitaine et régionale : la carte ICAIR365⁴⁰ offre une vision globale de la pollution chronique (via le **cumul** de 4 polluants) sur l'ensemble de la Région Sud PACA qui augmente le risque de survenue de pathologies.

³⁷ Dioxyde d'azote (NO₂), Ozone (O₃), Particules fines (PM10 et PM2.5)

³⁸ « Quelle qualité de l'air autour de l'aéroport de Nice ? », ATMOSUD, 29 avril

³⁹ Une température min. moy. Annuelle de 11,7°C sur la période 1961-1990 qui passe à 12,4°C pour la période 1981-2010 et une température max. moy. annuelle donc la hausse s'élève à +0,6°C en 20 ans (19°C contre 19,6°C)

⁴⁰ L'exposition annuelle de la population aux polluants atmosphériques est représentée par le nouvel indicateur ICAIR365. Cet indicateur se base sur les nouvelles lignes directrices OMS 2021. Il intègre les PM2.5 en plus des PM10, du NO₂ et de l'O₃. La méthode de calcul a été ajustée pour exprimer un « équivalent nombre de lignes directrices dépassée » - cf. annexe 4



Figure 3 : Indice cumulé Air version annuelle (ICAIR-365) (NCA) 2021

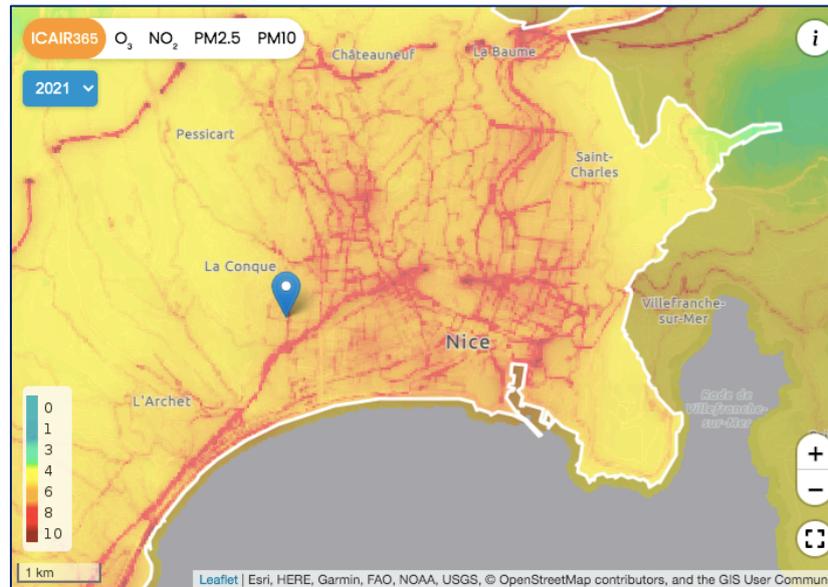


Figure 4 : Indice cumulé Air version annuelle (ICAIR-365) 2021 (PACA)

En PACA, les valeurs les plus faibles de polluants relevées dépassent 3 fois les recommandations de l'OMS. Aussi, 100 % de la population **régionale** est exposée à des valeurs de concentration de polluants supérieure aux recommandations de l'OMS en PM2.5 et en ozone⁴¹.

3.3.2. La qualité de l'eau

La ressource en eau dont bénéficie Nice est gérée par la Métropole Nice Côte d'Azur. La commune est alimentée par plusieurs ressources : la principale étant les eaux superficielles de la Vésubie, peu chargées en matière organique et tempérées (plutôt froide, même l'été), relativement disponible et ayant peu d'impact en termes de bassins versants (au niveau industriel ou agricole) et d'autres ressources issues de prélèvements dans la nappe du Var dite de très bonne qualité.

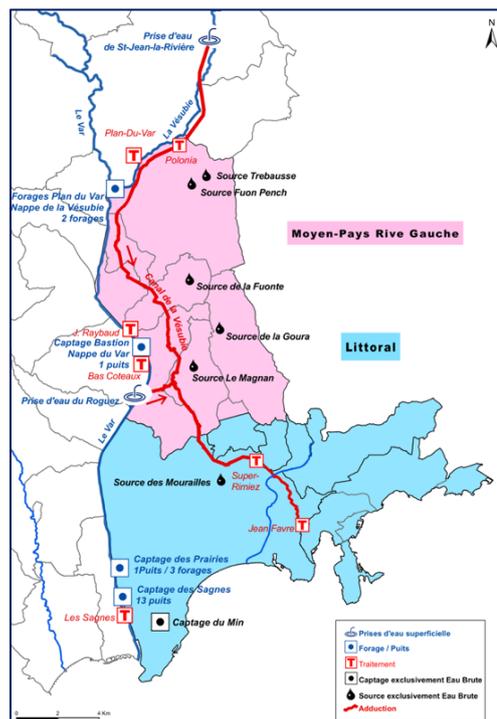


Figure 4 : Cartographie de la ressource en eau NCA

Selon l'ARS PACA, sur la période 2018-2022, la population de la métropole Nice Côte d'Azur était desservie par une eau de bonne qualité. En effet, sur les 115 unités de distribution (UDI) du territoire, 109 présentaient un taux de conformité bactériologique compris entre 95 et 100 % (94,8 %). Toutefois, le territoire, soumis à l'influence d'un climat méditerranéen, se caractérise par un fort ensoleillement (environ 2 700 heures par an en moyenne), une sécheresse et une chaleur estivales, susceptibles d'affecter la nature et la population (phénomènes de sécheresse, expansion des maladies à transmission vectorielle, etc...). A ce titre, la ressource en eau est un enjeu majeur pour la commune de Nice.

3.3.3. Les maladies vectorielles

Le moustique *Aedes Albopictus*, plus connu sous le nom de moustique tigre, est une espèce originaire d'Asie du Sud-Est et qui s'est installée en France métropolitaine en 2004. D'abord limité à un secteur réduit des Alpes- Maritimes, elle est aujourd'hui implantée dans l'ensemble de la métropole. En 2022, 5 cas importés et 45 cas autochtones de dengue ont été confirmés dans les Alpes-Maritimes : ils représentent plus de la moitié des cas recensés dans la région. Par ailleurs, le CHU de Nice ainsi que l'IHU Méditerranée Infection ont identifié une hausse du nombre de patients atteints de la maladie de Lyme au sein du département des Alpes Maritimes.

La progression des maladies vectorielles représente ainsi une problématique importante sur le territoire Niçois et nécessite l'intervention de plusieurs acteurs : les experts scientifiques, l'agence régionale de santé et les services d'hygiène et de salubrité publique de la collectivité.

3.3.4. L'habitat et les conditions de logement

Le département des Alpes-Maritimes fait partie des 6 départements français identifiés comme territoires prioritaires de lutte contre l'habitat indigne. En 2017, le nombre de logements potentiellement indignes⁴² s'élevait à environ 7 800 dans le département des Alpes-Maritimes, soit 3,1 % du parc de logements. La commune de Nice en comptait environ 4 900, soit 62,9 %⁴³des logements potentiellement indignes de la métropole.

Par ailleurs, la hausse des températures liée au réchauffement climatique est responsable d'une exposition grandissante des personnes à des situations de mal logement : la précarité énergétique. On considère aujourd'hui qu'un ménage est en situation de précarité énergétique quand le taux d'effort énergétique (part des dépenses totales d'énergie dans le logement sur le revenu disponible du ménage) est supérieur à 8 %. En 2020, environ 1 ménage sur 8 (12,7 %) est en situation de précarité énergétique au sein de la Métropole Nice Côte d'Azur, soit une proportion un peu plus élevée qu'en France (11,9 %).⁴⁴ Cette situation est perceptible à l'échelle de la commune Niçoise, au sein de laquelle ces difficultés se cumulent à des problématiques sociales, recueillies dans le cadre de cette étude.

⁴² Sont considérés comme « potentiellement indignes » les logements de catégories cadastrales 6, 7 et 8 (la classification communale, qui s'applique tant aux maisons individuelles qu'aux appartements, comprend huit catégories allant de 1 (logement de grand luxe) à 8 (logement médiocre)), occupés par des ménages à très faibles ressources (Revenu Fiscal de Référence en dessous de 70) 150% du seuil de la pauvreté).

⁴³ Source : FILOCOM 2017 - DDTM 06, d'après DGFIP, traitement PPPI Anah

⁴⁴ Observatoire National de la Précarité Énergétique 2020

3.3.5. L'exposition au bruit

Les principales sources de bruit sur le territoire Niçois et plus largement métropolitain sont liées aux transports et proviennent du réseau routier, ferroviaire et aéroportuaire. Les zones les plus exposées au bruit sont ainsi concentrées le long des grands axes de circulation.

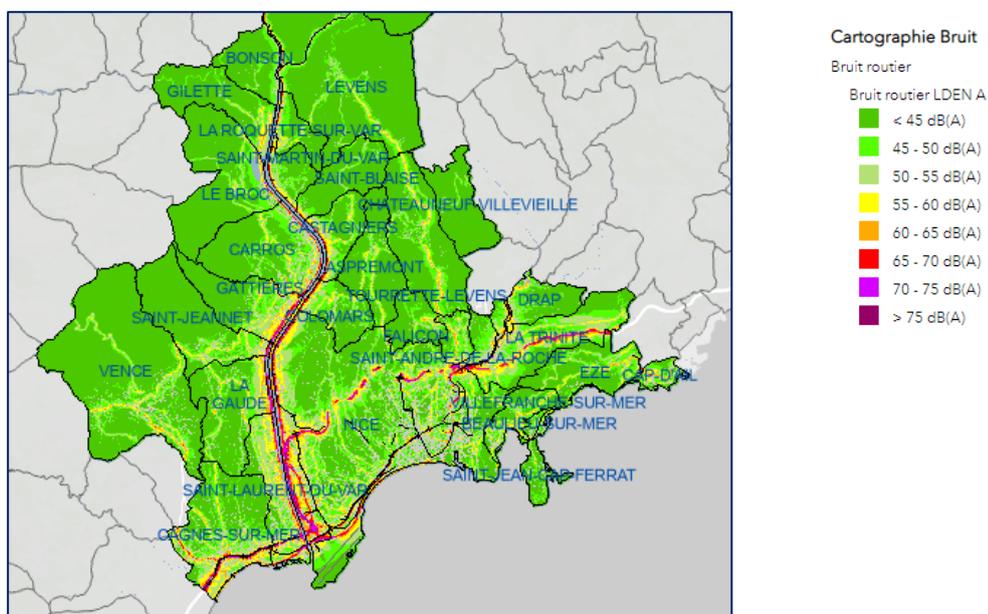


Figure 5 : Cartographie du Bruit 2022 – NCA (SIG)

A ce jour, aucune étude n'a été faite sur les liens entre les zones les plus exposées au bruit et le profil social des populations qui y vivent.

3.3.6. L'agriculture

Les espaces agricoles se sont raréfiés notamment en raison des phénomènes d'urbanisation et du fort développement de l'impact du tourisme. Aujourd'hui, l'agriculture représente une place marginale dans l'activité économique du territoire métropolitain⁴⁵. Si l'agriculture joue un rôle majeur en matière d'amélioration de la qualité de l'environnement et de souveraineté alimentaire, elle constitue un secteur à risque : les salariés sont exposés à des risques professionnels variés (gestes répétitifs, utilisation de machines dangereuses, exposition aux pesticides et engrais, etc.).

Par ailleurs, un excès de risque de décès par suicide a été observé chez les agriculteurs⁴⁶. D'autre part, si celle-ci reste difficile à quantifier et à évaluer, il a été démontré par Santé

⁴⁵ Observatoire des territoires.

⁴⁶ Santé Publique France - Etudes et enquêtes (septembre 2017) : Caractéristiques associées à la mortalité par suicide parmi les hommes agriculteurs exploitants entre 2007 et 2011

Publique France ⁴⁷ un excès de risques sur la santé lié à une exposition longue de la population aux pesticides à usage agricoles.

*

Dans ce contexte et au regard du rôle de la collectivité dans la promotion d'un cadre de vie sain, dans quelle mesure un plan de politiques publiques en santé environnementale permettrait-il d'améliorer la santé globale de la population ?

La Métropole Nice Côte d'Azur est marquée par des enjeux socio-sanitaires et environnementaux importants. L'étude centrée sur la commune de Nice s'est avérée nécessaire pour décrire de façon pertinente la situation à l'échelle de la commune et rendre compte des spécificités territoriales en vue d'y apporter des éléments de réponse. Il s'agit donc dans la partie qui va suivre de documenter les caractéristiques Niçoises, en mettant l'accent sur les risques potentiels pour la santé liés aux facteurs environnementaux. Enfin, ce portrait permettra de formuler des propositions d'actions dans le cadre d'un plan de politiques publiques (ici le PLASE) en vue d'apporter des éléments de réponse aux problématiques identifiées.

* *

*

⁴⁷ Santé Publique France (Rubrique : Déterminants de santé, Pesticides, māj le 16 novembre 2021)

II. OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE DE LA RÉALISATION DU PLASE

Le plan local d'actions en santé environnementale de la Ville de Nice a pour finalité d'apporter des réponses pour améliorer la santé de la population Niçoise en agissant sur des facteurs environnementaux. Il s'est donc élaboré autour d'objectifs et d'une méthodologie précis, ayant permis d'identifier des problématiques de santé environnementale sur le territoire et de fédérer des acteurs autour d'actions communes.

1. Les objectifs du PLASE

Le territoire Niçois présente une multitude d'enjeux en santé environnementale, résultant de plusieurs facteurs géographiques, démographiques, économiques et sociaux. Parmi les principales préoccupations, on peut citer la pollution atmosphérique, liée principalement à la densité du trafic routier, les risques liés au tissu urbain important, la qualité de l'eau et la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité. Ces enjeux ont des répercussions directes sur la santé publique et nécessitent une meilleure compréhension des spécificités du territoire ainsi que la mise en place d'actions partenariales en lien avec les acteurs locaux pour à la fois préserver l'environnement et la santé de la population. A cet égard, l'élaboration du PLASE doit répondre à deux objectifs principaux : une meilleure connaissance des spécificités communales et faire émerger un plan d'actions partenariales.

1.1. Etablir un diagnostic santé environnement sur le territoire Niçois

Décrire et donner un aperçu des enjeux de santé environnementale est un pré-requis pour identifier les besoins du territoire, et initier une réflexion pour y apporter une réponse au moyen d'un plan de politiques publiques : ici le PLASE. Si un premier travail de diagnostic a été réalisé en I. sur la base d'informations et indicateurs récents disponibles à l'échelle du territoire de la commune⁴⁸, ou par défaut à l'échelle de la métropole ou du département, celui-ci a été enrichi tout au long de l'année.

En effet, une description plus poussée du territoire a été réalisée auprès des acteurs du territoire administration (collectivité territoriale), partenaires (institutions, associations) sur la base d'échanges tenus restitués au sein de comptes-rendus lisibles en annexe du présent document (cf. méthodologie). Cette description ne se limite pas seulement aux facteurs environnementaux : elle s'est voulue la plus transversale possible, en mettant en lumière les

⁴⁸ Ces éléments figurent dans la première partie de cette étude en I.3 et ont pour source les différents outils cartographiques régionaux et nationaux (cartosanté, SIRSéPACA, Rézone CPTS, Observatoire des territoires)

enjeux de santé environnementale ainsi que leurs liens avec les questions sociales et politiques qui se posent aujourd'hui au sein du territoire Niçois.

1.2. Fédérer des partenaires locaux autour d'actions communes

La mobilisation des compétences et ressources de chacun des partenaires internes (services municipaux et intercommunaux) externes (associations, institutions de recherche, citoyens) mettre en œuvre collectivement des actions concrètes sur le territoire visant à répondre aux besoins identifiés. Enfin, le PLASE répond à un principe de subsidiarité : il ne s'agit pas de créer un plan isolé, mais plutôt de l'intégrer de manière synergique aux initiatives, plans et actions déjà en place. Il doit renforcer la connaissance de chacun des enjeux de santé environnementale sur le territoire et répondre à des besoins précis.

2. La méthodologie de la réalisation du PLASE

Au regard du temps imparti, soit d'octobre 2022 à septembre 2023, l'élaboration du PLASE nécessitait d'adopter une méthodologie de travail composée de plusieurs étapes permettant à la fois de mieux connaître le territoire mais également l'environnement politique dans lequel s'inscrit un tel plan.

2.1. Le recensement des politiques publiques existantes

Un travail de lecture, de recherche et de synthèse bibliographique a été réalisé dès ma prise de poste au sein du service santé environnementale. L'objectif de cette étape était de comprendre le fonctionnement de la collectivité territoriale ainsi que le cadre réglementaire dans lequel s'inscrivait l'élaboration du PLASE. En ce sens, un travail de recensement et de lecture des plans réglementaires de la collectivité a été réalisé. Ces plans qui s'inscrivent de fait dans un cadre législatif précis, fixent des objectifs pluriannuels et identifient des actions dont l'effectivité est tributaire des moyens et crédits accordés par les partenaires contractants. Ce travail de lecture a permis de mettre en évidence les manquements en matière de santé au sein des politiques publiques : peu ou pas de mention de la question santé au sein des plans réglementaires, justifiant ainsi la mise en place du PLASE.

Des lectures annexes ont été nécessaires en vue de comprendre le cadre gouvernemental dans lequel s'inscrit la politique de santé environnementale de façon générale. A cet égard, plusieurs lectures de rapports, avis ont permis d'alimenter les échanges qui se sont tenus dans le cadre de l'élaboration du PLASE. Ils sont issus d'instances d'expertise indépendantes comme le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP), d'instances à

gouvernance démocratique telles que le Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE), d'autorités publiques indépendantes : la Haute Autorité de Santé (HAS) ; d'autorités administratives de l'Etat : Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS), Cour des Comptes, du Sénat ou encore du Ministère de la santé.

2.2. La recherche d'expériences similaires

Si la littérature relative à la santé environnementale apparaît plutôt fournie et bien documentée, celle concernant spécifiquement l'élaboration de plans locaux santé environnement semble parcellaire. Les recherches sur internet permettent toutefois de lire que de plus en plus de communes souhaitent s'engager dans une telle démarche.

Afin de mieux comprendre le rôle des collectivités territoriales dans l'élaboration d'un tel projet, deux échanges téléphoniques se sont tenus, avec les porteurs de projets des communes de Nantes⁴⁹ et de Paris. Ces échanges ont permis d'avoir un retour d'expérience sur d'autres territoires, de connaître la méthodologie employée, les difficultés rencontrées ainsi que la dynamique des acteurs du territoire qui peut être variable selon la taille de la commune par exemple. Pour ce qui concerne le PLASE de Nantes, il a été motivé par une volonté forte de l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire qui souhaitait que la commune se dote d'un plan local en santé environnementale. A Nice, c'est une initiative communale.

2.3. La mobilisation des acteurs du territoire

La mobilisation des acteurs du territoire s'est faite de plusieurs façons : individuellement dans le cadre d'entretiens exploratoires et collectivement à l'occasion de groupes de travail dédiés. Le recueil des informations qualitatives a permis de croiser les points de vue des partenaires et de faire émerger un plan d'actions qui respecte un principe de subsidiarité.

2.3.1. Des entretiens exploratoires

Treize entretiens exploratoires⁵⁰ ont été menés avec plusieurs services communaux et des experts professionnels de santé, chargés de mission au sein de la collectivité. Le choix des personnes contactées s'est fait en fonction des thèmes phares de santé environnementale. Ces échanges ont été voulus le plus libre possible ont permis de mieux comprendre les

⁴⁹ Cf. CR Annexe 3 entretien n°11

⁵⁰ Liste en annexe 2

spécificités propres à la commune Niçoise (et ainsi de nourrir le diagnostic santé environnement de la ville de Nice), les périmètres d'intervention de chacun en vue d'identifier des pistes de réflexion qui pourraient faire l'objet d'actions concrètes dans le cadre du PLASE. En ce sens, ils se sont articulés autour des questionnements suivants :

- Pouvez-vous vous présenter ?
- Quelles sont vos missions ? Sur quels sujets travaillez-vous ?
- Avec quels partenaires êtes-vous en lien dans le cadre de vos fonctions ?
- Quels enjeux et/ou difficultés identifiez-vous concernant la thématique que vous traitez ?
- Quelles collaborations possibles imaginez-vous entre nos services ?
- Avez-vous des remarques particulières à formuler ?

Ces entretiens ont ainsi fait l'objet de compte-rendu dédiés transmis pour relecture à l'interlocuteur concerné afin de s'assurer de l'exactitude et de la bonne compréhension des propos tenus. Lorsque cela était nécessaire, notamment si l'interlocuteur manquait d'informations sur une thématique précise, des échanges ont été sollicités en complément, notamment avec ATMOSUD ou encore la Fédération des Associations Etudiantes et Corporations Etudiantes des Alpes-Maritimes.

A noter que toutes les sollicitations n'ont pas abouti à l'organisation d'échange, pour des raisons d'agenda et de temps imparti contraint (direction des espaces publics notamment).

2.3.2. Une assemblée plénière de lancement⁵¹ et des groupes de travail

Une assemblée plénière a été organisée en février 2023 en vue de présenter les ambitions du PLASE, les travaux menés jusqu'alors (revue des politiques publiques, dégagement d'axes prioritaires de travail au regard des restitutions des entretiens), valider collectivement les thématiques de futurs groupes de travail. Cette assemblée a réuni les directions des services contactés durant la phase d'entretiens ainsi que des partenaires du territoire sollicités à cette occasion⁵². A l'issue de cette assemblée, il a été décidé de concentrer les groupes de travail⁵³ sur 5 thèmes prioritaires, sur la base des orientations stratégiques du PRSE et , à savoir : la qualité de l'air, de l'eau, l'urbanisme favorable à la santé qui inclut le cadre de vie et l'habitat, la lutte anti-vectorielle, l'alimentation.

⁵¹ Cf. CR annexe 3

⁵² Liste en annexe 2

⁵³ Liste des partenaires ayant participé aux groupes de travail en annexe 2

Ceux-ci ont pu réunir, en plus des services de la collectivité, un large panel d'acteurs reflétant ainsi la pluridisciplinarité qu'impose la santé environnementale : l'Ademe, Atmosud, le CHU de Nice, l'UFC Que Choisir, la Fédération des Associations étudiantes des Alpes-Maritimes, le Secours populaire. L'apport d'informations par les différents partenaires est ainsi venu alimenter le diagnostic santé environnement de la ville de Nice. Enfin, les échanges ont permis d'arbitrer sur des collaborations possibles pour la mise en œuvre d'actions.

2.3.3. Des propositions d'actions relatives aux thématiques de santé environnementale

Les groupes de travail organisés ont donné lieu des propositions d'actions partenariales. Si toutes n'ont pas encore pu être détaillées de manière précise en raison de la temporalité (les groupes de travail ont démarré en mai 2023, soit juste avant la période estivale durant laquelle la mobilisation est rendue contrainte) et du manque de disponibilité des acteurs concernés, d'autres ont pu être suffisamment travaillées pour être mises en œuvre dès le dernier trimestre 2023

*

La méthodologie de l'étude a ainsi permis de mettre en exergue la situation singulière de la commune de Nice, au moyen des nombreux entretiens réalisés et de l'analyse de documents internes à la collectivité sur les thématiques de santé environnementale. Les éléments qualitatifs recueillis ont in fine fait l'objet de propositions d'actions dans le cadre du PLASE.

* *

*

III. RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC ET PROPOSITIONS D' ACTIONS

Les résultats de l'étude portent sur le diagnostic de territoire d'une part, ayant permis d'appréhender les enjeux de santé environnementale sur le territoire Niçois, identifiés par différents acteurs ainsi que sur les actions partenariales définies dans le cadre du PLASE qui apportent une réponse aux problématiques de santé environnementale identifiées.

1. Le diagnostic territorial Niçois approfondi par l'enquête qualitative

Plusieurs facteurs environnementaux d'exposition à Nice sont identifiés par les acteurs du territoire comme étant responsables de la survenue de pathologies majeures et/ou dans les cas les plus graves de décès prématurés.

1.1. La qualité de l'air à Nice fait l'objet de préoccupations sanitaires, sociales et politiques⁵⁴

La qualité de l'air est jugée aujourd'hui « dégradée » par l'indice ATMO, représentant ainsi un défi environnemental, sanitaire et social.

Les informations relatives à la qualité de l'air sur le territoire Niçois et plus largement à l'échelle de la région PACA sont rendues publiques par Atmosud, l'observatoire régional pour la surveillance de la qualité de l'air, agréé par l'Etat⁵⁵. En plus de leur mission d'observation, Atmosud bénéficie de la délégation du préfet pour informer la population d'une vigilance pollution en cas de dépassement des seuils et lorsque certains critères sont atteints sur un ou plusieurs polluants réglementés. Ils ont des outils de communication dédiés comportant des messages comportementaux qui sont diffusés notamment auprès des établissements recevant du public (hôpitaux, établissements de santé, écoles).

A Nice, selon les informations communiquées par Atmosud, entre 96% et 100% de la population réside dans une zone dépassant les lignes directrices recommandées par l'OMS⁵⁶ pour le NO₂, les PM₁₀ et les PM_{2.5}. A Nice, le transport routier est le plus gros émetteur de polluant. En 2020, il est responsable de 57% des émissions d'Oxyde d'Azote, 47% des émissions de PM₁₀, 41% des émissions de PM_{2.5}. Si la collectivité s'est dotée depuis le 31 janvier 2022 d'une ZFE-m, pour limiter les émissions attribuables aux poids lourds, autocar et bus, Atmosud affirme que le périmètre concerné est trop petit pour avoir un impact significatif sur l'exposition de la population. Selon l'observatoire, il y aurait un intérêt à élargir cette zone pour l'étendre à tout le périmètre littoral, en collaborant par exemple avec d'autres collectivités de la région. Concernant le transport aérien, l'impact qu'il a sur la pollution reste difficile à

⁵⁴ Cf. annexe 3 CR GT1 et entretien n°10

⁵⁵ Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air

⁵⁶ Lignes directrices OMS pour la santé humaine, revues en 2021

évaluer, notamment pour les particules ultra-fines qui ne sont pas réglementées à ce jour. A ce titre, l'aéroport a récemment investi dans du matériel de mesures dont Atmosud a la charge d'observation pour l'observation de ces particules ultra-fines. Aujourd'hui, les premières hypothèses vont dans le sens de la thèse suivante : « il semble qu'il y ait une corrélation entre les mouvements d'avion et les concentrations de particules ultrafines ». ⁵⁷Cette hypothèse amène aujourd'hui à des études plus poussées sur l'évolution de la concentration des particules ultra fines selon le nombre de mouvements des avions.

Si la pollution atmosphérique représente un réel enjeu de santé publique sur le territoire Niçois, qui s'explique notamment par le fait que les principales sources polluantes se situent au sein même de la ville, la dégradation de la qualité de l'air fait également l'objet de problématiques sociales et politiques. En effet, si les résultats émis par la station de mesure du Port de Nice ne révèlent pas des niveaux particulièrement élevés, les émissions des paquebots (fumées noires, très visibles) font l'objet de préoccupations locales : les riverains les dénoncent fermement et à juste titre. En effet, à Nice : à Nice – contrairement à Cannes par exemple, où les paquebots restent en rade à 1,5 km des côtes – les paquebots de croisière viennent à moins de 1,5 km des côtes : les panaches de fumées noires émises par ces derniers impactent plus fortement les riverains. Aussi, Atmosud témoigne du fait que, bien que l'intérêt des collectivités sur les thématiques de qualité de l'air soit grandissant, il s'agit toutefois d'un thème qui suscite un sentiment de « peur » et d' « appréhension » pouvant générer des problématiques de communication au sein de certains territoires, dont les décideurs seraient davantage réfractaires à communiquer sur l'état de la qualité de l'air : « c'est rouge, les gens risquent d'avoir peur ». Atmosud constitue ainsi la ressource réglementaire d'observation qui rend l'information publique.

1.2. Des conditions de logement qui pourraient être améliorées

Aujourd'hui, les conditions de logement à Nice apparaissent inadéquates : augmentation des logements indignes, phénomènes de sur-occupation, augmentation des inégalités sociales.

En 2020, 14,5% des résidences principales à Nice sont sur-occupées (12,7% à l'échelle Métropolitaine et 11,1% à l'échelle départementale). Ces phénomènes de sur-occupation sont très souvent liés à des situations sociales défavorisées et constituent un facteur favorisant la précarité énergétique. Or aujourd'hui, les situations de précarité énergétique sont un enjeu majeur pour la Métropole. L'Agence de la Performance Energétique évoque « un gros chantier

⁵⁷ Cf. CR en annexe 3 entretien n°5

difficile » en matière de maîtrise de la demande d'énergie en vue faire diminuer la consommation. Les objectifs de la Métropole sont ambitieux : passer de 200 à 1 500 logements rénovés par an d'ici 2025, dont 32 000 logements privés à Nice qui sont des passoires thermiques et 25 000 logements sociaux. Sur ce dernier point, ces difficultés techniques de maîtrise d'énergie s'ajoutent à des problématiques sociales d'ampleur. En effet, les demandeurs bénéficiaires de prestations sociales sont de plus en plus nombreux à entamer des démarches pour accéder au logement social alors même que l'offre est en baisse. Au 1er janvier 2023, Nice comptait 17 080 demandes de logement sociaux sur la Ville de Nice, pour 1 382 attributions en 2022, soit 1 demande sur 12 qui aboutit à une attribution.⁵⁸ A noter que cette offre est inégalement répartie sur le territoire métropolitain : la proportion de logements sociaux est 2 fois plus faible dans les Moyen et Haut Pays (5,2 et 5,0 %) que sur le littoral (10,9 %).

Si des mesures sont mises en place par la Métropole pour apporter des réponses difficultés, elles ne permettent pas de couvrir l'ensemble des problématiques évoquées. En effet, une collaboration est à l'œuvre depuis la fin d'année 2021 entre l'Agence de Performance Energétique de la Métropole et le bailleur social Côte d'Azur habitat, en vue de changer le mix énergétique du quartier prioritaire des Moulins, qui s'approvisionne aujourd'hui au moyen d'une chaudière à fioul collective dont les effets sont connus fortement néfastes pour la santé et l'environnement.

Toutefois, l'atteinte de cet objectif suscite des appréhensions au sein du service au regard des moyens humains et financiers toujours contraints : en raison de l'enveloppe budgétaire restreinte, le recrutement de nouveaux agents n'est pas envisagé pour la réalisation de ces missions qui pourtant le nécessiteraient. Par ailleurs, le QPV des Moulins n'est pas le seul concerné par les problématiques liées à aux conditions défavorables de logement.

Enfin, l'Agence de Performance Energétique ne met à ce jour pas en place de solutions complémentaires en lien avec la direction des espaces verts ou l'agence d'urbanisme pour réduire la précarité énergétique au moyen de mesures visant à favoriser la végétalisation, l'usage de couleurs blanches pour le revêtement des toitures entre autres. L'ensemble des problématiques évoquées ont de toute évidence des impacts forts sur la santé des occupants (augmentation des risques de moisissures et de pathologies allergiques et respiratoires).

De surcroît, ces évolutions doivent s'accompagner d'actions de sensibilisation auprès des bailleurs et des particuliers sur la question des matériaux et des composants présents dans l'habitat, susceptibles de produire des effets néfastes pour la santé

⁵⁸ Cf. Annexe 3 CR GT4 et entretien n°2

1.3. Une exposition au bruit qui nuit à la santé de la population ⁵⁹

L'observation du bruit à l'échelle de la Métropole Nice Côte d'Azur est réalisée par le service Air Bruit Monitoring Urbain de la Direction de l'environnement. Nice est soumise à plusieurs sources de bruit, dont les effets impactent la santé des habitants.

La source principale de bruit sur le territoire provient du transport routier. En deuxième position figure le bruit ferroviaire, suivi du bruit provenant de l'aéroport de Nice. Aujourd'hui, à Nice, 11 500 habitants, soit 3,3% de la population (valeur similaire à celle observée à l'échelle de la Métropole : 3%) sont exposés à un bruit provenant du transport routier, selon le responsable du service Air Bruit Monitoring - soit une valeur excédant les 68 dB recommandés par l'Union Européenne. A titre comparatif, ces valeurs peuvent atteindre 10% au sein d'autres métropoles françaises (Lyon, Paris). Si ce chiffre peut paraître non alarmant, l'exposition globale au bruit à l'échelle du territoire ne constituant par un enjeu majeur, ce n'est pas sans conséquence pour la santé des habitants. En effet, lors de l'entretien tenu avec le responsable du service Air Bruit Monitoring Urbain, M. X précise que pour la première fois, dans le cadre de l'actualisation du Plan Prévention pour le Bruit dans l'Environnement (PPBE), une étude « impact santé » du bruit des transports sur la population de la métropole a été réalisée : des relations dose-effet ont été utilisées pour estimer le nombre de personnes affectées par les effets sanitaires de la gêne, les troubles du sommeil et les cardiopathies ischémiques.

On observe ainsi des chiffres significatifs pour ce qui concerne les troubles du sommeil : 12 680 personnes sont affectées par le bruit (tout mode de transport confondus), soit 2,4% de la population Métropolitaine. On peut donc dire que la totalité des personnes exposées à un bruit >68 dB sont aussi exposés la nuit et souffrent de troubles du sommeil. Près de 10% ressentent une gêne liée au bruit (tout mode de transport confondus) dont 80% proviennent du transport routier. Au total , 12% de la population métropolitaine est concernée par la gêne et par la survenue de troubles du sommeil due au bruit. M. X souligne toutefois que ces estimations sont des ordres de grandeur : calculées sur la base d'un tableau réalisé par Acoucité répondant aux exigences de la directive européenne dont l'algorithme est basé sur des impacts santé connus à l'échelle européenne, ces chiffres ne doivent donc pas être considérées comme des valeurs précises spécifiques.

Enfin, les données concernant le profil socio-économique des populations les plus touchées par le bruit sont inexistantes. Alors que l'exposition au bruit dans les villes est un indicateur clé des inégalités sociales, M.X précise qu'aucun croisement n'a été opéré avec des données

⁵⁹ Cf. annexe 3 : CR GT1 et entretien n°10

IRIS pour obtenir des informations quant aux catégories socio-professionnelles des populations les plus exposées.

1.4. Des risques de sécurité sanitaire lié à l'EDCH ⁶⁰

Si la qualité de l'eau à Nice est jugée satisfaisante sur le territoire Niçois, la ressource constitue quant à elle une préoccupation majeure pour la Régie Eau d'Azur, chargée d'assurer le service public de l'eau potable au sein du territoire Métropolitain. Cette problématique s'ajoute aux difficultés liées à l'inégale répartition de la consommation d'eau sur le territoire.

La qualité de l'eau à Nice est jugée satisfaisante par la direction technique et innovation de la Régie Eau d'Azur : les micropolluants étant principalement émis par des industries polluantes et Nice en étant dépourvue sur ses bassins et ressources. Pour autant, la question de la ressource préoccupe la Régie Eau d'Azur, qui identifie deux enjeux majeurs pour le territoire métropolitain en ce qui concerne la ressource en eau :

- Une adaptation à court terme sur l'aspect quantitatif pour passer le cap de la sécheresse de l'été à venir
- Une nécessaire anticipation de l'avenir : quelles installations, configurations opérationnelles possibles pour les futures générations en vue de pérenniser une alimentation en eau de qualité sur l'ensemble du territoire

Toutefois, la REA fait part de fuites d'eau particulièrement sur les réseaux d'adduction⁶¹. Les échanges confirment qu'aujourd'hui, environ 85 millions de m³ d'eau sont prélevés dans le milieu naturel chaque année et seulement 65 sont produits, indiquant des pertes importantes qui surviennent durant la phase adduction de l'eau et gestion des réservoirs.

Plus précisément concernant la consommation d'eau à Nice, celle-ci se révèle fortement supérieure à la moyenne nationale. Aujourd'hui, 45 millions de m³ d'eau sont consommés par an par les 51 communes de la métropole, soit environ 225 literes par jour et par habitant (contre 150 en moyenne nationale) qui représente l'activité courante. Cet écart entre la consommation métropolitaine et nationale est lié à la consommation d'eau pour les espaces verts, piscines, due essentiellement à l'activité sédentaire et non pas l'activité touristique. La REA dispose d'une cartographie précise des rendements et consommations par commune⁶².

⁶⁰ Cf. CR annexe 3 GT2 et entretien n°4, n°3 et n°1

⁶¹ À noter que le dernier rapport de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) publié en 2019 indique que si le rendement des réseaux d'adduction a progressé au cours des années 2000, il s'élève aujourd'hui autour de 80% avec un taux de fuite qui stagne à 20% depuis 2012.

⁶² A ce jour, les informations précises sur les données quantitatives n'ont pu être recueillies

La direction santé publique ne dispose pas des chiffres précis sur ces consommations à ce jour.

Par ailleurs, la consommation d'eau apparaît inégalement répartie sur le territoire Niçois. En effet, sur ce volet, la direction clientèle de la REA a tout récemment finalisé une étude de segmentation client, permettant de connaître précisément la répartition des consommations d'eau : 20% des abonnés (160 000 abonnés au total) consomment 80% de l'eau. En ce sens, la REA prévoit dans son plan pluriannuel d'investissement afin d'équiper ces 30 000 abonnés de télé-relèves de façon à mieux maîtriser la consommation d'eau et être alerté en cas de dérives.

L'activité touristique n'est pas négligeable puisque responsable d'une charge supplémentaire considérable en termes de consommation d'eau. En effet, celle-ci représente 70 000 personnes de plus (soit +15%) connectées au réseau en continu, qui consomment et qui rejettent des eaux usées dans le réseau. Ce manque de ressources représente un risque pour l'environnement (sécheresse, augmentation du risque d'incendies et d'événements météorologiques extrêmes) et pour la population : amplification des inégalités sociales et insécurité alimentaire. A ce titre, le service agriculture de la Métropole souligne que le manque d'eau en 2022 a entraîné des pertes de plus de 50% de certaines cultures.

Si la REA réalise des interventions auprès du jeune public au sein des écoles communales en vue de sensibiliser sur la ressource et la qualité de l'eau, celles-ci restent restreintes à un nombre limité d'établissements. Selon Mme X. (chef de service communication de la REA) : *« nous avons trop de sollicitations et ça me contraint parfois de freiner parce qu'on ne peut pas répondre à tout. »*

Enfin, si aujourd'hui la qualité de l'eau ne semble pas affectée, le réchauffement climatique représente un risque de dégradation de celle-ci. En effet, la hausse des températures entraîne une augmentation de la concentration de substances métalliques (plomb, nickel) dans l'eau potable. L'Agence Régionale de Santé (DD 06), interrogée dans le cadre de l'étude sur la problématique de l'eau, fait part d'une problématique rencontrée au sein de la communauté d'agglomération Sophia Antipolis (CASA) (mais qui survient dans d'autres communes françaises⁶³) liée à l'augmentation de la présence de plomb et de nickel au premier jet du robinet dont les effets sont une détérioration de la qualité la qualité de l'eau qui impacte directement la santé humaine. De fait, un renforcement de la vigilance a été mise en place par l'ARS qui réalise dès lors systématiquement des analyses pour détecter le plomb et le nickel

⁶³ Article France Info : Mulhouse : taux élevé de plomb et de nickel dans l'eau potable, juin 2017

au sein du réseau de la CASA. En cas de dépassement des valeurs seuil l'ARS met en place des mesures de restriction.

Aujourd'hui la source de contamination de l'eau en plomb reste inconnue compte tenu du fait que la totalité des réseaux en plomb ont été changés. Les directives à donner restent floues selon l'ARS : certaines communes françaises ont donné la recommandation aux citoyens de purger l'eau (des taux relativement bas après purge) avant de la consommer ; solution qui apparaît discutable au regard de la ressource en eau aujourd'hui limitée. L'ARS rappelle néanmoins la poursuite de ses actions de prévention en lien avec les médecins inspecteurs de santé publique pour sensibiliser les médecins généralistes au dépistage du saturnisme infantile. Si cette intoxication semble moins élevée dans le département des Alpes Maritimes qu'en région marseillaise, les préoccupations sur une croissance de celles-ci semblent légitimes au regard de la hausse des températures et du changement climatique.

1.5. Une progression des maladies vectorielles sur le territoire Niçois⁶⁴

Nice est particulièrement touchée par la prolifération du moustique tigre.

L'Agence de Sécurité Sanitaire déclare dans le cadre des échanges tenus qu'en septembre 2020, un foyer de contamination avait touché le quartier du Parc – Impérial – Mantega – Le Piol à Nice. Cinq cas de dengue (maladie infectieuse due à un virus par des moustiques du genre *Aedes*⁶⁵) avaient été alors enregistrés en l'espace de quelques semaines. L'Agence Régionale de Santé (ARS) affirme durant les échanges tenus que 80% des foyers du moustique-tigre se trouvent dans nos jardins ou nos terrasses. Le nombre de cas de dengue dit autochtone est encore faible au sein du département mais représente un signe annonciateur de l'apparition d'une maladie qui jusque-là concernait les nations du Sud. Plusieurs sites sensibles et foyers d'infestation ont été reconnus par l'Agence de Sécurité Sanitaire. A ce titre, une stratégie de lutte contre la prolifération des moustiques et plus particulièrement l'*Aedes Albopictus* est envisagée par l'Agence. Toutefois, faute de moyens humains et financiers, cette stratégie peine à se mettre en place. Par ailleurs, la présence de gîtes larvaires dans des réceptacles d'eau a des effets néfastes sur le développement de la végétalisation et sur la biodiversité de façon générale.

⁶⁴ Cf. annexe 3 : CR GT3 et entretien n°3

⁶⁵ D'abord limité à un secteur réduit des Alpes- Maritimes, elle est aujourd'hui implantée dans l'ensemble de la métropole et dans tous les départements de la région.

1.6. Une souveraineté alimentaire fragilisée ⁶⁶

En raison de sa situation géographique et du climat Méditerranéen auquel il est soumis, le territoire Niçois est confronté à des enjeux de souveraineté alimentaire qui préoccupent aujourd'hui les services intercommunaux. Ces enjeux contribuent à une hausse de la précarité alimentaire et sont aussi fortement intriqués avec les problématiques liées à la qualité de l'air sur le territoire.

Les échanges tenus avec le service de l'agriculture durable ont permis de mettre en évidence les difficultés auxquelles le territoire Niçois était soumis en matière de souveraineté alimentaire. Selon les propos de la Responsable du service Agriculture et Circuits-Courts, la commune souffre d'une trop grande dépendance aux productions extérieures avec 98% des denrées alimentaires importées (accentué par le poids de la population et du tourisme). Il est à noter que ces importations principalement acheminées en camion participent grandement à la pollution de l'air (30% des émissions du territoire). Par ailleurs, Mme X. fait état d'une baisse de l'activité agricole et de son attractivité, qui peut s'expliquer (outre la population active vieillissante), par un foncier agricole rare et cher, soumis à une forte pression et à une transmission des exploitations difficile aux jeunes exploitants. Aussi, Mme X. souligne l'absence de filières et de structuration des producteurs : les acteurs de la transformation alimentaire du territoire produisent principalement des produits « non essentiels pour l'alimentation » (compléments alimentaires, café, bières...). Ainsi, le territoire Niçois (et métropolitain) souffre d'un manque d'offre pour permettre l'approvisionnement de la restauration collective, dans le respect de la loi EGALIM ⁶⁷, problématique qui s'ajoute au phénomène d'inflation qui est à l'origine de la hausse des coûts de l'alimentation.

Cette situation contribue à la hausse des situations de précarité observées sur le territoire : un taux de pauvreté important, qui touche particulièrement les jeunes étudiants (tranche 18-24 ans). Le président de la Fédération des Associations Etudiantes et Corporations Etudiantes des Alpes-Maritimes (FACE 06) en témoigne. En effet M. X fait état d'une nette augmentation du recours au restaurant solidaire⁶⁸ pour lequel des étudiants qui ne s'y rendaient pas auparavant y recourent aujourd'hui. M.X souligne l'existence de situations de non-recours, difficilement quantifiables, dues à un phénomène de stigmatisation lié à une image de précarité de l'aide alimentaire qui dissuade l'inscription d'un nombre « important » d'étudiants qui en auraient besoin.

⁶⁶ Cf annexe 3 CR GT5 et entretien n°1

⁶⁷ Tout comprendre de la loi EGALIM 2, Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, 13 avril 2023,

⁶⁸ Projet porté conjointement par la FACE 06 et la cuisine centrale de la VDN proposant un repas complet, gratuit, à raison de deux fois par semaine auprès d'une cinquantaine d'étudiants. A ce jour, les informations chiffrées n'ont pas pu être recueillies.

2. Une responsabilité des décideurs à se saisir des enjeux de santé à parfaire

La revue des politiques publiques ainsi que les entretiens exploratoires a mis en évidence l'insuffisance de la prise en compte de la santé dans l'élaboration des politiques publiques ainsi d'une part ainsi que la pluralité des acteurs sur le territoire oeuvrant sur les thématiques santé environnement. Au regard des spécificités évoquées ci-dessus, les réponses apportées par les politiques existantes ne semblent pas à la hauteur des enjeux.

2.1. Un volet « santé » peu pris en compte dans les politiques publiques

La collectivité (Ville de Nice et Métropole Nice Côte d'Azur) élabore et met en œuvre la politique de la Ville au moyen de plans d'action, réglementaires ou non, spécifiques à chaque domaine de la politique de la ville dont :

- Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) 2019-2025
- Le Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLU-m) approuvé en 2019
- Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2017-2022
- Le Plan de Prévention contre le Bruit dans l'Environnement III (PPBE) III approuvé en juin 2019
- Le Plan d'Action Qualité de l'Air (PAQA) adopté en 2021 qui recense toutes les actions de réduction de pollution du territoire de la MNCA et qui en calcule les bénéfices.
- Le Plan Protection de l'Atmosphère (PPA) (2025)

Toutefois, la question « santé » y apparaît insuffisamment prise en compte. Cela peut s'expliquer d'une part par le fait qu'il n'existe pas de cadre juridique aujourd'hui en France ni aucune règle de droit prévoyant de prendre en compte les questions de santé dans la mise en place des politiques publiques dans d'autres secteurs. D'autre part, la multiplicité des acteurs (scientifiques, experts, décideurs politiques, institutions, acteurs privés, acteurs associatifs) et de leurs champs de compétences respectifs sous-tend un certain cloisonnement dans l'élaboration des politiques publiques.

De fait, les politiques établies ne prennent peu ou pas en compte les aspects positifs ou négatifs des impacts qu'elles induisent sur la santé de la population. La revue des plans de politiques publiques mis en œuvre sur le territoire Niçois dans le cadre de cette étude illustre cette situation. Le PCAET métropolitain se divise en 3 volets⁶⁹ comportant plusieurs axes. Sur les 7 axes du volet 1, un seul fait apparaître très brièvement la question santé en rappelant les valeurs des lignes directrices d'exposition de l'OMS et en délivrant une information sur les effets des polluants atmosphériques sur la santé. Si ces informations sont rappelées dans le

⁶⁹ Volet 1 diagnostic, volet 2 enjeux, volet 3 stratégie territoriale

volet 2, le volet 3 est dépourvu de toute mention relative à la santé. Ici donc, la santé est abordée uniquement au regard de ses liens avec la dégradation de la qualité de l'air.

Si le diagnostic du PLUM contient une sous partie « Santé et cadre vie » au sein de laquelle sont rappelés les impacts de la qualité de l'air, des nuisances sonores et olfactives sur la santé, les enjeux prioritaires identifiés ne concernent presque pas la santé. En effet, ils s'articulent exclusivement autour de la promotion d'un cadre de vie hautement qualitatif, le rééquilibrage des strates d'âge de la population, le soutien à la diversification du secteur économique et le confort de la notoriété touristique du territoire et enfin, la poursuite d'actions en matière de mobilités qui permet notamment une réduction de la pollution atmosphérique et sonore. De la même façon au sein du PLUM, aucun objectif dédié à la végétalisation. A titre comparatif le Métropole de Nantes a mis en place des objectifs de promotion de la diversité, de développement de zones de fraîcheurs et d'adaptation de la végétation aux conditions climatiques au sein d'un volet dédié « environnement » du PADD.

Sur d'autres plans de programmation : PLH, le PPA ou le PAQA, la question santé n'est pas évoquée. La dernière version du PPBE a pour la première fois fait l'objet d'une étude impact santé en 2022, bien que celle-ci aurait pu cependant être davantage étayée : en effet elle a été faite sur la base de seulement 3 déterminants de santé : gêne, troubles du sommeil et cardiopathies ischémiques (CI). Concernant ce dernier déterminant, les résultats ne sont pas significatifs (seulement 12 personnes sur 553 305 ont contracté une CI due au bruit dans l'environnement). Par ailleurs, aucune étude complémentaire n'a permis d'identifier les profils socio-économiques et de santé des populations les plus exposées.

En conclusion, la question santé n'apparaît dans les plans réglementaires majoritairement que lorsqu'est évoquée la problématique de la qualité de l'air. Concernant l'aménagement du territoire (urbanisme, habitat, cadre de vie), les politiques publiques gagneraient à davantage inclure des clauses en faveur de la santé publique. Dès lors, l'engagement dans un plan local d'actions en santé environnementale permettrait d'inclure la question santé dans les plans en vigueur, sensibiliser les services communaux et intercommunaux sur ces sujets.

2.2. Des compétences dispersées sur le territoire

Le territoire Niçois se caractérise par une multitude d'acteurs aux compétences dispersées au sein de diverses structures institutionnelles ou associatives. Cette spécificité de partage des compétences s'observe ici, notamment sur les thématiques suivantes : qualité de l'air et bruit dans l'environnement, l'habitat, la gestion de l'eau. Cette répartition complexe a été à l'origine de certaines difficultés, étayées dans la partie Discussion.

2.2.1. La qualité de l'air et bruit dans l'environnement

Plusieurs acteurs relevant de compétences différentes sur le territoire oeuvrent sur les sujets liés à la qualité de l'air et au bruit dans l'environnement : le service Air Bruit Monitoring Urbain de la Métropole NCA, Santé Publique France et Atmosud.

- La Métropole Nice Côte d'Azur et plus précisément le service Air Bruit Monitoring Urbain qui a une mission de centralisation des données, d'élaboration de plan de politiques publiques et de suivi des grands projets métropolitains.
- Santé Publique France (SPF), agence sous la tutelle du ministère de la santé ayant une mission d'observation épidémiologique, de veille et d'alerte en matière de santé publique.
- Atmosud, observatoire de la qualité de l'air en région agréée par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires ayant une mission d'observation de la qualité de l'air sur le territoire régional PACA (mesures, inventaires et modélisations).

Dans le cas Niçois, le service Air Bruit Air Bruit Monitoring Urbain collabore étroitement avec SPF dans le cadre de l'évaluation quantitative d'impacts sur la santé de la pollution atmosphérique (EQIS-PA) actuellement en cours. Par ailleurs, le service se sert des données collectées auprès de SPF et d'Atmosud pour établir des constats sur la base desquels ils rédigent le plan d'actions qualité de l'air (PAQA), réglementaire, listant l'ensemble des actions de lutte contre la pollution. Il élabore également le Plan Prévention du bruit dans l'Environnement (PPBE) réglementaire et est en charge du suivi des grands projets de la métropole (notamment la zone à faibles émissions ZFE-m) susceptibles d'impacter la qualité de l'air. Depuis 2021, le service collabore également ponctuellement avec un professeur émérite (ancien professeur de cardiologie au CHU de Nice) sur les effets des pollens sur la santé de la population. Si le partage d'une culture commune en santé environnementale est initié dans le cadre de ces travaux, elle reste à consolider : la direction de la santé n'ayant pas été sollicitée dans le cadre de l'étude impact santé du PPBE cette année, ni dans le cadre de l'élaboration du PAQA.

2.2.2. Une gestion de l'eau assurée par des acteurs aux compétences dispersées

La gestion de l'eau est régie par plusieurs acteurs, publics et privés : la régie eau d'azur (REA), l'agence régionale de santé ainsi que des laboratoires privés externes et des entreprises privées.

- La REA assure une mission d'autosurveillance de la qualité de l'eau. Pour cela elle est équipée de laboratoires ⁷⁰permettant de suivre la qualité de l'eau d'un point de vue réglementaire ainsi que son évolution face aux changements climatiques. Dans ce cadre est réalisé un contrôle des caractéristiques physico-chimiques et microbiologiques des eaux distribuées aux usagers. Ces prélèvements et analyses sont réalisés selon un programme annuel réparti à des fréquences variables selon la réglementation. La REA gère également l'assainissement de l'eau via la collecte et l'épuration des eaux usées sur certaines communes de la Métropole ; le reste du périmètre étant délégué à un prestataire privé de gestion de l'eau : Suez ou Veolia.
- Un prestataire privé CARSO pour la réalisation d'analyses complémentaires sur des micropolluants et produits émergents évoqués dans la nouvelle directive européenne.
- L'Agence Régionale de Santé, police de l'eau, est responsable de l'organisation du contrôle sanitaire⁷¹ réglementaire des eaux distribuées et assure, en étroite collaboration avec les préfetures départementales, les collectivités et les exploitants, le suivi des mesures de correction, voire d'urgence, qui doivent être mises en place en cas de dégradation de la qualité de l'eau.

2.2.3. Les politiques de l'habitat

La compétence de la politique de l'habitat relève des collectivités territoriales et se partage entre l'échelle métropolitaine et départementale. Cette architecture institutionnelle peut présenter certains inconvénients au regard des responsabilités partagées dans la mise en œuvre des politiques publiques dans le champ des politiques sociales de l'habitat.

⁷⁰ L'usine de Super-Rimiez chargée de traiter l'eau sur l'ensemble du périmètre métropolitain avec des analyses dites « classiques » (bactériologiques, paramètres physico-chimiques réglementaires) ainsi qu'un laboratoire COFRAC développement durable (équipe de 15 personnes environ) qui réalise des analyses complexes (pesticides, micropolluants).

⁷¹ Le contrôle sanitaire comprend toutes opérations de vérification du respect des dispositions réglementaires relatives à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine. Outre la réalisation d'un programme d'analyses de la qualité de l'eau, il comprend l'inspection des installations et le contrôle des mesures de sécurité sanitaire mise en œuvre

Le service politiques sociales de l'habitat de la Métropole NCA appartient à la direction Habitat et Territoires Prioritaires et assure plusieurs missions d'accompagnement des publics, notamment celles relatives à l'attribution des logements sociaux au sein du territoire métropolitain :

- Mission d'accueil et d'information⁷² du public via la maison de l'habitant
- Gestion des attributions des logements sociaux et des attributions des aides financières⁷³ auprès des personnes les plus démunies
- L'élaboration de la convention intercommunale d'attribution de la Métropole NCA pour 2021-2026 qui s'appuie sur le Plan Logement d'Abord⁷⁴, ciblant les ménages les plus précaires : soit sans logement, soit en voie de perte de logement (publics visés par une expulsion ou parce qu'ils vivent dans des conditions de mal-logement, indigne ou sur-occupé).

Il collabore avec le CCAS, qui lui a une mission de réalisation évaluations sociales et d'accompagnement des personnes. Leur mission s'articule avec celle des autres acteurs intervenant dans le champ des politiques sociales de l'habitat en matière d'action sociale. À ce titre une plateforme territoriale d'accompagnement a été mise en place au 1er trimestre 2022 pour la prise en charge des publics, réunissant plusieurs acteurs du logement :

- Placés sous l'égide de la commune : le CLSM, délivrant des formations en santé mentale auprès des acteurs du logement
- Placés sous l'égide du département : le DAC, le SIAO et les travailleurs sociaux,
- Placé sous l'égide de l'ARS et du département : la MPDH
- Les bailleurs sociaux et associatifs,
- Le CSAPA

Concernant la rénovation énergétique des logements sociaux, d'autres acteurs interviennent comme les bailleurs sociaux – qui réalisent l'acquisition, la construction et la rénovation de logements sociaux – et l'Agence de la Rénovation Énergétique de la Métropole. Dans le cadre de sa mission de lutte contre la précarité énergétique, celle-ci collabore depuis 2021 avec les

⁷² Renseigne sur toutes les questions liées à l'habitat (travaux de rénovation, demande de logement social (...)).

⁷³ Une aide individuelle, qui contribue à régler les factures d'énergie, les dépôts de garantie, les compléments de loyer ; financée par le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et des aides collectives financées la majorité du temps par des associations

⁷⁴ Le « plan quinquennal logement d'abord et lutte contre le sans abris » a été annoncé par le Président de la République en septembre 2017 et vise à rénover en profondeur les politiques d'hébergement et d'accès au logement des personnes défavorisées. Pour le département des Alpes-Maritimes, deux territoires ont été sélectionnés et notamment la métropole NCA en vue d'expérimenter de nouvelles pratiques de repérage et d'accompagnement social, de coordination, modalités d'organisation seront capitalisés et essaimés sur l'ensemble des territoires

baillleurs sociaux en vue de changer le mix énergétique des logements sociaux et de plusieurs logements privés qui le nécessitent.

3. Des propositions d'actions dans le cadre du PLASE

Plusieurs propositions d'actions ont été émises durant les groupes de travail au regard des compétences de chacun des acteurs et des thématiques choisies. Au regard du temps imparti, toutes les propositions d'actions n'ont pas le même niveau de réflexion. Seront donc présentées ci-dessous les actions ciblées prioritaires, qui feront l'objet d'une planification budgétaire courant septembre 2023.

3.1. La mise en place d'un Pollinarium Sentinelle

Une convention de partenariat sera signée d'ici la fin d'année 2023 entre la Ville de Nice et l'Association des Pollinariums Sentinelles de France pour une inauguration fin 2024. Par ce partenariat, l'APSF sera amenée à accompagner la Ville sur la création du pollinarium (étude, implantation, formations, validations, inauguration, etc.) et sur son fonctionnement (suivi régulier, aide à la communication, etc.). Le Pollinarium Sentinelle est un outil d'évaluation du début et de la fin de l'émission du pollen émis par les espaces allergisantes sur un territoire donné. Il est également un outil de prévention qui permet d'anticiper et d'alerter sur les émissions de pollens, en vue de maîtriser les risques sur la santé des personnes touchées et des coûts induits par les traitements. A ce jour, un médecin allergologue a été désigné pour suivre l'instauration du Pollinarium Sentinelle.

3.2. Sensibiliser sur la ressource en eau

Sur la thématique de l'eau, le PLASE a vocation à renforcer l'action de la REA et du service de l'éducation en vue de déployer les actions de sensibilisation auprès du jeune public au sein des écoles communales et des centres de loisirs à Nice. Cette action pourra être mise en œuvre de février à juin 2024, suite à l'inscription des écoles volontaires sur un site dédié, mis à la disposition des écoles et des enseignants par le service éducation. La périodicité de cette action sera à raison de 2 écoles par mois et se mettra en œuvre de la façon suivante : une intervention de deux heures au sein des écoles du CP au CM2 à l'issue de laquelle sera distribué aux écoliers un diplôme du « petit spécialiste de l'eau ». Concernant les indicateurs de réussite choisis, on citera : le nombre d'écoliers sensibilisés, le nombre d'écoles ayant bénéficié de l'intervention, et le niveau de satisfaction des instituteurs (évalué au moyen d'un

questionnaire de satisfaction). Les écoliers seront sensibilisés sur le cycle de l'eau jusqu'à l'assainissement, sur les risques d'une qualité de l'eau dégradée sur la santé, sur les éco-gestes et la lutte contre les plastiques. A terme, l'objectif serait de pouvoir étendre cette action à l'échelle du territoire métropolitain.

3.3. Promouvoir l'UFS dans les opérations d'aménagement urbain

Concernant cet objectif, le PLASE va réunir les compétences de plusieurs acteurs de la Métropole NCA, à savoir le service chargé du système d'information cartographique (SIG), la direction des espaces publics, la direction de la mobilité durable et de la communication, la direction de la culture et l'agence d'urbanisme azurienne. Plusieurs actions ont été envisagées en lien avec ces différents services en vue de promouvoir l'intégration de la santé au sein des politiques publiques d'aménagement et dans l'espace public pour favoriser les mobilités dites actives. A cet égard, les actions envisagées sont les suivantes :

- Faire un état des lieux des assises existantes pour voir si des améliorations sont possibles (ex : ajout de point d'eau, d'ombrage)
- Étudier la possibilité d'accompagner l'extension des horaires d'ouverture de certains lieux (cours d'écoles, équipements sportifs municipaux, équipements sportifs relevant des établissements scolaires) en supportant une partie des charges liées à la conciergerie et au maintien en état des locaux.
- Inscrire sur les panneaux de jalonnement (au niveau des universités, arrêts de tramway, des informations relatives aux distances à parcourir à pied (en nombre de pas sur le modèle 10 000 pas par jour recommandés par l'OMS ou durée de marches en minute) pour se rendre au point de destination.
- Délivrer des messages de santé sur l'affichage public (thèmes manger bouger, bénéfices de l'activité physique pour sa santé)
- Mettre en place de façon pérenne des Nudges sur les marches d'escaliers des stations de tramway pour encourager à emprunter les escaliers plutôt que les escalators en vue d'une part de fluidifier la circulation et d'autre part de favoriser l'activité physique.
- Déployer les randonnées urbaines découvertes / sportives portant sur des thématiques en lien avec le patrimoine de la Ville de Nice

3.4. Limitier l'implantation du moustique tigre sur le territoire Niçois

En lien avec l'Agence de Sécurité Sanitaire et le service d'hygiène et de salubrité, un plan d'éradication naturelle des moustiques dans le domaine public d'ici le second trimestre 2024.

Les actions envisagées sont les suivantes :

- Etudier sur les espèces utiles présentes sur notre territoire afin d'étudier leurs états écologiques, leurs lieux de vie et les dangers potentiels qu'elles encourent
- Prospecter, toutes les zones susceptibles d'être un gîte potentiel : étendues d'eau dans les espaces publics, mares, afin de connaître leurs états écologiques, leurs états d'infestations, les espèces qui y sont présentes
- Créer un espace dédié à la reproduction et à la préservation des libellules, espèce utile dans la lutte contre le moustique tigre
- Créer des sanctuaires à libellules dans les espaces verts de la ville de Nice
- Réaliser un suivi et un entretien des sanctuaires par des agents en vue de permettre la préservation de ces lieux et la bonne multiplication des libellules
- Planter des espèces végétales utiles (répulsives) dans les espaces verts de la Ville de Nice et les entretenir, notamment avec l'appui d'un assistant botaniste
- Investir dans des pièges à moustiques ciblant les femelles en recherche d'hôte ayant prouvé leurs bénéfices : piège Biogents - permettant l'attraction et la capture des moustiques - et un système "Biobelt antimoustiques" installé en ceinture, permettant d'encercler la zone à protéger.

3.5. Faciliter l'accès aux produits de qualité et lutter contre la précarité alimentaire

Le PLASE s'articule avec le Plan Alimentaire Territorial (PAT) métropolitain pour la mise en place d'actions spécifiques, visant à promouvoir une alimentation saine et durable auprès du grand public et en milieu scolaire et à lutter contre la précarité alimentaire. Dans ce cadre, plusieurs actions ont été envisagées, en lien avec le service agriculture de la direction de la transition écologique de la Métropole. Parmi elles :

- Accompagner les associations d'aide alimentaire sur la partie logistique (le manque de chauffeurs pour le ramassage des dons peut bloquer les actions)
- Sanctuariser des terres pour produire en régie directement pour le public précaire
- Communiquer des recettes pour cuisiner des produits locaux et organiser des ateliers cuisines partagées)
- Sollicitation de services des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) pour la transformation

IV. DISCUSSION

La partie qui va suivre rend compte tout d'abord des éléments qui ont été des atouts durant l'élaboration de ce PLASE, notamment l'accessibilité facilitée d'une grande diversité d'acteurs, et la possibilité de faire émerger des actions communes. Enfin, des limites et obstacles se sont présentés rencontrés durant la construction de ce projet. Cette partie suggère donc des pistes de réflexion qui auraient pu contribuer à anticiper ces freins.

1. Des ressources ayant permis d'aboutir à des actions concrètes

La diversité et la multiplicité des acteurs présents sur le territoire a offert la possibilité un « plus » durant l'élaboration de cette étude. Cela a permis de faciliter les prises de contact et les rencontres avec les différents partenaires. Outre cet accès facilité aux compétences du territoire, ces ressources ont contribué à définir des actions concrètes, établies au sein d'un plan spécifique qui sera présenté auprès du Cabinet du Maire et de l'élu à la Santé de la Ville de Nice.

1.1. Une pluralité de compétences disponibles sur le territoire

La diversité des acteurs à Nice a offert la possibilité d'aborder de manière assez large les questions relatives à la santé environnementale. Grâce au PLASE, nous avons été en mesure d'identifier qui se consacrait à quels sujets ainsi que les compétences de chacun des acteurs. Le PLASE a encouragé la réunion de professionnels, d'experts, d'institutions et d'associations qui ne sont pas habitués à coopérer en temps normal. Le bouche-à-oreille a même parfois l'implication de certains acteurs en milieu d'année qui n'étaient pas présents initialement. Le rassemblement de tous a donc permis de croiser les regards, avis et ressources de chacun. En effet, bien que certaines actions soient réalisables, des obstacles peuvent surgir en raison de problèmes sociaux, politiques ou simplement de ressources (humaines ou financières).

L'objectif était de converger ces diverses problématiques afin de susciter la volonté de collaborer et de surmonter ces obstacles. In fine, l'élaboration du PLASE a permis de normaliser le dialogue entre les services communaux entre eux et avec les partenaires externes. Le prochain enjeu sera de pérenniser cette communication en vue de favoriser un travail transversal et partenarial.

1.2. Des actions concrètes à court, moyen et long terme

Grâce à la mise en place du plan d'actions en santé environnement, plusieurs initiatives ont été élaborées, témoignant d'une dynamique dans la prise en compte des enjeux de santé environnementale à court, moyen et long terme. L'effort collectif autour de ce plan a suscité une collaboration fructueuse avec de multiples acteurs, qu'ils soient internes ou externes à la collectivité. Chaque action fait l'objet d'un portage défini, chargé de veiller à son bon déroulement, son suivi régulier et son évaluation. La prochaine étape concernera les éléments budgétaires qui seront discutés à l'occasion de la phase de négociation et d'arbitrage des budgets du mois de septembre pour l'année 2024.

Enfin, le PLASE a atteint les deux principaux objectifs qui lui étaient fixés : une meilleure appréhension des spécificités propres au territoire et une mobilisation réussie des partenaires autour d'initiatives concrètes et collaboratives.

2. Une culture de la santé environnementale qui reste à conforter

Si les ressources n'ont pas manqué en matière de compétences disponibles sur le territoire, l'élaboration du PLASE a été confronté à plusieurs obstacles qui s'expliquent par une culture de la santé environnementale insuffisamment partagée parmi les acteurs du territoire.

2.1. Le manque de formation des élus

Le manque de compétences des élus territoriaux en matière de santé environnementale constitue un obstacle à la mise en œuvre de politiques publiques efficaces : cette situation a pu s'observer au sein de la collectivité Niçoise. En effet, si l'adjoint au Maire de Nice à la Santé a affirmé son intérêt pour l'élaboration d'un tel plan en juillet dernier, sa participation à son élaboration a été limitée (pas de suivi étroit en lien avec la direction de la santé publique, pas de participation aux réunions de travail organisées).

Par ailleurs, le cabinet municipal, bien qu'il n'ait pas émis d'avis défavorable à sa réalisation, n'a pas affirmé pleinement son soutien dans une telle démarche : un membre du cabinet municipal a même déclaré au cours d'un échange informel que ce plan « n'était pas une priorité » dans la mesure où il ne faisait pas partie des objectifs du mandat.

Ce manque de sensibilisation réduit l'apprentissage collectif et l'émergence d'une culture de la santé environnementale au sein de la collectivité. Une meilleure communication et sensibilisation en amont de la réalisation de ce projet auraient sans doute permis un soutien davantage affirmé de la part du cabinet municipal.

2.2. La multiplicité des acteurs qui complexifie la coopération

La multitude d'acteurs sur le territoire ainsi que le découpage géographique des compétences en santé environnementale peut rendre la coopération parfois difficile. De surcroît, les thématiques abordées dans le cadre du PLASE relèvent pour une grande partie de compétences métropolitaines et ne se limitent pas à l'échelle communale, dont les services ont l'habitude de travailler en silo.

Cette approche fragmentée contribue à un manque de cohérence des politiques menées à l'échelle locale et in fine l'insuffisance d'une culture partagée en santé environnementale. En témoignent ces deux dernières années la réalisation de nombreux travaux par l'Agence de Sécurité Sanitaire sur des sujets santé environnementale, sans qu'une collaboration n'ait été organisée avec la direction santé publique : à titre d'exemple, une étude a été entreprise sur la végétalisation dépourvue de critères relatif à l'impact (positifs et négatifs) de ces plantes sur la santé dans le cahier des charges, alors même que la végétalisation urbaine peut jouer un rôle crucial dans l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

D'autres exemples peuvent être cités sur la thématique du repérage de la présence de punaises de lits, représentant un risque pour la santé et faisant l'objet de stigmatisations sociales fortes : aucune collaboration existante entre la direction santé publique, l'habitat, le CCAS et le service chargé de la lutte anti-vectorielle.

Ces habitudes de travail en silo ont rendu la réalisation du PLASE complexe à certaines étapes : l'Agence de Sécurité Sanitaire répondait peu souvent à nos sollicitations et si plusieurs relances ont été faites, sa participation n'était pas systématique. Un travail de pédagogie a été nécessaire pour initier un changement dans les façons de travailler.

2.3. Une prise en compte insuffisante des inégalités sociales et territoriales de santé

L'absence de données par IRIS n'a pas permis de tenir compte suffisamment des inégalités sociales et territoriales de santé. En effet, la ville de Nice ne dispose pas de diagnostic territorial infra-communal et les seules données ayant pu être restituées dans le cadre de cette étude sont issues d'échanges avec des acteurs du territoire ; elles sont donc limitées et ne permettent pas de rendre compte de façon exhaustive des réalités du terrain.

Par ailleurs, en lien avec le paragraphe précédent, une étude « santé » sur la perception des habitants des QPV de leur propre santé a été amorcée en amont de mon arrivée au sein de la collectivité. Toutefois, il n'a pas été envisagé que cette étude soit liée au travail réalisé dans le cadre du PLASE. Pourtant, les résultats de cette étude montrent que le bruit et le manque

d'espaces verts sont les éléments qui apparaissent en premier lieu lorsqu'on interroge la population sur les facteurs qu'ils jugent nuisibles à leur santé. L'absence de croisement des données entre les résultats de cette étude et le PLASE constitue à mon sens un frein dans la hiérarchisation des priorités en matière de santé environnementale.

2.3.1. Un manque d'association des usagers citoyens à la démarche

L'élaboration du PLASE aurait gagné davantage en efficacité, cohérence, adaptation aux besoins du terrain, à une meilleure inclusion de l'avis des usagers, citoyens concernés dans des actions qui leur seront destinées. Dans le cas évoqué à Nice précisément, plusieurs freins endogènes et exogènes se sont présentés quant à une participation citoyenne effective.

D'une part, une connaissance insuffisante des associations d'usagers et de leur périmètre d'actions sur le territoire : pas de recensement d'associations d'usagers au sein de la direction ni de coordonnées pour établir un contact direct. De fait, le choix des associations s'est donc fait de façon non exhaustive, grâce à des recherches internet et du bouche-à-oreille suite à des échanges avec d'autres services de la collectivité. Une liste a été établie pour validation auprès des élus, condition préalable à leur sollicitation.

D'autre part, des volontés politiques et des revendications associatives divergentes ont été un obstacle dans le cadre de l'élaboration du PLASE : une association de citoyens connue de la municipalité ayant à de multiples reprises revendiqué son opposition vis-à-vis de projets métropolitains s'est retrouvée écartée des concertations. Enfin, les sollicitations entreprises auprès des associations d'usagers n'ont pas toutes trouvé de réponse. En effet, pour ce qui concerne la sollicitation de France Assos Santé, si la coordinatrice PACA a témoigné d'un vif intérêt pour l'élaboration d'un tel projet, la participation de l'association au projet n'a pas pu se faire compte tenu de l'insuffisance des moyens dont ils disposent : seulement 3 salariés couvrant l'ensemble des besoins de la région PACA et des bénévoles déjà sur-sollicités.

V. Conclusion

Pour conclure, les impacts sanitaires que représentent les facteurs environnementaux font l'objet de préoccupations grandissantes auprès des pouvoirs publics. Les collectivités territoriales sont de plus en plus nombreuses à se saisir de ces enjeux. Cette étude s'inscrit donc dans le cadre d'initiatives locales, qui, bien qu'elle ne soit pas réglementaire, permet à la collectivité de fédérer ses compétences propres pour agir en faveur d'une santé publique plus globale.

Ainsi, l'étude qui a été réalisée a permis de dresser un portrait des spécificités du territoire Niçois et des enjeux de santé environnementale qui le caractérisent. Elle a permis de mettre en avant les synergies entre les différents acteurs de santé environnementale pour initier une dynamique de travail dans une logique partenariale et décloisonnée. A ce titre, elle a permis de réaliser des propositions d'actions qui contribuent à apporter des réponses aux problématiques identifiées. Celles-ci seront intégrées au contrat local de santé dont la signature est envisagée d'ici la fin de l'année 2023.

Enfin, au regard des difficultés rencontrées sus-nommées, les initiatives locales gagneraient à être encadrées juridiquement par le législateur afin de gagner en cohérence dans la déclinaison des politiques publiques à l'échelle locale.

Cet encadrement pourrait se faire par la voie contractuelle, entre les Agences Régionales de Santé et les collectivités territoriales pour décliner les PRSE en s'adaptant aux spécificités locales. Cela permettrait de traduire l'engagement des collectivités territoriales ainsi que leur identification en tant qu'acteur clé de la mise en œuvre locale de la politique de santé environnementale.

VI. Bibliographie

Guivarch, C. Taconet, N. (2020) « Inégalités mondiales et changement climatique ». Revue de l'OFCE (n°165) p.35 à 70. OFCE

Jobin, L. Pigeon M. Bédard, L. Bergeron KM. Druet, C. Dunnigan L. Gosselin, JC. Lambert, R. Leclerc, P. Morissette, C. Sénéchal, MR. Simpson, A. Cadorette, M. Gagnon, F. Régimbald, S. Piché, H. (2012). La santé et ses déterminants : mieux comprendre pour agir. La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec ; <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2011/11-202-06.pdf>

Cournil, C. Torre-Schaub, M. (2016), Une justice climatique pour la France. Notes sur l'Avis du Conseil économique, social et environnemental, Revue juridique de l'environnement 2017/3 (Volume 42) p.443-456. Lavoisier (<https://www.cairn.info/revue-juridique-de-l-environnement-2017-3-page-443.htm>

Jouzel, J. Michelot, A. (2016). Avis Conseil Economique Social et Environnemental. « La justice climatique : enjeux et perspectives pour la France » . Revue de l'OFCE p.71 à 96. OFCE

Cambon, L. (2020) . De l'étude des comportements de santé à la définition de stratégies de prévention : un chemin linéaire ? Sciences sociales et santé p.67-75. John Libbey Eurotext

Fosse, J. Salesse, C. Viennot, M. (2022) Inégalités environnementales et sociales se superposent-elles ? - La note d'analyse de France Stratégie 2022/7 (n° 112) p.1-16. France Stratégie. <https://www.cairn.info/revue-la-note-d-analyse-2022-7-page-1.htm>

Alla, F (2016) Traité de santé publique (3^{ème} édition). Lavoisier

Barouki, R. Coumoul, R. ADSP 2022/4 n°120, Quinze ans de politiques publiques. « L'histoire de l'exposome depuis la proposition de Wild » p41-43. Presses de l'EHESP. <https://www.cairn.info/revue-actualite-et-dossier-en-sante-publique-2022-4-page-41.htm>

Wild, C.P. (2005) Complementing the Genome with an "Exposome": The Outstanding Challenge of Environmental Exposure Measurement in Molecular Epidemiology. p1847–1850. Cancer Epidemiology, Biomarkers & Prevention, Volume 14 Issue 8 <https://aacrjournals.org/cebp/article/14/8/1847/258124/Complementing-the-Genome-with-an-Exposome-The>

Jomier, B. Lassarade, F. (2021), Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires sociales sur les orientations et la gouvernance de la politique de santé environnementale ; Santé environnementale : une nouvelle ambition. Sénat , <https://www.senat.fr/rap/r20-479/r20->

[4795.html#:~:text=Les%20collectivit%C3%A9s%20territoriales%2C%20comme%20cela,intercommunal%20%2D%20y%20sont%20%C3%A9troitement%20corr%C3%A9l%C3%A9es.](#)

Husson, JF. Aïchi, L. (2015), Rapport sur le coût économique et financier de la pollution de l'air. Sénat

Hendriks, P. Mouchard, A. Clouët, Giorgi, D. Carotti, S. Lidsky, D. Maury, F. (2022), Rapport relatif aux moyens et à la gouvernance de la politique santé environnement. IGAS, https://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2022-011r_-_tome_1_rapport-2.pdf

Gigonzac V, Breuillard E, Bossard C, Guseva Canu I, Khireddine Medouni I. (2017) Caractéristiques associées à la mortalité par suicide parmi les hommes agriculteurs exploitants entre 2007 et 2011 <https://www.santepubliquefrance.fr/content/download/183059/2308801>

Khomenko, S. Pisoni, E. Thunis, P. Bessagnet, B. Cirach, M. lungman, T. (July 2023) Spatial and sector-specific contributions of emissions to ambient air pollution and mortality in European cities : a health impact assessment. The Lancet ; [https://www.thelancet.com/journals/lanpub/article/PIIS2468-2667\(23\)00106-8/fulltext#seccestitle150](https://www.thelancet.com/journals/lanpub/article/PIIS2468-2667(23)00106-8/fulltext#seccestitle150)

Le Monde avec AFP. (2020), La pollution a contribué à la mort d'une fillette à Londres en 2013, selon la justice britannique, https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/12/16/la-pollution-a-contribue-a-la-mort-d-une-fillette-a-londres-selon-la-justice-britannique_6063600_3244.html#:~:text=La%20justice%20britannique%20a%20reconnu,hospitalisations%20li%C3%A9es%20%C3%A0%20cette%20maladie.

Prévalence et incidence du Diabète, (2021) Santé Publique France, <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/diabete/articles/prevalence-et-incidence-du-diabete>

Qu'est-ce qu'une métropole ? (2021), Vie Publique, <https://www.vie-publique.fr/fiches/20129-quest-ce-quune-metropole>

Qu'est-ce qu'une collectivité territoriale ou collectivité locale ? (2022). Vie Publique.

Compétences des collectivités territoriales, (2022), Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Ministère de la Transition énergétique , <https://www.ecologie.gouv.fr/competences-des-collectivites-locales#:~:text=Les%20communes%20b%C3%A9n%C3%A9ficiant%20de%20la%20clause%20de%20comp%C3%A9tence%20g%C3%A9n%C3%A9rale%20leur,des%20%C3%A9coles%20pr%C3%A9scolaires%20et%20%C3%A9mentaires.>

One Health : Une seule santé pour les êtres vivants et les écosystèmes (2023).ANSES
<https://www.anses.fr/fr/content/one-health-une-seule-sant%C3%A9-pour-les-%C3%AAtres-vivants-et-les-%C3%A9cosyst%C3%A8mes>

Les vingt quartiers les plus pauvres de France (2021); l'Observatoire des inégalités
<https://www.inegalites.fr/Les-vingt-quartiers-prioritaires-les-plus-pauvres-de-France>

Pollution de l'air : origines situation et impacts (2023) – Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires ; [https://www.ecologie.gouv.fr/pollution-lair-origines-situation-et-impacts#:~:text=en%20d%C3%A9cembre%202020\)-.Les%20impacts%20de%20la%20pollution%20atmosph%C3%A9rique,ans%20pouvant%20d%C3%A9passer%202%20ans](https://www.ecologie.gouv.fr/pollution-lair-origines-situation-et-impacts#:~:text=en%20d%C3%A9cembre%202020)-.Les%20impacts%20de%20la%20pollution%20atmosph%C3%A9rique,ans%20pouvant%20d%C3%A9passer%202%20ans)

La canicule de 2003, un tournant démographique, (2019), Le Monde,
https://www.lemonde.fr/planete/article/2019/06/27/la-canicule-de-2003-un-tournant-demographique_5482310_3244.html

Mulhouse : taux élevé de plomb et de nickel dans l'eau potable, (2017) France Info
<https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/haut-rhin/mulhouse/mulhouse-taux-eleves-plomb-nickel-eau-potable-1268509.html>

« Quelle qualité de l'air autour de l'aéroport de Nice ? » (2020) ATMOSUD,
<https://www.atmosud.org/actualite/covid-19-quelle-qualite-de-lair-autour-de-laeroport-de-nice>

Quatrième PNSE : où en est-on ? Vie Publique, 2022 <https://www.vie-publique.fr/en-bref/287050-pnse-4-un-rapport-2021-2022-fait-le-point-sur-l'avancement>

Polluted Cities – Utility Bidder <https://www.utilitybidder.co.uk/our-services/renewable-energy-and-utilities/polluted-cities/>

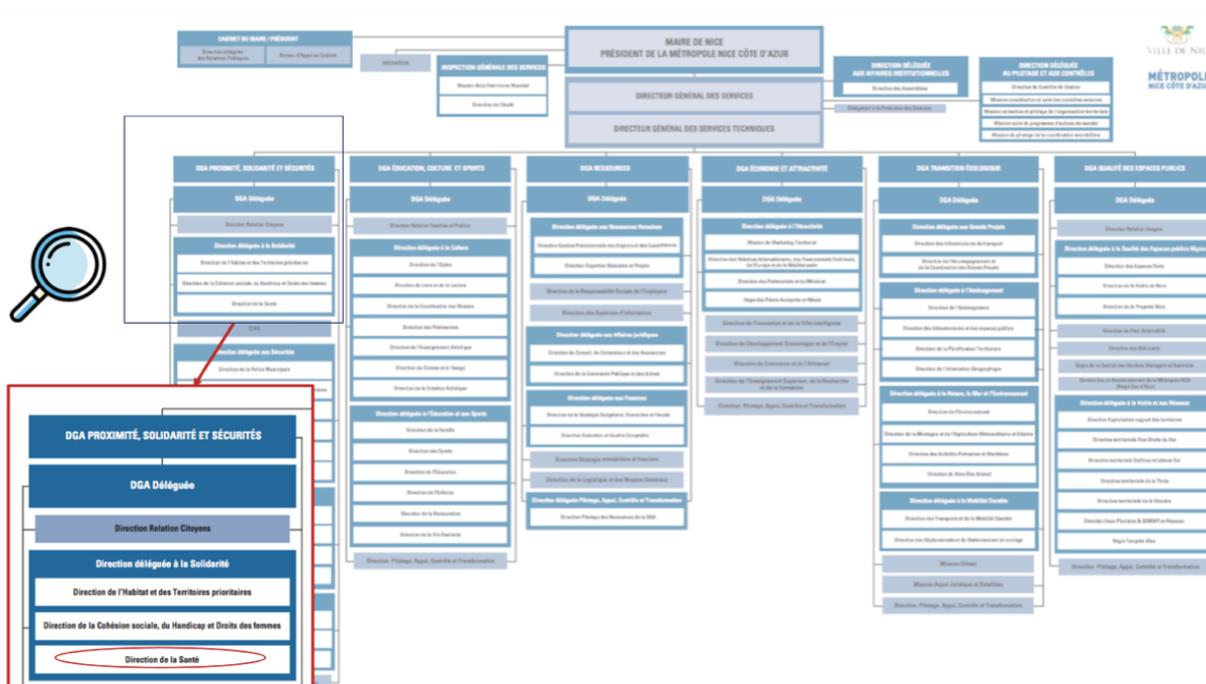
Tout comprendre de la loi EGALIM 2. (2023). Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.
<https://agriculture.gouv.fr/tout-comprendre-de-la-loi-egalim-2#:~:text=La%20loi%20visant%20%C3%A0%20prot%C3%A9ger,le%20secteur%20agricole%20et%20alimentaire.>

Caractéristiques associées à la mortalité par suicide parmi les hommes agriculteurs exploitants entre 2007 et 2011 (2017) – Études et enquêtes, Santé Publique France ;
<https://www.santepubliquefrance.fr/content/download/183059/2308801>

Site de Santé Publique France – Déterminants de Santé - Exposition à des substances chimiques (2021) ; <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/exposition-a-des-substances-chimiques/pesticides/donnees/#tabs>

VII. Annexes

1. Annexe 1 : le service santé environnementale dans l'organigramme Métropole NCA



2. Annexe 2 : Liste des partenaires mobilisés durant les étapes de réalisation du PLASE

2.1. Liste des acteurs interrogés en entretiens exploratoires

	Service / Expert interrogé	Institution
1	Gynécologue experte, chargée de mission auprès de l' élu à la santé	Ville de Nice
2	Direction de l'environnement, Mission Climat	NCA
3	Direction de l'habitat et des territoires prioritaires	NCA
4	Direction de l'environnement, Agence de la Performance Énergétique	NCA
5	Direction de la commande publique	NCA
6	Direction Agriculture et montagne, service agriculture, circuits courts et coopération	NCA
7	Agence de Sécurité Sanitaire	NCA
8	Direction de l'environnement, service Air, Bruit, Monitoring	NCA
9	Agence d'Urbanisme Azuréeenne	NCA
10	Praticienne hospitalière infectiologue, référente antibiorésistance, responsable de la médecine intégrative et enseignante de médecine environnementale	CHU NICE
11	Département prévention, gestion des risques et alertes sanitaires	ARS 06
12	Direction de l'aménagement	NCA
13	Chargée d'actions territoriales	ATMOSUD
14	Service communication REA	NCA

2.2. Liste des présents et excusés à l'assemblée de lancement

Présents	
ARS PACA DD 06	Chef département prévention et gestion des risques et alertes sanitaires
	Responsable environnement extérieur, service santé environnement
CHU NICE	Directeur adjoint CHU Nice
	Expert : PU-PH
	Expert : Gynécologue
	Adjoint au Maire et délégué à la transition écologique et énergétique, à la santé et au bien-être, VP de NCA
CABINET DU MAIRE	Collaborateur de l' élu
	Collaborateur de l' élu
	Collaborateur de l' élu
VDN et NCA	Chef de service santé environnementale
	Directrice de la santé publique de proximité
	Directeur de l'agence de sécurité sanitaire
	Directrice de l'économie et de l'attractivité
	Directeur de l'environnement
	Directrice de la Mission Climat
	Directrice de l'Agence d'Urbanisme
	Directeur des espaces publics
ATMOSUD	Président d'Atmosud
Excusés	
VDN et NCA	Premier adjoint au Maire
	Directrice générale adjointe proximité, solidarité et sécurité
	Directrice déléguée proximité solidarité et sécurité
	Directeur général adjoint éducation culture et sport
	Directeur général adjoint transition écologique
	Directeur général adjoint des espaces publics
	Directeur adjoint du CEREMA Méditerranée
DREAL	DREAL
France ASSOS SANTÉ	Coordinatrice France assos santé
UFC QUE CHOISIR	Représentant de l'UFC Que choisir, union fédérale des consommateurs

2.2.1. Liste des participants aux groupes de travail

Liste des partenaires ayant participé aux groupes de travail	
Services internes à la collectivité	Partenaires
<ul style="list-style-type: none">- Direction de la santé : service prévention, service lutte anti-vectorielle et hygiène publique- Direction de l'Habitat et des Territoires prioritaires- Agence de Sécurité Sanitaire- Direction de la commande publique et des achats- Direction de l'Aménagement- Direction de l'Environnement- Direction de la Montagne et de l'Agriculture Métropolitaine et Urbaine- Direction des activités portuaires et Maritimes- Direction des Transports et de la Mobilité Durable- Mission Climat- Direction des Espaces Verts- Régie Eau d'Azur	<ul style="list-style-type: none">- ADEME- Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Nice- Agence Régionale de Santé PACA – DD 06- ATMOSUD- UFC Que choisir- Fédération des associations étudiantes des Alpes-Maritimes (06)- Secours populaire

3. Annexe 3 : comptes-rendus des travaux menés pendant l'étude

3.1. De l'assemblée plénière de lancement

Objet de l'échange :

- ✓ Première rencontre : tour de table
- ✓ Présentation d'un état des lieux
- ✓ Proposition et validation d'une méthodologie de travail
- ✓ Validation d'un calendrier prévisionnel
- ✓ Validation des thématiques des groupes de travail

PRESENTATION

Suite à un tour de table et une introduction de [REDACTED], Mme [REDACTED] initie la présentation de l'état des lieux en matière de santé environnementale sur le territoire Niçois.

L'ensemble des participants sont invités à suivre le déroulé des différents points à aborder qui figurent sur le support de présentation, distribué en plusieurs exemplaires en amont de l'échange. Plus précisément, les points traités sont les suivants :

- Une définition de la santé, selon l'organisation mondiale de la santé
- Une présentation des thèmes phares du projet régional santé environnement (PRSE) 3 PACA et de son bilan

- Une présentation synthétique des enjeux sanitaires sur le territoire Niçois, issus du portrait santé environnement élaboré par l'Observatoire Régional de la Santé PACA en 2021.
- Un état d'avancement des travaux jusqu'à présent et la présentation d'un calendrier prévisionnel

Le support de présentation **PLASE Copil1 230223** est joint au présent compte-rendu.

SYNTHESE DES DISCUSSIONS

Des échanges se sont tenus portant sur les différentes thématiques abordées, synthétisés ci-dessous :

Concernant la mobilité :

- [REDACTED] rappelle l'importance de valoriser davantage et de mettre à jour l'outil HEAT (Health Economic Assessment Tool), mis en place par l'OMS Europe. Il s'agit d'un outil d'évaluation économique des effets sanitaires liés à la pratique de la marche et du vélo. Cet outil, n'a encore été utilisé que rarement en France à l'échelle d'une commune. Il consiste à entrer la durée moyenne quotidienne qu'une personne passe à faire du vélo ou de la marche à pied, ainsi que le nombre d'adultes d'âge actif d'une commune/intercommunalité. L'outil calcule alors le nombre de vies sauvées par ce niveau d'activité physique, et le multiplie ensuite par une estimation de la valeur de vie. (+ d'infos : <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/342129/9789289052962-fre.pdf?sequence=2&isAllowed=y>)

Sur la thématique de l'eau :

- [REDACTED] rappelle que Nice fait l'objet de problématiques liées au pompage excessif dans les aquifères qui provoque une remontée importante du biseau salé sous le forage, alors responsable de l'intrusion d'eau salée dans les eaux douces qu'on prélève, pouvant les rendre impropre à la consommation. [REDACTED] rappelle également que la qualité de l'eau constitue une préoccupation majeure du Préfet des Alpes Maritimes, et suggère en ce sens la participation de la régie Eau Azur aux travaux qui seront réalisés dans le cadre de l'élaboration du plan.
- Au même titre que 15 autres collectivités « pilotes », la Métropole Nice Côte d'Azur, fait à ce jour l'objet d'un accompagnement pour la mise en place d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) sur son territoire pour garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine (du captage au robinet du consommateur). (+ d'infos : <https://www.oieau.fr/documentation/publications/lettres-info/pgsse>).

Sur la thématique des maladies vectorielles

- Motivée, entre autres, par une recrudescence des cas de dengue autochtone au sein du département, et l'arrivée d'une nouvelle tique provenant des pourtours méditerranéens (la fièvre hémorragique Crimée-Congo) une étude est portée par l'Agence de sécurité sanitaire, en lien avec [REDACTED] afin d'évaluer les impacts du changement climatique et le lien avec la perte de la biodiversité sur les vecteurs et les pathologies qui y sont associées.

Sur la thématique de la qualité de l'air, des espaces verts :

- [REDACTED] rappelle ici la contribution non négligeable du milieu extérieur sur la pollution intérieure. La qualité de l'air (intérieur et extérieur) fait partie des préoccupations majeures de la Métropole.
- Une étude botanique sur la re-végétalisation est en cours, portée par l'Agence de Sécurité Sanitaire dont l'objectif est, à terme, d'avoir un impact positif sur l'environnement via les bienfaits des plantes. L'aboutissement de cette étude donnera lieu à un plan de végétalisation avec une vision à long terme. Il permettra d'avoir un aperçu de ce que va devenir le territoire en termes climatique.
- [REDACTED] rappelle la complexité d'agir en matière de végétalisation à l'échelle de la ville, compte tenu du fait que 80% des espaces végétalisés de la ville sont privatisés. A ce titre, un travail sur la végétalisation des parcs privés est à l'œuvre, porté par Mme [REDACTED] et Mr. [REDACTED].
- Enfin, Mme [REDACTED] rappelle l'ambition de l'outil Pollinarium Sentinelle pour sensibiliser et prévenir les allergies aux pollens des essences locales et rappelle l'importance du respect de la biodiversité dans le verdissement des villes (éviter le « béton vert » ou la surreprésentation de certaines essences).

Sur la thématique de l'habitat et de la précarité énergétique

- Mr [REDACTED] évoque la mise en place depuis juin 2021 de « séances conseil architecture urbaine (SCAU) », ayant pour vocation d'accompagner le public, les propriétaires et co-propriétaires, PME, qui souhaitent s'engager dans un projet de rénovation énergétique de leur habitat, dont l'aboutissement permettra un gain énergétique. Cet accompagnement se fait en lien avec des architectes et couvre la démarche de rénovation de A à Z : de la mission d'information au démarrage des travaux.

Concernant les systèmes de surveillance sanitaire :

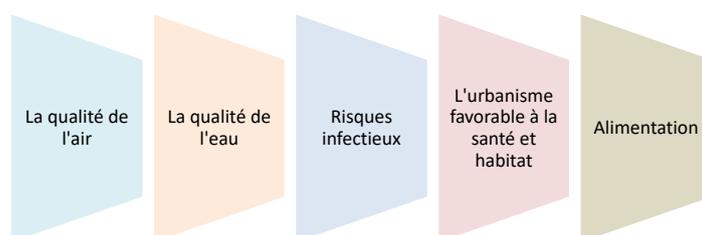
- Dr [REDACTED] souligne l'importance de la fédération des dispositifs de veille sanitaire à l'œuvre sur le territoire : des systèmes de surveillance sont à l'œuvre sur le territoire, pilotés par l'agence régionale de santé, dont les objectifs sont opérationnels et portant sur des thématiques diverses (air, eau, moustiques (...)). Parallèlement, la création d'une banque de données est en cours, portée par l'Agence de Sécurité Sanitaire en vue de la mise en place d'un système de surveillance global, qui ne prend pas seulement en compte la qualité de l'air.

- Compte tenu du principe de subsidiarité du plan, la mise en commun des données sanitaires recueillies sur le territoire en vue de prévenir de potentiels risques sur la santé relève de la qualité du projet Syndémie.

Enfin, la nécessité de renforcer les actions d'information et de sensibilisation auprès du grand public et particulièrement auprès de publics jeunes (notamment au sein des écoles communales) semble faire consensus parmi l'ensemble des présents.

→ **L'ensemble des sujets évoqués ce jour serviront de base de réflexion pour la mise en œuvre des prochains groupes de travail.**

5 GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUES SONT PROPOSES :



Ainsi que des thèmes transversaux, qui seront abordés dans chaque groupe de travail :

- ✓ Le réchauffement climatique
- ✓ L'observation de la santé
- ✓ L'information, la formation et la communication

En vue d'éviter « les doublons » et de promouvoir une réflexion transversale au regard des compétences propres de la Ville et de la Métropole : des mutualisations entre les groupes de travail du PLASE et des groupes de travail existants sur des thématiques liées à la santé et l'environnement, portées par différents services de la Métropole et de la Ville, sont souhaitées.

→ **Des fiches d'actions concrètes découleront de chacun des groupes de travail.**

Gouvernance du plan d'actions local en santé environnementale

Le pilotage proposé ci-dessous doit permettre d'articuler de façon efficace d'une part le suivi opérationnel et la cohérence des travaux au quotidien et d'autre part la participation des citoyens aux travaux. A ce titre, des habitants de la métropole seront mis à contribution courant 2023 dans le cadre de la **convention citoyenne** lancée à l'occasion du **Haut Conseil local pour le climat et la biodiversité** (s'étant réuni pour la 1^{ère} fois le lundi 13 février dernier).

Ainsi, dans la volonté de favoriser une culture de la **coopération** et de la **transversalité**, le plan local d'actions en santé environnementale pourra faire l'objet de **travaux communs** en lien avec les **citoyens tirés au sort**.

Comité de pilotage (COFIL)	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Composition</u>: ARS, Ville de Nice, CHU Nice, Métropole Nice Côte d'Azur • Rôle : Orientation et validation des travaux (état des lieux et conditions de la convergence) • <u>Périodicité et modalités</u>: 3 COFIL : lancement (23/02/23) – avant l'été – fin septembre
Comité technique (COTECH)	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Composition</u>. Service SE (direction SP VDN), ARS (DD), DREAL, CEREMA, Associations de citoyens, Observatoire Régional de la Santé (ORS) • Rôle : Nourrir les travaux, amender et pré-valider les livrables avant leur présentation au COFIL. • <u>Périodicité et modalités</u>: durant les phases et en amont des COFIL
Des groupes de travail thématiques	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Composition</u> : ARS, directions des services de la Métropole concernées par les thématiques, associations de citoyens, professionnels experts, partenaires • <u>Rôle</u> : Assurer le suivi régulier et logistique régulier des travaux, veiller à la cohérence des travaux par le groupe projet, préparer la restitution au COFIL • Au besoin

3.2. Des entretiens exploratoires

- ✓ Première rencontre : présentation
- ✓ Présentation des missions respectives
- ✓ Identification des points de convergence entre les deux services
- ✓

3.2.1. Entretien 1 : service agriculture, circuits-courts et coopération

Participants : ██████████, chargée de mission pour l'écriture du Plan Alimentation Territorial (PAT)

- *Direction Agriculture et Montagne (Service agriculture, circuits courts et coopération) de la Métropole NCA*

██████████, alternante en santé publique environnementale chargée de l'élaboration du PLASE

- *Direction Santé Publique de Proximité de la Ville de Nice*

POUVEZ-VOUS VOUS PRESENTER ?

Le service agriculture, circuits courts et coopération de la Métropole NCA, situé au niveau du Grand Arénas, est dirigé par Mr [REDACTED] et se compose de cinq professionnels, ayant respectivement les missions suivantes :

- Un professionnel chargé de l'accompagnement des communes
- Un professionnel chargé de la gestion des « espaces tests » (dont l'objectif principal est le suivant : permettre aux agriculteurs de tester leur activité en étant accompagnés tant sur les plan financier – *car non propriétaires des lieux, la propriété est à la métropole* – que juridique, organisationnel et RH.
- Un professionnel chargé de la coopération avec l'Italie sur des sujets de mise en valeur des espaces naturels frontaliers
- Un professionnel en charge du repérage des friches potentielles (plus précisément, des notés comme étant agricoles mais non utilisés comme terre agricole)
- Un professionnel chargé (Laetitia Laurent) de l'agriculture urbaine, de la bonne mise en œuvre des jardins potagers, en lien avec les associations sur les espaces de la ville de Nice.

QUELLES SONT VOS MISSIONS ?

[REDACTED] est arrivée en septembre 2021 au sein de la Métropole et est en charge de l'écriture du Projet Alimentation Territoriale (PAT) de l'intercommunalité. Ce dernier s'élabore sous l'égide de la Direction Régionale de de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) via un cahier des charges précis. La procédure de reconnaissance « PAT » par la DRAAF propose deux niveaux :

- **Niveau 1** : qui identifie les PAT émergents, en cours de construction (diagnostic, partage du diagnostic et co-construction du plan d'actions)
- **Niveau 2** : qui valorise le PAT par la mise en œuvre du plan d'actions élaboré en phase 1 (niveau pilotage automatique des actions inscrites).

Info : Le PAT selon le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire : « Les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont l'ambition de fédérer les différents acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation, contribuant ainsi à la prise en compte des dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé de ce territoire. »

Le projet d'élaboration d'un PAT a l'échelle de la Métropole a été acté en 2019 et reconnu de niveau 1 en 2021. Le stade d'avancement du PAT à ce jour :

- Finalisation du diagnostic du territoire d'ici fin 2022
- Partage du diagnostic début 2023 avec les différents acteurs
- Organisation de la démarche de co-construction du plan d'actions début 2023
- Lancement des GT : février – mars 2023

Le partage du diagnostic se veut participatif : Mme [REDACTED] souhaite que les acteurs puissent se positionner eux-mêmes dans les différents groupes de travail.

Dans ce contexte, Mme [REDACTED] a envisagé la mise en place de 5 groupes de travail (dont 1 en cours de réflexion), au sein desquels la thématique santé semble être pertinente d'aborder :

GT 1 : Production et consommation locale : foncier, agricole (plutôt partie agricole)

- Sujets abordés : santé des agriculteurs, environnement, logistique, transformation, commercialisation (produits transformés, circuits courts)

→ **Objectif du GT** : aujourd'hui les producteurs n'ont aucun mal à écouler leur production, volonté de créer des filières autour de la consommation locale. Créer de l'offre et de la demande.

GT 2 : Précarité alimentaire et accessibilité sociale

- Sujets abordés : public vulnérable, étudiants en précarité, accessibilité sociale, dons, épiceries solidaires, personnes âgées

GT 3 : Alimentation durable :

- Sujets abordés : enjeux de santé type obésité, sensibilisation au bien manger, enjeu de transition environnementale et alimentaire (changements de régimes, bio)

GT 4 : La Restauration collective (fort attendu au sein de la métropole)

- Sujets abordés : utilisation des produits locaux, bio, réduction du gaspillage alimentaire, sensibilisation à la transition du régime alimentaire, faire baisser la part de viande.
- Acteurs ciblés : les restaurateurs en lien avec les producteurs du territoire

GT 5 en cours de réflexion : l'accompagnement des communes

DES DIFFICULTES IDENTIFIEES SUR LE TERRITOIRE ?

Oui, une baisse de l'activité agricole et de son attractivité, car il y a un foncier agricole rare et cher, soumis à une forte pression et à une transmission des exploitations difficile aux jeunes exploitants.

L'absence de filières et de structuration des producteurs : les acteurs de la transformation alimentaire du territoire produisent principalement des produits « non essentiels pour l'alimentation » (compléments alimentaires, café, bières...). Ainsi, le territoire Niçois (et métropolitain) souffre selon Mme [REDACTED] d'un manque d'offre pour permettre l'approvisionnement de la restauration collective, dans le respect de la loi EGALIM, problématique qui s'ajoute au phénomène d'inflation qui est à l'origine de la hausse des coûts de l'alimentation.

QUELLES COLLABORATIONS ENTRE NOS SERVICES ?

Le volet « santé » peut s'inscrire dans plusieurs thématiques abordées dans les groupes de travail précédemment cités, notamment :

- Le GT 1 pour ce qui concerne la santé des agriculteurs et les risques professionnels du monde agricole liés aux nombreuses expositions
- Le GT 3 : prévention de l'obésité et des troubles alimentaires, « manger-bouger » , les risques que représentent les perturbateurs endocriniens dans l'alimentation
- Le GT 4 pour ce qui concerne le gaspillage alimentaire notamment au sein des crèches et des écoles maternelles et primaires.
- Etc.

POINTS D'ATTENTION

Mme [REDACTED] souligne les éléments suivants :

- La plupart des EPCI du département ont lancé des PAT, ainsi que le département lui-même.
 - Des rencontres se sont tenues entre la direction de l'agriculture de la Métropole et les différents EPCI pour l'organisation d'une gouvernance commune (un pilotage géré par le département) afin de mutualiser les différents groupes de travail, mais n'ont pas été concluantes.
- ➔ Risque de sur-sollicitation des acteurs du territoire.
- ➔ Une réflexion est à mener pour travailler ensemble dans le respect des missions et des périmètres d'intervention de chacun, notamment concernant la mutualisation de groupes de travail qui pourraient contribuer à l'élaboration du PLASE et du PAT conjointement.

3.2.2. Entretien 2 : service des politiques sociales de l'habitat

Participants : [REDACTED], responsable du service politiques sociales de l'habitat

[REDACTED], coordinatrice du plan logement d'abord

- *DGA Cohésion sociale et santé > Direction de l'habitat et renouvellement urbain > Service politiques sociales de l'habitat*

[REDACTED], chef de service santé environnementale

[REDACTED], alternante en santé publique environnementale

- *Direction Santé Publique de Proximité de la Ville de Nice*

POUVEZ-VOUS VOUS PRESENTER ?

Le service politiques sociales de l'habitat fait partie de la direction Habitat et Territoires prioritaires et comporte quatre services dont notamment :

- Un service en charge du renouvellement urbain : démolition et construction dans les logements sociaux
- Un service en charge des politiques de la ville qui s'occupe de la mise en œuvre des interventions auprès des habitants vivant dans des logements sociaux au sein de la métropole
- Leur service, chargé des politiques sociales de l'habitat portant sur plusieurs domaines, précisés ci-après :

QUELLES SONT VOS MISSIONS ?

➔ **Partie Accueil du public : la maison de l'habitant**

La maison de l'habitant est LE point d'information sur le logement au sein de la métropole. Il est pour cela partenaires de plusieurs professionnels ; juristes, spécialistes de la gestion de budget... La maison de l'habitant est chargée de renseigner sur toutes les questions liées à l'habitat (travaux de rénovation (...)) et particulièrement l'habitat social (comment ça marche ? comment faire une demande ?).

→ Partie attribution des logements sociaux :

Missions du service :

1. Gestion d'un équipement dédié à informer le public sur les questions relatives à l'habitat : la Maison de l'habitant
2. Gestion du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) = Attribution d'aides financières auprès des personnes les plus démunies qui sont de deux types :
 - a. Une aide individuelle, qui contribue à régler les factures d'énergie, les dépôts de garantie, les compléments de loyer ; financée par le FSL
 - b. Des aides collectives via l'intervention d'associations

Au 1er janvier 2023, Nice comptait 17 080 demandes de logement sociaux sur la Ville de Nice, pour 1 382 attributions en 2022, soit 1 demande sur 12 qui aboutit à une attribution.

3. Suivi de la conférence intercommunale du logement **qui organise la stratégie de la politique d'attribution des logements sociaux et l'Information aux demandeurs de logements sociaux. Cette politique se décline dans une convention intercommunale d'attribution de la Métropole de Nice pour 2021 – 2026.** Cette convention contient plusieurs orientations, notamment en vue d'une meilleure équité de traitement des demandes de logement social. A ce titre, plusieurs « priorités » sont élaborées, notamment le Plan Logement d'Abord.
4. Coordination d'acteurs autour du Plan Quinquennal pour le Logement d'Abord

Pour info : le « plan quinquennal logement d'abord et lutte contre le sans abrisme » a été annoncé par le Président de la République en septembre 2017 et vise à rénover en profondeur les politiques d'hébergement et d'accès au logement des personnes défavorisées. Pour le département des Alpes-Maritimes, deux territoires ont été sélectionnés et notamment la métropole NCA en vue d'expérimenter de nouvelles pratiques de repérage et d'accompagnement social, de coordination, modalités d'organisation seront capitalisés et essaimés sur l'ensemble des territoires

5. Gestion des attributions pour le contingent communal de la Ville de Nice

██████████ est la coordinatrice du **Plan Logement d'Abord** qui cible les ménages les plus précaires, soit **sans** logement soit **en voie de perte de logement** (publics visés par une expulsion ou parce qu'ils vivent dans des conditions de mal-logement, indigne ou sur-occupé).

Cette dynamique doit permettre l'accès au logement direct de ces publics, sans passer par ce qu'on appelle le « parcours en escaliers » impliquant des structures d'hébergement temporaires, diverses et variées.

Beaucoup d'actions ont été mises en œuvre sur la question de la mobilisation de l'offre de logement elle-même et sur l'accompagnement des publics, adaptés à leurs besoins puisqu'il s'agit le plus souvent de publics qui cumulent plusieurs difficultés sociales, financières, et de santé. Une prise en charge et un accompagnement pluridisciplinaire sont essentiels pour croiser les champs d'intervention sur de l'accompagnement social classique, de l'accompagnement au logement, de l'accompagnement à un meilleur accès

aux soins et à l'emploi. Dans ce contexte, une **plateforme territoriale d'accompagnement** (gérée par 1 ETP recruté à cet effet) a été mise en œuvre au premier trimestre 2022. Il s'agit d'une instance de coordination visant à mieux prendre en charge les cas complexes, qui réunit plusieurs acteurs :

- **Acteurs du logement** : bailleurs sociaux et associatifs
- **Acteurs de l'action sociale** : CCAS, travailleurs sociaux
- **Acteurs institutionnels** : ARS, MDPH
- **Acteurs opérationnels** : CSAPA, DAC

Des actions sont également menées par le **SIAO**, service phare du dispositif de veille sociale pour l'accueil et l'orientation de personnes en difficulté, ayant des besoins d'hébergement d'urgence ou de logement adapté. En effet, la mise en place du SIAO se traduira par une orientation plus directe vers le logement des personnes en capacité d'y accéder. Il peut demander la réalisation d'un **diagnostic social** en vue d'évaluer la nécessité et les caractéristiques d'une telle mesure.

QUELS LIENS AVEC LA SANTE ? QUELLES COLLABORATIONS POSSIBLES ENTRE NOS DEUX SERVICES ?

- Leur service travaille en lien avec le CLSM sur des problématiques santé mentale. Un groupe de travail « logement » est notamment animé par le CLSM dont les travaux de fonds visent à favoriser l'interconnaissance entre les acteurs.
- Dans la feuille de route 2022-2023, des **formations en santé mentale** ont été mises en place auprès des acteurs du logement (gardiens d'immeubles des logements sociaux par exemple).
- D'autres formations sur le **syndrome de Diogène** sont à venir en janvier au MAMAC, animées par un médecin auprès des professionnels de la santé, du logement et du social.
- [REDACTED] et Mme [REDACTED] sont en contact avec Mr [REDACTED], **coordonnateur des droits et de l'accès aux soins** de la CPAM à la CPAM de Nice pour prendre en charge les problématiques précédemment citées ;

Sur la question de la **précarité énergétique**, Mme [REDACTED] et Mme [REDACTED] ont une vision sur les habitants qui rencontrent des difficultés. Pour beaucoup d'entre eux, ils sont d'ores et déjà suivis par un TS, laissant penser que les difficultés rencontrées sont celles d'une plus grande majorité d'habitants, pas nécessairement suivis.

DES PROJETS FUTURS

A l'horizon 2023, le service de Mme [REDACTED] et Mme [REDACTED] porte le projet d'accompagner les personnes sur les écogestes et dans la réalisation des démarches administratives pour signaler son logement non décent ou procéder à des demandes auprès des propriétaires pour la réalisation de travaux.

Plus précisément :

Concernant l'accompagnement à la réalisation des démarches administratives :

Lorsqu'un locataire du parc privé ou public vit dans un logement indécents, il peut faire part d'un signalement pour établir les désordres de son logement via un système piloté par la DDTM. Cette fiche de signalement, transmise aux services communaux fera l'objet de démarches d'inspection et auprès du propriétaire. Toutefois, les ménages présentent parfois des difficultés à remplir ces fiches. **Un accompagnement à la réalisation des démarches administratives peut alors être envisagé auprès des personnes en difficulté.**

Concernant les écogestes :

Par ailleurs, outre les difficultés réelles auxquelles font face les habitants, il arrive parfois que la non-décence soit liées à des mauvais gestes, par manque d'information et de connaissances. C'est pourquoi des actions concrètes de prévention pourraient être réalisées en lien avec notre direction :

- Identifier des ménages demandeurs d'aide individuelle auprès des services communaux
- Informer, sensibiliser ces ménages sur les écogestes pour un logement décent via l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques :
- Comment bien entretenir son logement ?
- Comment entretenir et nettoyer les bouches d'aération de son logement ?
- ...

3.2.3. Entretien 3 : agence régionale de santé DD06

Participants : ██████████, Chef du département prévention, de la gestion des risques et alertes sanitaires

██████████, Responsable des alertes sanitaires, préparation et gestion de crise

ARS PACA DD 06

██████████, chef de service santé environnementale, stratégie et innovation

██████████, alternante en santé publique environnementale

Direction Santé Publique de Proximité de la Ville de Nice

POUVEZ-VOUS VOUS PRESENTER ?

De notre service santé environnement :

Après un tour de table, Mr ██████████ introduit l'échange en présentant le service santé environnement de la Ville de Nice, le projet de l'élaboration du PLASE, sa méthodologie et son état d'avancement, à savoir :

- La revue documentaire des plans métropolitains et du portrait Santé Environnement élaboré par l'ORS PACA
- L'inventaire des différentes actions menées par la collectivité VDN/MNCA
- La mise en place à compter du 2nd trimestre 2023 de GT thématiques qui déclineront des fiches d'actions concrètes à mettre en œuvre.

Mr ██████████ évoque les nombreux engagements de la collectivité et des acteurs du territoire sur la thématique de la qualité de l'air (recensés notamment au sein du PAQA, PPA, PCAET) ainsi que d'autres thématiques (habitat par exemple) pour lesquelles la notion de santé et de prévention semble encore insuffisamment considérée aujourd'hui et pour lesquelles des actions nouvelles pourraient être réalisées grâce au PLASE.

Enfin, une première version du PLASE avec nos partenaires est envisagée d'ici septembre 2023.

De la DD 06 :

L'ARS PACA écrit actuellement son PRSE 4 2022-2028 sur la base des objectifs du PNSE 4. Ce dernier sera, sur la demande du DG ARS, adossé au PRS. Il sera élaboré, en lien avec les partenaires de la région d'ici fin 2023.

Il intégrera des actions issues du PRSE 3 à reconduire, des actions qui proviennent directement du PNSE 4, qui doivent obligatoirement être déclinées à l'échelle locale et de nouvelles actions. A ce jour le département des Alpes-Maritimes est le seul de la région n'ayant pas de CLS. La contractualisation avec les collectivités territoriales constitue une volonté forte

du DGARS. A ce titre la DD 06 a notamment mis en place une convention partenariale avec le département.

SUR QUELS SUJETS TRAVAILLEZ-VOUS ?

Les sujets santé environnement prioritaires sur le territoire et le CNR

Les outils

L'outil HEAT et la mobilité active

Des discussions sont en cours au sein de la VDN qui ont été motivées par le rapport qui concerne l'outil Heat de l'OMS d'évaluation économique des effets sur la santé des mobilités actives, fondé sur une approche quantitative. Cet outil permet d'évaluer la baisse de la mortalité et de se projeter en calculant le nombre de vie sauvées si l'on augmente le niveau de pratique.

Des infrastructures ont été mises en place à Nice (pistes cyclables, vélos bleus) mais restent insuffisamment exploitées par les habitants pour des raisons liées à :

- Une réflexion autour de la faisabilité et l'opportunité de ces projets justifiant leur mise en œuvre insuffisante
- Une absence d'accompagnement de la population sur ces nouveaux moyens de déplacement et sur leurs bienfaits tant sur le plan santé qu'environnemental

Les EIS :

Les constats cités ci-dessus motivent le développement de la réalisation des Evaluations d'Impact sur la Santé (EIS) – (*dont la première réalisée rue Trachel est une réussite pour l'ARS*) – véritable démarche innovante de santé publique en amont d'un projet, d'une politique ou d'un programme de réaménagement urbain. Au-delà des recommandations concrètes qui en découlent, l'ARS souhaite promouvoir cette démarche auprès des acteurs pour sensibiliser et acculturer à la notion de santé dès que l'on engage un projet de réaménagement. L'ARS envisage d'inscrire cette démarche au sein du CLS, en cours d'écriture.

Mr [REDACTED] précise qu'une agence d'urbanisme est en cours de création au sein de la ville, qui est pour rappel, membre du RfVS de l'OMS. Les concertations sur les sujets santé environnement entre la direction santé urbaine de l'OMS et l'Agence d'urbanisme pourront intégrer l'ARS. L'ARS précise à ce titre qu'elle attribue des financements à l'AGAM en faveur de la santé.

Les champs électromagnétiques

Les principales études reposent principalement sur l'ANSES, portant sur les niveaux d'exposition aux champs électromagnétiques attribuables au Linky, les antennes relais. Ces sujets étaient très anxiogènes pour les habitants : l'ARS avait à ce titre rencontré ENEDIS pour mieux comprendre leur démarche et rassurer les habitants.

Aussi, plusieurs dispositions existent afin de prévenir les risques pour la santé que représente l'exposition aux champs électromagnétiques. L'ARS et les communes peuvent agir, notamment par :

- La possibilité de renseigner un document CERFA adressé à l'autorité de surveillance (agence nationale de radiofréquence) pour la réalisation de mesures d'exposition. Celles-ci sont disponibles sur le site cartoradio de l'Agence Nationale des Fréquences (ANRF).
- Le rôle de demandeur des maires qui peuvent demander aux opérateurs la réalisation de mesures d'exposition dans le cadre des demandes de permis de construire.
- L'ARS émet des avis sanitaires sur les documents d'urbanisme et notamment les PLU en vérifiant que les projets ne portent pas atteinte à la santé publique.

La création d'une instance de coordination sur le sujet avait été envisagée mais n'a jamais été mise en place, notamment du fait que le département semble **peu touché**. L'ARS affirme que des mesures d'exposition sont faites si nécessaires, mais que les sollicitations étaient **très peu nombreuses** sur le territoire et que ce dernier n'était que très faiblement touché par cette problématique.

La lutte antivectorielle

L'ARS, en partenariat avec le Comité Départemental d'éducation pour la santé des Alpes-Maritimes a tout récemment fait le bilan d'une action réalisée sur le terrain par des médiateurs afin de sensibiliser le grand public sur les maladies vectorielle : comment réduire la prolifération de moustiques ? comment se protéger des piqûres ? Comment identifier la maladie ?

Cette action avait été motivée par les nombreux cas de transmissions autochtones de dengue sur le territoire des Alpes-Maritimes cette année.

→ **Le bilan est plutôt positif** : il semble que les bénéfices de ces actions ont été prouvés, et que celles-ci relèvent du champ de compétences des collectivités, notamment celles de L'Agence de Sécurité Sanitaire. Il semble qu'il y ait un véritable besoin d'éducation et d'information de la population sur ce sujet.

La question de la lutte antivectorielle devient très prégnante à Nice.

L'organisation du CNR :

L'ARS souhaite resituer l'environnement comme étant un facteur de santé et promouvoir ce dernier de manière positive. Des propositions élaborées par l'ARS ont été adressées à la VDN pour aborder les sujets suivants :

- Le changement climatique, l'urbanisme, les logements, la mobilité
- Les îlots de chaleur urbaine, qui ont notamment fait l'objet d'une étude à l'Université de Nice
- Les effets du réchauffement sur les besoins en eau : Nice est très concernée par la remontée des eaux salées

A titre informatif : Nice est alimenté par deux ressources : l'eau de la Vésubie, qui vient par gravité jusque chez les usagers, et l'eau de la nappe du Var, qui nécessite beaucoup de pompage et donc de consommation d'énergie. Or, un pompage excessif dans les aquifères

peut provoquer une remontée verticale importante du biseau salé sous le forage, étant alors responsable de l'intrusion d'eau salée dans les eaux qu'on prélève, pouvant les rendre impropres à la consommation.

- La sensibilisation citoyenne sur les écogestes et leurs bénéfices sur la santé

QUELLES SONT LES COLLABORATIONS POSSIBLES ENTRE LA VDN ET L'ARS DD06 ?

- ➔ L'établissement d'une convention de partenariat, sur le même modèle que celui réalisé entre l'ARS et le département, qui identifie la direction santé publique de la VDN comme la porte d'entrée « santé » de l'ARS.

3.2.4. Entretien 4 : service communication de la REA

Participants : ██████████, chef de service communication à la REA

██████████, chef de service santé environnementale

██████████, alternante en santé publique environnementale

Direction Santé Publique de Proximité de la Ville de Nice

POUVEZ-VOUS VOUS PRESENTER ?

Mme ████, chef de service communication de la régie eau d'azur qui a été créée en 2016, on est un service composé de 4 personnes.

QUELLES SONT VOS MISSIONS ?

Propose aux classes niçoises de découvrir les services publics locaux au travers de la Régie Eau d'Azur. Cette sensibilisation comprend une explication sur le cycle de l'eau, une sensibilisation aux éco-gestes, l'eau étant une ressource rare, et un focus sur le rôle des stations d'épuration. La Régie Eau d'Azur distribue un livret pédagogique à l'appui de son intervention et remet un diplôme du « petit spécialiste de l'eau », à l'issue de l'opération.

Collaboration depuis la création de la REA (informelle : pas de convention signée) entre la REA et le service de l'éducation (Romain Millet, chef de service environnement scolaire) dans le cadre de l'éco-citoyenneté au sein des écoles communales. A ce titre, la REA mène des actions de sensibilisation à la gestion de l'eau au sein des écoles du territoire. Selon les sollicitations et les disponibilités de la REA, ces actions sont aussi menées au sein des centres de loisirs.

- **Comment ?**

- **Via une procédure d'inscription** : Le service éducation met à disposition des écoles le site cataloguecitoyen.nice.fr sur lequel les écoles et les enseignants inscrivent les classes volontaires pour bénéficier de ces interventions. Cette période d'inscription s'étend sur les mois de septembre/octobre.
- **Périodicité de l'action** : de février à juin, une école par mois
- Les personnes qui interviennent sont :
 - Les personnes du service communication de la REA (ils sont 4)

- Des ambassadeurs du réseau d'ambassadeurs de la REA (ils sont une dizaine) : releveurs, inspecteurs, personnes qui travaillent dans les usines du service commun. Ils interviennent en cas de sur-sollicitation, en appui du service communication.
- **Où et quand ?**
 - Au sein des écoles directement (classes ou cour de récréation), pour plusieurs classes (2 classes rassemblées, soit environ 50 élèves ; parfois 4)
 - L'intervention dure 2h : 2x1h d'animation d'ateliers et de présentation
- **Quel niveau ?**
 - Primaire : du CP au CM2 – à savoir que la gestion de l'eau fait partie du programme des primaires (il est aussi inscrit dans le programme des 5ème)
- **Quoi ?**
 - Explication du cycle de l'eau jusqu'à l'assainissement (traitement potabilisation, traitement des eaux usées.
 - Notions sur la consommation de l'eau
 - Sensibilisation sur les éco-gestes :
 - Risques liés au plastiques (consommer dans des gourdes plutôt que des bouteilles)
 - Préservation de la ressource en eau
 - Actions possibles à l'échelle individuelle en tant qu'enfant
 - Volet sur la qualité de l'eau qui comporte une partie « santé publique »
- **Moyens mis en place :**
 - 1 ou 2 intervenants
 - Supports de communication : roll-up (un projet à venir : des t-shirts REA pour les identifier)
 - Des diplômes de spécialistes de l'eau distribués aux enfants + un livret explicatif qui reprend les éléments de la présentation

QUELLES DIFFICULTES RENCONTREZ-VOUS ?

« Nous avons trop de sollicitations et ça me contraint parfois de freiner parce qu'on peut pas répondre à tout. » « Souvent les collègues font la demande directement auprès de nous, notamment pour les classes de 5ème que nous ne couvrons pas aujourd'hui ».

COLLABORATION AVEC LA DIRECTION DE LA SANTE ?

- Au sein des écoles communales sur l'échelle métropolitaine
- Au sein des centres de Loisirs
- Evaluer les actions menées au moyen de questionnaires de satisfaction adressés aux instituteurs
- Indicateurs de réussite :
 - Nb d'écoles touchées
 - Nb d'élèves sensibilisés
 - Niveau de satisfaction des instituteurs

3.2.5. Entretien 5 : ATMOSUD

Participants : ■■■■■, chargé d'actions territoriales ,

ATMOSUD

■■■■■, alternante en santé publique environnementale

Direction Santé Publique de Proximité de la Ville de Nice

POUVEZ-VOUS VOUS PRESENTER ?

ATMOSUD : observatoire régional pour la surveillance de la qualité de l'air. Bureaux à marseille

Equipe à nice et à martigues.

QUELLES SONT VOS MISSIONS ?

2 grands rôles : rôle d'observatoire réglementaire agréé par l'Etat et réalisent des mesures :

- Certaines plus proches du trafic d'autres plus proches des zones urbaines → avoir une vision globale du territoire
- Sur Nice : station port de nice, aéroport, jardin botanique

La mesure vient corriger les modeles sur la chimie de l'atmosphère, l'inventaire des émissions et spatialisé au niveau du cadastre : on intègre les données de mesures pour corriger les carto. Parfois campagnes de mesures spécifiques mais dès qu'il y a de la mesure

Ces outils cartographiques, concentrations annuelles des principaux polluants

- Sur la zone littorale : NO₂ : traceur du trafic routier sur la bande littorale au niveau de nice qui est le secteur le plus
- Eux ils ne font pas d'études comparatives entre différentes villes : il faudrait comparer un ensemble d'indicateurs sur de la concentration, de l'émission, mais la concentration mesurée est seulement à .

Souvent, ils se basent sur indicateurs d'exposition : nb de personnes encore exposées à des dépassements de limites réglementaires (surtout le nO₂ sur la région) ou par rapport aux LD de l'OMS. 100% pour pM et ozone et 80-90% . C'est à Nice qu'on a le plus de personnes exposées au NO₂

La mesure ça reste des points sur le territoire : ca permet par d'avoir une image exhaustive bien qu'ils apportent une information mesurée avec des appareils règlementaires ; mais au niveau des carto de modélisation, on a l'échelle de 25 mètres, les concentrations « modélisées » et la on a une image plus exhaustive du territoire. Sur un point, on peut évaluer la concentration meme si ya pas de mesure qui est faite sur ce point. Sur les bouches du rhône : territoire très émetteur : le port de marseille émet énormément par rapport à cannes donc impact sur les riverains est très restreint

QUELLES SONT LES DIFFICULTES QUE VOUS RENCONTREZ ? LES ENJEUX QUE VOUS IDENTIFIEZ ?

Aéroport :

- Ils suivent les particules ultra fines qui ne sont pas réglementée : « il semblerait qu'il y aita une corrélation entre les mouvements d'avion et les concentrations de particules ».
- L'aéroport a acquis un matériel de mesures de particules ultrafines et ils en ont acheté un.
- Sur l'aérien : pas de traceur : c'est très compliqué d'évaluer l'impact de l'aérien. Si on met des capteurs de particules de NO2 : pas de nouveaux polluants réglementés extraordinaires.
- On a vu cette corrélation → ils vont creuser car si on trouve qqch qui semble suivre les mouvements, et que la concentration augmente avec le nb de mouvements
- Ce qui est pertinent l'outil inventaire des émissions : outils cigale : inventaire de ce qui est émis à la source

Leur rôle = informer (ils ont la délégation du préfet et ont des outils de communication dédiés avec ds messages comportementaux et dans la liste de diffusion : ERP (hopitaux, ecoles...))

Des collaborations existent avec le CHU de Nice sur la recherche : l'année dernière, un docteur qui a travaillé sur l'impact de la pollution sur l'immunité et récemment un colloque. Des thésards aussi qui sont la.

Beaucoup de relations avec l'ARS partenaire privilégié : projet de formation pour la petite enfance au niveau des gestionnaires des crèches. Indice fortement conditionné par l'Ozone sur l'ensemble de la région : il est quasiment 80% du temps conditionné par l'Ozone : on aura soit du moyen soit du dégradé mais peu de bon . Au niveau du calcul de l'indice, c'est le polluant majoritaire qui conditionne l'indice. L'indice horaire : polluant cumulés : addition : il y a l'horaire : dynamique sur la journée et il a une résolution plus fine.

AVEC QUI COLLABOREZ-VOUS ?

CHU, SPF,

Un intérêt de plus en plus grand sur la thématique pour les collectivités : les partenariats avec Atmosud sont nécessaires : ils sont à la base : observation. Ils sont la ressource réglementaire et agréée importante pour les territoires. C'est quand même une thématique qui fait un peu peur. Donc sur les communications ça peut être compliquées, certains territoires n'ont pas envie de communiquer « c'est rouge, les gens vont avoir peur » « ya une limitation au niveau de la communication parce que ça leur fait peur ». Ce qui est bien c'est que leurs informations sont publiques.

Au cœur de conflits entre associatifs et collectivités ou avec l'aéroport. C'est une position confortable.

Transport routier 1- résidentiel 2 –

Aérien : c'est celui qui fait le plus peur. On a des acteurs qui sont dans une dynamique de décarbonisation, ils sont conscients des enjeux. Ça va pas assez vite pour les citoyens ou riverains donc il y a une frustration. L'aéroport est assez engagé, au niveau de leur ils sont obligés au niveau national c'est le département du DD et de l'environnement (isabele vandro , française jannin). Pareil avec les collectivités et les citoyens demandent plus : A Nice : plein de trucs au cœur de la ville, ville avec des problématiques localisées : les riverains du port

Cannes : ils viennent de finaliser une étude sur le port de Cannes : les bateaux de croisière restent en rade 1,5 km des côtes donc l'impact de leurs panaches, avec la dilution dans l'air (il faut que l'air soit dirigé vers le littoral, dans des conditions de vents pénalisantes), la dilution est telle qu'au niveau des premiers bâtiments, très peu de microgrammes de pollution en plus. L'impact est moindre qu'à Marseille.

A Nice gros paquebots : selon la proximité ils sont dans la baie de Villefranche : ils viennent à moins de 1,5 km des côtes. Ils ont une station de mesure qui montre pas des niveaux incroyables non plus

Sur le port de Nice : plusieurs bilans qui ont été faits à partir de la cabine

QUE PENSEZ-VOUS DE LA ZFE ?

De fait c'est un outil qui marche car il limite les véhicules polluants et 57% des émissions sur la commune Oxyde d'azote (Nice). ZFE-m avec un si petit périmètre sur Nice, l'impact est vraiment très réduit. Pourtant la métropole dit que électrification des bus, réaménagement de la ville,

Complicée à mettre en place car plein de gens renouvellent pas leur parc ni leur véhicule mais pour l'instant l'échelle de mise en place est trop petite. Il va falloir l'augmenter et intégrer d'autres collectivités pour étendre une zone littorale. Il faudra y réfléchir. Sans parler de tous les compromis sociaux et politiques.

3.2.6. Entretien 6 : chargée de mission santé auprès de l' élu à la santé

Participants : ██████████

- *Gynécologue, expert-conseil vacataire à la VDN*

██████████, chef de service santé environnementale, stratégie et innovation

██████████, alternante en santé publique environnementale

Direction Santé Publique de Proximité de la Ville de Nice Pouvez-vous vous présenter ?

██████████ est gynécologue. Ancienne chef de clinique, elle a fait la majeure partie de sa carrière au CHU de Nice et a notamment initié la création de l'équipe de FIV en 1982. En parallèle de sa formation de médecin, elle s'est intéressée à l'ensemble des thérapies complémentaires : ostéopathie, homéopathie, médecine traditionnelle chinoise, nutrithérapie.

Elle a également écrit un ouvrage sur les douleurs périnéales.

En 2000, dans un contexte post-crise de vache folle, elle est à l'origine d'une campagne d'information et de mobilisation sur l'alimentation, l'agriculture biologique et les perturbateurs endocriniens à la Ville de Nice. Des actions concrètes en ont découlé, notamment l'arrivée des premiers aliments bio dans les crèches et les écoles communales.

Aujourd'hui elle est « expert conseil vacataire » à la Ville de Nice et œuvre auprès de Mr [REDACTED], adjoint au Maire de Nice à la Santé, ancien anesthésiste réanimateur au CHU de Nice particulièrement engagé sur les questions environnementales : il a monté un centre de sensibilisation des enfants à la biodiversité marine, à la pollution et au plastique, association dont VDN et MNCA sont partenaires.

QUELLES SONT VOS MISSIONS ?

→ La participation à la première la première journée santé environnement de la VDN, qui s'est tenue l'année dernière à l'issue de laquelle 10 recommandations ont été faites pour se prévenir des PE, en collaboration avec le [REDACTED]. C'est à l'occasion de cette journée que la VDN a signé la charte d'engagement « ville sans PE » au sein de laquelle près de 250 villes sont engagées (précisions ci-après)

→ La mise en œuvre de plusieurs actions et engagements au titre de cette charte :

Un engagement d'information sur les risques liés aux perturbateurs endocriniens :

- **Auprès des professionnels de la petite enfance** : des formations en visioconférence ont été organisées à destination des professionnels des crèches. (Les médecins n'ont pas encore été ciblés par ces formations).
- **Auprès du grand public** : des ateliers organisés sur l'environnement visant à sensibiliser les citoyens sur notamment : mieux cuisiner, éviter le téflon, privilégier le bio, astuces pour faire soi-même ses cosmétiques et produits d'entretien, aérer plus souvent son habitat, laver systématiquement ses vêtements neufs, préférer des objets de seconde main. Dr GRIMALDI avait également animé 4 tables rondes scientifiques, dont une consacrée à la santé environnement à l'occasion de la **grande manifestation des 1000 premiers jours** en novembre dernier.

Sur ce sujet, une action pourrait être mise en œuvre dans le cadre du PLASE : Inciter les commerçants, notamment de textile à mentionner dans leurs enseignes une information recommandant les clients à laver leur vêtement avant la première utilisation.

Un engagement d'action : augmentation du % d'alimentation biologique (ajd : plus de 30% de la nourriture dans les crèches, écoles communales, centres aérés petite enfance sont issues de l'agriculture biologique)

Un engagement au 0 pesticides dans les espaces publics (Nice s'y est engagée depuis 2008).

Un engagement de 0 plastique dans les crèches, écoles communales, centres aérés petite enfance

→ La participation à l'éco-labellisation de 8 crèches municipales avec Label-Vie, association d'accréditation de labels environnementaux. D'autres crèches du département ont également été accréditées de ce label, qui vise à sensibiliser et accompagner dans la prise de conscience des enjeux de santé environnementale.

→ La mise en œuvre d'une action de prévention et de prise en charge pour lutter contre les punaises de lit, en collaboration avec [REDACTED], entomologiste et Côte d'Azur habitat, bailleur social à Nice. L'action en question visait notamment à la création d'un guichet unique à la disposition des habitants pour répondre à toutes les questions qui concernent les punaises de lit, au regard du degré d'infestation du sollicitant.

COMMENT TRAVAILLER ENSEMBLE ?

→ Dans le cadre de temps d'échanges organisés par des réseaux partenaires associatifs : le Dr [REDACTED] et sa consœur endocrinologues sont adhérentes du Réseau Environnement Santé (RES) qui organise des temps d'échanges sur les sujets SE. Nous pourrions y être associés en qualité de Direction de la Santé Publique de la VDN.

→ En initiant ensemble des travaux qui feront partie intégrante du PLASE :

- L'élaboration d'une **charte de végétalisation favorable à la santé**, en collaboration avec :
 - La direction des espaces verts de la Ville de Nice
 - L'Agence de Sécurité Sanitaire qui a lancé une étude botanique (cf CR en date du 05/12)
 - Le service agriculture et circuits-courts de la VDN qui établit le PAT (cf CR en date du 18/11)
 - L'université côte d'Azur (cf. Revue réalisée par Dr [REDACTED] et Dr [REDACTED])
 - **Le Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA)**

Sur les sujets suivants :

- Pollens, essences
- Arbres fruitiers,
- Puits de carbone
- Plantes dépolluantes d'intérieur, notamment dans les ERP

Travailler sur l'amélioration de la qualité de l'air intérieur, sujet insuffisamment couvert à l'échelle de la ville (et de la métropole)

Installation de capteurs pédagogiques de CO2 dans les crèches, écoles communales, centres aérés (cf. recommandations HCSP janvier 2022 relatives au CO2 dans les ERP).

Intégrer dans la charte sans PE une action qui pourrait être mise en œuvre en 2023 :

Inciter les commerçants, notamment de textile à mentionner dans leurs enseignes une information recommandant les clients à laver leur vêtement avant la première utilisation.

Initier des travaux en faveur de la réduction de la pollution lumineuse

- La fondation LANVAL sollicite la VDN pour l'organisation d'une réunion de sensibilisation auprès du grand public sur les effets néfastes des écrans. L'organisation

de cette réunion se fera en lien avec Emmanuelle Soummer, dont les missions couvrent la question des addictions.

- Proposer des actions afin de lutter contre la publicité lumineuse à Nice.

REMARQUES

- Mr [REDACTED], collaborateur de Mr [REDACTED], sera un contact pertinent : il est en lien avec les collectifs de citoyens et associations sur les sujets santé environnement

3.2.7. Entretien 7 : Mission Climat

Participants : [REDACTED], *Directrice de la Mission Climat (DGA Transition écologique)*

[REDACTED], *directrice santé publique et proximité*

[REDACTED], *chef de service santé environnementale*

[REDACTED], *alternante en santé publique environnementale*

POUVEZ-VOUS VOUS PRESENTER ?

Après des fonctions de responsable en tant que directrice de l'environnement, Mme [REDACTED] se consacre pleinement depuis la fin de l'été 2022 au portage des politiques de transition, pluridisciplinaires et transversales en pilotant la Mission Climat.

Elle dirige à ce jour une équipe de 5 personnes dont :

- 2 ingénieurs travaillant sur des sujets liés empreinte carbone, qualité de l'air, qui ont participé activement à la rédaction du PAQA
- 1 personne en charge de la sensibilisation
- 1 personne en charge de la coordination

Les missions attribuées à « Mission Climat » sont à l'interface entre les équipes de mobilité durable, la prévention des déchets et de tout un tas d'autres sujets liés à l'environnement et au changement climatique.

QUELLES SONT VOS MISSIONS ?

- Elaboration d'une feuille de route « **Mission Climat** »
- Développement des outils de la feuille de route.
- Elaboration de l'outil : Baromètre Métropolitain de la Transition écologique – qui est un outil de travail interne qui propose la vision d'indicateurs de suivi dans différents domaines comme :
 - o La qualité de l'air avec l'évolution des polluants atmosphériques d'année en année, sur les 5 à 10 dernières années
 - o La mobilité durable avec la mesure des avancées : fréquentation des transports, bornes de recharge électrique, trafic routier, vélo
 - o La re végétalisation avec la perméabilisation des sols et des verdissements
 - o La consommation et la production d'énergie...
- **La Mission Climat** a un rôle d'animation territoriale.

A ce titre, **un plan de sensibilisation** est diffusé auprès de l'ensemble des agents de la collectivité depuis le 8 décembre 2022 à l'occasion de la journée mondiale du climat. Une enquête sera diffusée en vue de sonder la perception des agents territoriaux. Le résultat attendu est un retour qualitatif et non pas quantitatif.

Les objectifs :

- Prolongement du site internet avec des applications qui permettent aux visiteurs de mieux comprendre leur impact dans la prise des transports, à travers l'alimentation
- Promouvoir l'outil « Nos gestes climat » mis en place par l'ADEME visant à prendre conscience de son empreinte carbone et agir pour le réduire

QUELLES SONT LES DIFFICULTES QUE VOUS RENCONTREZ ?

- **Liées à des contraintes humaines** : la métropole compte en son sein près de 14 000 agents. Il est difficile de comprendre qui fait quoi quand et comment.
- **Liées à des moyens financiers toujours limités.**
- Support powerpoint : visite annuelle
- Label cit'ergies et maintenant territoire en transition.
- Quand on parle de portage transversal : développement des outils de la feuille de route. Sur la partie BMTE (barometre décideur) est un outil de travail interne dans lequel on voit les données s'exprimer par graphique.
- Ils travaillent sur la méthodologie du plan climat ;
- Parallèle avec nous : enquête QPV en santé

QUELLES COLLABORATIONS SONT POSSIBLES ENTRE NOS DEUX SERVICES ?

- La participation à des temps de rencontre, notamment dans le cadre de l'élaboration du PAT
- Sur le sujet de la mobilité : pouvoir être associés aux discussions afin de promouvoir les bienfaits de la mobilité active (marche et vélo) sur la santé – cf. étude HEAT.

DES PROJETS A VENIR :

- ➔ **Mi-décembre** : lancement pour élaborer stratégie d'adaptation du territoire face au changement climatique (délibération en cours).
- ➔ Des réflexions sont en cours pour la création d'un **conseil local d'experts** (environ 12 à 15 experts scientifiques) à la demande de Mr le Maire et de l'Adjoint au Maire Dr [REDACTED]
- ➔ **A partir de 2023** : organisation des fresques du climat avec un objectif de mobiliser 1500 agents
- ➔ La mise en œuvre du **3^{ème} volet du plan de mobilisation** : test une école du climat : parcours d'apprentissage en ligne avec groupe AXA Climate proposé à l'école des cadres et ambassadeurs climat. Test de la plateforme d'apprentissage, plateforme ludique, développée actuellement pour le groupe accor. Nous on sert de territoire pilote pour son adaptation à la FPT. (1^{er} trimestre et accessible à tous les agents le 22 avril 2023)

→ Sensibilisation avec l'outil école du climat via domus

Pour faire le pont avec la santé unique : y a-t-il des représentants de la santé animale ? Non. Entomologue et vétérinaires importants d'inclure ;

Elle est chargée de la mission climat, et vont récupérer les infos dans toutes les équipes compétentes : photographie de ce qui existe → rencontrer le conseil scientifique → service conseil scientifique → lancer une convention citoyenne

Dispositif interne (je forme interne) → dispositif scientifique (je m'assure que les orientations prises disposent d'une vision d'ensemble et qu'on fasse les choses bien) → je prépare les populations (lancement d'une convention citoyenne)

Cette convention serait renouvelable chaque année.

A chaque fois, accompagnement des publics : comment faire face aux épisodes de chaleur et d'inondations ? comment se prémunir de ce qui nous attend ? comment on réfléchit avec les citoyens ? Travaillent avec agence, DPGR, environnement, les ports, la santé,

Ils ont présenté leur mission à eux, pour passer de l'information au manager du CCAS : voici la trajectoire de transition écologique du territoire - rappels de objectifs du mandat et montrer comment on peut y arriver ?

Une fois qu'ils ont fait le chemin personnellement et en tant que manager, le questionnaire permet de progresser par ce biais là et après l'objectif est de l'élaboration de la stratégie d'adaptation.

Et après : rentrée dans la lecture opérationnelle dont ils ont besoin pour adapter leurs activités. Le CCAS est très important à ces problématiques car publics précaires en première ligne.

3.2.8. Entretien 8 : Agence de la performance énergétique

Participants : ██████████, directeur du Service Energie et performance énergétique

- *DGA Mobilité, Aménagement, DD > Direction de l'environnement > Agence de la performance énergétique*

██████████, chef de service santé environnementale

██████████, alternante en santé publique environnementale

Direction Santé Publique de Proximité de la Ville de Nice

POUVEZ-VOUS VOUS PRESENTER ?

Mr ██████████ dirige le service énergie et performance énergétique dont les missions peuvent être rassemblées en trois blocs principaux :

1. Un bloc stratégique, qui relève de la construction de la stratégie énergétique de la métropole (mix énergétique, transition énergétique) au regard de la hausse des prix de l'énergie, aux perspectives incertaines d'ici l'hiver prochain, et de la demande du Gouvernement aux français de baisser leur consommation. A ce jour, le service élabore actuellement son **schéma directeur des énergies renouvelables** : les premières réunions se tiendront courant avril/mai 2023 afin de décliner les objectifs nationaux et régionaux à l'échelle territoriale.

2. Un bloc opérationnel : plusieurs projets sont en cours au sein de l'agence de performance énergétique sur des sujets liés à :

- **La production d'énergie** : un projet de géothermie sur nappe est à l'œuvre dans la plaine du Var (*ce système de pompe à chaleur, plus couramment appelé « pompe à chaleur géothermique sur aquifère » ou encore « pompe à chaleur géothermique sur eau souterraine », consiste à pomper de l'eau située dans le sous-sol pour valoriser son énergie.*)
- **Le développement de la production d'énergie photovoltaïque**

3. Une mission de maîtrise de la demande d'énergie afin de diminuer la consommation :

La principale action du service consiste en la rénovation du parc privé de la métropole (parc immobilier tertiaire et logement privé essentiellement). Parmi les objectifs fixés figure celui de passer de **200 à 1 500 logements rénovés** par an ; en quelques chiffres : aujourd'hui, 320 000 logements au sein de la Métropole dont 250 000 sont à rénover ; 25 000 logements sociaux à Nice et 30 à 32 000 logements qui sont des passoires thermiques).

Dans ce cadre, le service performance énergétique est à l'origine de la création, en juin 2021 d'un **guichet de la rénovation énergétique**, composé de quatre agents. Ce guichet pour vocation d'accompagner le public, des propriétaires, co-propriétaires, PME qui souhaitent s'engager dans un projet de travaux de rénovation énergétique de leur habitat dont l'aboutissement permettra un gain énergétique. Cet accompagnement comporte plusieurs volets, couvrant la démarche de rénovation de A à Z :

- Mission d'information
- Mission de conseil
- Phase diagnostic
- Préconisation
- Accompagnement à la réalisation des dossiers de travaux
- Financement
- Démarrage des travaux

La communication autour de la création de ce guichet s'est orientée essentiellement vers les propriétaires. Pour autant, le service de la performance énergétique a mis en place une « aide à l'auto-rénovateur » visant à valoriser les privés de la commune de Nice ou de la Métropole qui s'engagent eux-mêmes dans des travaux de rénovation.

QUELLES SONT VOS MISSIONS ? SUR QUELS SUJETS TRAVAILLEZ-VOUS ?

Des projets en cours afin de développer des réseaux thermiques urbains sur l'ensemble de la métropole :

- Un dialogue est engagé avec le bailleur social Cote d'Azur habitat dans l'objectif de changer le mix énergétique du quartier des Moulins qui s'approvisionne aujourd'hui grâce à une chaudière au fioul collective. Ce projet permettrait, d'une part, d'effacer l'énergie fossile en donnant des possibilités d'énergie locale, à coût maîtrisé au bénéfice d'un quartier défavorisé et d'autre part, à lutter contre la chaleur en ville par l'installation d'un réseau de froid urbain (= *systèmes souterrains capables de climatiser un grand nombre de bâtiments simultanément, ils réduisent à la fois les émissions de CO₂ et la consommation d'eau*).
- **Nice Méridia** : un réseau de géothermie qui puise l'énergie à partir de la nappe phréatique du Var
- **Grand Arénas** : un réseau de chaleur fatale issue du traitement des eaux usées de la station d'épuration Haliotis, en chantier, dont la livraison est envisagée en janvier 2023.

QUELLES COLLABORATIONS ENTRE NOS DEUX SERVICES ?

La direction santé publique peut mener des actions visant à :

- Informer les citoyens des risques liés au chauffage au fioul, source majeure de pollution de l'air
- Informer les citoyens sur les éco-gestes au sein du logement en vue de maîtriser sa consommation d'eau et de chauffage.
- Communiquer sur le guichet de la rénovation énergétique du service concernant la réalisation de diagnostics de performance énergétique des bâtiments

3.2.9. Entretien 9 : Agence de sécurité sanitaire

Participants : [REDACTED], géographe,

[REDACTED], attachée principale, adjointe au directeur opérationnel de l'agence

- *DGS – Agence de sécurité sanitaire*

[REDACTED], chef de service santé environnementale

[REDACTED], alternante en santé publique environnementale

Direction Santé Publique de Proximité de la Ville de Nice

POUVEZ-VOUS VOUS PRESENTER ?

L'Agence de Sécurité Sanitaire de la Métropole, dirigée par [REDACTED] (directeur opérationnel) se compose de 8 agents, dont Mme [REDACTED], adjointe au directeur opérationnel et de Mr [REDACTED], géographe de formation.

Tous deux travaillent précisément sur la partie dite « prospective » de l'agence, qui est en cours de création ainsi que la partie opérationnelle. La cellule « prospective » traite l'ensemble

des sujets liés à l'anticipation, la prévention et la réduction des risques, la gestion de crise, tenant compte de tous les changements climatiques, sociétaux et économiques. .

Dans ce contexte, des études ont été lancées à leur initiative en vue d'élaborer des plans stratégiques sur le territoire pour préparer le terrain face aux risques.

Plus précisément, quatre études en lien avec la santé sont initiées / en cours aujourd'hui :

SUR QUELS SUJETS TRAVAILLEZ-VOUS ? QUELLES SONT VOS MISSIONS ?

→ **Étude 1 : La création d'un monitoring des risques (actuellement en cours de création), qui sont répartis dans trois blocs principaux : sanitaire, sécuritaire et environnemental.**

Pour ce qui concerne le bloc sanitaire, l'ensemble des risques étudiés sont les suivants :

- Risques épidémiques
- Risques épidémies, maladies tropicales et vectorielles
- Risques liés à la pollution chimique de l'air et des eaux (consommation et baignade)
- Risques liés à la pollution microplastique
- Risques liés aux perturbateurs endocriniens
- Risques liés aux parasites

A noter que, sur le bloc environnemental, la cellule travaille également sur la biodiversité et les risques causés par les espèces exotiques envahissantes (animale ou végétale). D'autres sujets concernent la pollution aux micro-plastiques. A ce stade du projet, la cellule prospective a l'objectif de faire l'inventaire de toute la documentation stratégique qui existe sur les risques, à l'échelle métropolitaine, départementale et régionale. Cet état des lieux contribuera à l'élaboration de **fiches opérationnelles** qui permettront à [REDACTED], d'avoir un outil clé en main pour aider à la prise de décision.

Après l'élaboration de ces fiches opérationnelles, le projet de la cellule prospective serait de connaître l'évolution de chaque risque à long terme, tenant compte des changements climatiques et sociétaux afin d'établir des projections et de mesurer la capacité de résilience de la ville.

→ **L'étude n°2 concerne le risque nucléaire**, dont les objectifs seront d'élaborer des pistes d'amélioration en cas de menace nucléaire de tout type (explosion d'un sous-marin ou d'une centrale nucléaire par exemple)

→ **L'étude n°3 est une étude botanique sur la re-végétalisation.**

Le but de cette étude est notamment d'avoir un impact positif sur l'environnement via les bienfaits des plantes. Un prestataire externe a été mandaté pour la réalisation de cette mission – (*Pierre Sicard, expert sur les arbres, qui travaille notamment sur des projets européens. Il collabore avec un réseau d'experts sur les sujets en lien avec la végétation*) – dont le cahier des charges comporte un grand nombre d'exigences, dont certaines citées ci-après pour exemple :

- Quels polluants les plantes absorbent-elles ? Quels sont ces polluants (classification) ? En quelle quantité sont-ils ingurgités ?
- Les plantes rejettent-elles des COV qui pourraient dégrader l'air ?
- Travail sur les espèces exotiques envahissantes : quelles sont les espèces répulsives pour le moustique mais qui pourraient l'être aussi pour d'autres espèces, qui sont, elles, non nuisibles ?
- Travail sur l'amélioration de la qualité de l'eau : ces espèces peuvent-elles avoir un impact sur les eaux de ruissellement qui sont très chargées en hydrocarbures ? Lesquels ?
- Travail sur l'ombrage : quelles sont les plantes qui aiment l'ombre ? Quelles sont les plantes qui ont une emprise racinaire peu importante pour ne pas déformer les chaussées ?
- Quelles sont les capacités d'adaptation de certaines espèces au changement climatique ? Quelles espèces sont vouées à disparaître ? Si elles disparaissent, vont-elles créer des niches écologiques ?
- Quelles sont les espèces les plus adaptées pour vivre / se développer en milieu rural ? Urbain ? Péri-urbain ? Quelles sont les espèces les plus adaptées pour vivre / se développer sur le littoral ? Dans le moyen pays ? Dans le haut pays ?
- Quelles espèces peuvent-elles être attirantes pour les rats ? Quelles espèces (si elles existent) sont justement répulsives ?

Ce travail d'étude permettra :

- D'émettre une notation des plantes au regard de leurs bénéfices et risques pour le territoire et de connaître celles qui seraient les plus pertinentes de planter sur le territoire.
- D'analyser combien d'espèces sont à planter pour compenser la pollution qu'on génère

L'aboutissement de cette étude donnera lieu à un plan de végétalisation avec une vision à très long terme. Il permettra d'avoir un aperçu de ce que va devenir le territoire en termes climatique.

→ Étude n°4 portant sur les maladies vectorielles et lancée avec XXXXXXXXXX

Cette étude a été lancée suite à l'arrivée d'une nouvelle tique, provenant des pourtours méditerranéens, qui a notamment fait son apparition en Turquie, Espagne, Grèce, Italie, qui est à l'origine de la fièvre hémorragique Crimée-Congo (FHCC).

Par ailleurs, une recrudescence de cas de dengue autochtone a été observée dans les Alpes Maritimes, motivant d'autant plus la réalisation de cette étude.

L'ambition de cette étude est de bénéficier d'une meilleure visualisation de l'avenir des espèces causant des maladies vectorielles sur le territoire. Quels effets du changement climatique sur les vecteurs et sur ces pathologies ?

Les sujets actuellement étudiés aujourd'hui portent sur les tiques, les moustiques, les moucherons piqueurs, les punaises, les poux, les petits acariens, mouches piqueuses et l'ensemble des pathologies qui y sont associées : Lyme, dengue autochtone, fièvre

hémorragique de Crimée-Congo (FHCC), West-Nile virus, chikungunya, paludisme, leishmaniose etc..

L'aboutissement de cette étude donnera lieu à des préconisations adressées aux pouvoirs publics pour l'aide à la décision et aux particuliers. Une des préoccupations de l'Agence est notamment d'adopter de bons moyens de communication pour diffuser des messages de prévention et d'information, auprès des citoyens et des professionnels de santé (et particulièrement les professionnels intervenant au domicile). A ce titre, l'Agence a le souhait de réaliser un guide sur les vecteurs qui :

- Apporte des solutions aux citoyens pour mieux adapter son habitat afin de prévenir l'apparition de moustiques, tiques, punaises de lit
- Apporte des indices permettant de repérer la présence des punaises de lit et de détecter leur infestation par les piqûres pour mieux s'en protéger ; les punaises de lit faisant l'objet de stigmatisations sociales fortes

Ce guide pourra être élaboré en partenariat avec le CCAS.

La cellule prospective de l'Agence de Sécurité Sanitaire s'est associée avec le [REDACTED] sur une thèse orientée sur le changement climatique et le confort thermique. Elle a comme objectif principal d'avoir une idée sur l'évolution des températures avec pose de capteurs (de température, humidité et d'autres caractéristiques, non précisées).

Cette thèse a pour but d'améliorer le confort thermique des habitants de la ville avec un certain nombre de recommandations.

Enfin, l'Agence travaille sur d'autres travaux, liés aux risques environnementaux avec des partenaires du territoire. Elle collabore notamment avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières sur la prévention des séismes dans le but :

- D'obtenir des informations 30 min (Au plus tard dans les 30 minutes après l'événement) après l'événement pour connaître la source du séisme et son épicerie
- D'évaluer le nombre et la nature des dégâts potentiels pour orienter les secours le plus rapidement possible

En 2023, l'Agence souhaite lancer une étude similaire, permettant d'identifier les zones qui pourraient partir en mouvement de terrain. Elle ambitionne également de travailler sur la réponse apportée face aux tsunamis en termes d'évacuation, d'itinéraires vers des lieux refuge. Elle envisage également de mener des travaux sur la houle, car cela avait provoqué un sur aléas à l'embouchure du var lors de la tempête Alex.

L'Agence de Sécurité Sanitaire, sur la recommandation de Pierre Sicard a répondu à un AAP pour participer à un projet européen d'envergure en vue d'être territoire support pour l'amélioration de la gestion des territoires verts dans les centres urbains. (plus d'info à venir)

Il s'agit d'un autre projet : le Projet Européen MEDiate dont voici une partie du résumé :

Ce projet permettra d'élaborer un système d'aide à la décision (SAD) pour la gestion des risques de catastrophe en tenant compte des multiples dangers naturels interactifs et des impacts en cascade à l'aide d'une nouvelle approche axée sur la résilience et les services qui tient compte des modifications prévues du danger (p. ex. changements climatiques), de la

vulnérabilité et de la résilience (p. ex. vieillissement des structures et des populations) et de l'exposition (p. ex. diminution ou augmentation de la population). Le modèle générique MEDiate DSS est illustré à la figure 1. Dans le cas de la région de l'étude de cas en France, les risques critiques seront (sous réserve d'accord avec le banc d'essai de la France) les tremblements de terre, les glissements de terrain et autres risques en cascade associés résultant du climat actuel et des changements climatiques futurs. Ce projet a l'objectif de créer un outil d'aide à la décision pour les décideurs des communes. *Comment ?* L'ensemble des informations relatives à la réalisation d'un projet de réaménagement urbain seront traitées de manière à évaluer leur impact, positif ou négatif sur l'environnement du territoire et ainsi d'orienter vers des décisions en faveur d'une meilleure résilience.

A titre informatif, l'Agence ne travaille pas sur **l'antibiorésistance ni les champs électromagnétiques.**

QUELLES COLLABORATIONS POSSIBLES ENTRE NOS DEUX SERVICES ?

- Via l'approche One Health que l'on pourrait apporter dans leurs projets
- Être intégré aux réflexions / discussions liées à la SE (par exemple : parmi les sujets traités dans l'étude 4 apparaissent les notions de communication, d'information, de prévention auprès des publics sur comment détecter une infestation par les tiques ou les punaises de lits). Ces sujets concernent également les politiques sociales de l'habitat
- Participation de notre service à tous les sujets liés à la SE.

3.2.10. Entretien 10 : service air bruit monitoring urbain

Participants : [REDACTED], ingénieur principal, chef de service Air Bruit Monitoring Urbain

[REDACTED], attachée principale

- *Direction de l'Environnement, DDE Air Bruit MUE*

[REDACTED], directrice de la santé publique et de proximité

[REDACTED], alternante en santé publique environnementale chargée de l'élaboration du PLASE

Direction Santé Publique de Proximité de la Ville de Nice

POUVEZ-VOUS VOUS PRESENTER ?

[REDACTED], en poste depuis 20 ans au sein de la Métropole est le chef de service Air Bruit Monitoring Urbain et est en charge de trois sujets au sein de la direction de l'environnement : la qualité de l'air extérieur, le bruit et le monitoring urbain environnemental. Le service comporte deux agents : Mme [REDACTED] sur les sujets liés à la QAE et Mr Nicolas Spillmann (non présent ce jour) sur les questions du bruit.

SUR QUELS SUJETS TRAVAILLEZ-VOUS ? QUELLES SONT VOS MISSIONS ?

Plus précisément concernant la qualité de l'air, le service est en charge :

- De la réalisation de cartographies sur la pollution de l'air
- De l'élaboration d'études sur la base des mesures de la qualité de l'air par Atmosud.
- De la rédaction du Plan d'Actions Qualité de l'Air (PAQA), réglementaire, sur la base des constats précédemment cités, listant l'ensemble des actions de lutte contre la pollution.
- La réalisation d'évaluations quantitatives d'impact sur la santé (EQIS) en collaboration avec Santé Publique France.
- Du suivi de la mise en œuvre de la ZFE-m de Nice en lien notamment avec la DREAL et via la participation à des groupes de travail nationaux
- Du suivi, pour la partie NCA du Plan de Protection de l'Atmosphère, piloté par le Préfet.
- D'expertises de qualité de l'air avec les services de NCA notamment le suivi des 10 grands projets de la métropole,

Des réflexions d'axes de travail communs sont en cours avec Pr [REDACTED] (ancien professeur de cardiologie au CHU de Nice) qui travaille sur les effets des pollens et l'impact de la pollution de l'air sur la santé.

Plus précisément concernant le bruit :

La directive européenne de 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'Environnement prévoit l'élaboration de cartographies stratégiques de bruit ainsi qu'un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).

Au sein de la Métropole, les cartographies de bruit sont élaborées sur l'ensemble du territoire métropolitain, rue par rue et sont établies pour chacune des infrastructures de transport (routières, autoroutières, ferroviaires notamment).

Elles ont été mises à jour pour la quatrième fois et vont passer en conseil métropolitain d'ici la fin d'année 2022. Parmi les documents qui accompagnent les cartographies figure depuis tout récemment un tableau excel de calcul qui permet de connaître l'impact santé du bruit sur la population. Ces tableaux sont établis sur la base des taux d'exposition révélés par les cartographies.

Enfin, le 3^{ème} Plan Prévention de Bruit dans l'Environnement (PPBE) de la Métropole a été approuvé en juillet 2019. Son plan d'actions doit être mis à jour d'ici 2023 pour passer en consultation publique en 2024.

- D'expertises acoustiques avec les services de NCA notamment le suivi des 10 grands projets de la métropole,
- Le suivi de l'observatoire du Bruit (60 capteurs)
- Le maintien du site web dédié au bruit <https://auditorium.nicecotedazur.org>
- Le suivi d'expérimentations diverses : bruit des terrasses de bar, des cantines, murs bas acoustiques, etc.

QUELLES SONT LES COLLABORATIONS POSSIBLES AVEC NOTRE DIRECTION ?

Le volet « santé » s'intègre au sein de ces deux thématiques, dont les impacts sur la santé sont les suivants :

- **Bruit** : troubles du sommeil, risques et maladies cardiovasculaires, troubles de l'audition (pertes d'audition, acouphènes, fatigue auditive...)
- **Pollution de l'air extérieur** : irritation des voies respiratoires, cancers, aggravations de maladies respiratoires ou cardiovasculaires, troubles du développement de l'enfant, diabète etc (...).

REMARQUES

Pour ce qui concerne la qualité de l'air intérieur notamment dans les ERP, Mr Cristini n'identifie pas à ce jour de référent en la matière au sein de la Métropole. Il recommande de se tourner vers la direction logistique et bâtiment.

3.2.11. Entretien 11 : RETEX avec la Ville de Nantes

Participants : ██████████, *chargé de projets santé publique à Nantes Métropole*

██████████, alternante en santé publique environnementale chargée de l'élaboration du PLASE

Direction Santé Publique de Proximité de la Ville de Nice

POUVEZ-VOUS VOUS PRESENTER ?

La Direction de la santé publique de la ville de Nantes divisée en 2 services :

- **La santé scolaire** : qui rassemble une majeure partie des moyens humains de la direction santé (professionnels de santé et assistantes sociales. A noter que Nantes fait partie des dernières villes ayant un pôle santé scolaire
- **Le pôle santé des populations** : constitué de chargés de projet ayant chacun une entrée thématique, d'un responsable de pôle, d'un secrétariat et de la coordinatrice du CLS. Les chargés de projets ont respectivement à charge les missions suivantes :
 - o La santé mentale
 - o La prévention et la réduction des risques
 - o La nutrition, l'alimentation, l'activité physique et la lutte contre la sédentarité
 - o L'observatoire de la santé, l'accès aux droits et aux soins
 - o **La santé environnementale, dont le chargé de projet est Mr ██████████.**

Il n'y a donc pas de service santé environnementale à proprement parler. A ce titre, la santé environnementale existe réellement en tant que thématique à Nantes depuis 2010. Elle avait été insufflée par la directrice de la santé publique de l'époque, qui avait passé un DU en SE et dont le mémoire portait sur une proposition méthodologique de PLASE.

En 2010, Mr ██████████ prend ses fonctions au sein de la ville. La mission principale qui lui est attribuée à ce moment-là est l'écriture du 1^{er} PLASE à l'échelle municipale (très rare à l'époque puisque presque aucune commune française n'avait mis en place de PLASE à l'échelle locale). Ce plan est très attendu par l'ARS Pays-de-la-Loire qui a un souhait fort que la ville de Nantes se dote d'un plan local en santé environnement. Au fil des années, le PLASE a évolué et la ville de Nantes en est aujourd'hui aux prémices de l'écriture de sa troisième édition (PLASE 3 2023) qui s'élargira à l'échelle métropolitaine (Nantes Métropole).

QUELS ONT ETE LES OBJECTIFS DU PLASE NANTAIS ?

- Valoriser les actions d'ores et déjà en place par les différents services de la ville et de la métropole en matière de santé environnement
- Créer du lien entre la direction santé et les autres services de la ville / métropole : tout au long de l'écriture du PLASE, des aller/retour ont lieu entre les différentes directions pour valider les orientations ou actions qui sont proposées.
- Favoriser l'interconnaissance et la transversalité entre les différents services de la ville / métropole
- Intégrer la dimension « santé » dans les politiques publiques de la métropole Nantaise

Pour ce faire, Mr [REDACTED] met en place une méthodologie en plusieurs étapes, notamment basée (pour le PLASE 1) sur l'apport théorique des travaux de l'ancienne directrice SP, et sur les travaux / évaluations des PLASE au fil des années, précisée ci-après :

QUELLE A ETE VOTRE METHODOLOGIE DE TRAVAIL ?

[A savoir qu'en 2010, avant le démarrage des travaux, l'initiative du PLASE est portée à la connaissance de l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire afin de recueillir leurs attentes et priorités. Elle a été un grand soutien dès l'élaboration du PLASE 1]

Afin de recueillir une expérience similaire à notre situation actuelle (soit l'élaboration d'un premier PLASE), la méthodologie précisée ci-après est basée sur l'expérience de Mr [REDACTED] en 2010.

- Phase de rencontres

Un travail de rencontres entre 2010 et 2012 entre les directions municipales et métropolitaines pour identifier au sein des différentes politiques publiques les plans d'actions qui relevaient de la santé environnementale (*ce qui peut s'apparenter à la revue documentaire chez nous*). Cette première phase s'est accompagnée d'un travail d'acculturation et de sensibilisation aux sujets SE auprès des différents services qui faisaient souvent la confusion entre « transition écologique » et « santé environnement » (*ce qui s'apparente chez nous aux différents entretiens que l'on mène avec les services de la ville de Nice et de la métropole*)

Exemple : La direction mobilités et espaces publics appréhendait au début une préoccupation de la direction santé liée aux risques d'accidents de vélo → une réserve de leur part due à une appropriation insuffisante des sujets santé environnement qui a nécessité un vrai travail de pédagogie

- Phase d'identification des axes prioritaires

Sur la base des échanges avec les différents services : un travail d'identification des axes prioritaires sur lesquels la santé publique souhaitait / pouvait s'inscrire. C'est un travail de priorisation qui a été fait en cohérence avec les directions.

Exemple :

- *La thématique qualité de l'eau, outre les aspects réglementaires, n'est jamais ressortie clairement en tant que préoccupation dans les échanges, notamment en raison du manque de compétences au sein des services communaux et métropolitains en la*

matière. Pour autant, des discussions ont émergé liées à d'autres aspects de l'eau, comme l'accès à l'eau potable dans l'espace public.

- **Phase travail collaboratif :**
 - **Des groupes de travail sur différentes thématiques santé environnement**, qui se tiennent en complément des actions déjà mises en œuvre par d'autres directions communales ou métropolitaines
 - **Des échanges réguliers entre la direction santé et les autres directions communales ou métropolitaines impliquées** (de documents, propositions d'actions)
- **Phase écriture : faite par la direction santé, plus précisément Mr [REDACTED] (pas d'externalisation)** sur la base des échanges tenus avec les différents services et les comptes-rendus des groupes de travail et de réflexion.

Pour rappel, le PLASE est un document technique, interne, à la disposition des services communaux et métropolitains.

- **Phase d'évaluation qualitative et quantitative** qui permet de :
 - **Recueillir** les avis des différentes directions (quelles limites identifiées, quel état d'avancement des actions mises en œuvre, niveau de satisfaction)
 - **Re-prioriser** les actions définies : une trentaine d'actions dans le PLASE 1 qui n'étaient pas réalisables car trop nombreuses. Le PLASE 2 en compte 18 et intègre de nouveaux enjeux (notamment santé urbaine et urbanisme favorable à la santé qui n'apparaissaient pas en PLASE 1)
 - **Avoir une approche plus intégrative** : notamment au travers de l'urbanisme en santé, pouvoir travailler sur des déterminants de santé et non la qualité des milieux de manière sectorielle.

QUELLE A ETE LA GOUVERNANCE CHOISIE POUR COCONSTRUIRE LE PLASE ?

Concernant la gouvernance, des instances permanentes sont mises en place pour accompagner le plan, notamment un COPIL et un COTECH qui se réunissent **une fois par an** et des groupes de travail thématiques ponctuels

- **Un COPIL** : au moment de l'élaboration du PLASE 1, il rassemblait uniquement les élus municipaux et s'est ouvert par la suite aux élus métropolitains
 - **Frein** : Mr [REDACTED] évoque la difficulté à rassembler les élus. Seulement un tiers des conviés se présentait ou, à défaut, se faisait représenter par un technicien.
- **Un COTECH** : au moment de l'élaboration du PLASE 1, il rassemblait uniquement les directions métropolitaines concernées. Il s'est élargi en 2016 (au moment de l'évaluation du PLASE 1 et de l'élaboration du PLASE 2) aux partenaires institutionnels : ARS, DREAL, CEREMA, DDTM, groupements associatifs (AASQA), centres permanents d'initiatives pour l'environnement (certains CPIE mettent en place des actions en SE), associations de consommateurs.
- **Des groupes de travail (non permanents)** : les GT ne s'inscrivaient pas dans la durée. Plus précisément, aucun GT n'était défini préalablement pour se réunir à des

fréquences régulières. Un GT pouvait se tenir lorsqu'un besoin était identifié sur un enjeu particulier ou sur le suivi d'une action précise, justifiant la mise en place d'un groupe de discussion à un moment t.

- *Exemple à Nantes : un GT ponctuel s'était rassemblé pour travailler sur les campagnes de radon dans les ERP et au sein des habitats. Un autre GT s'était réuni pour travailler sur les EIS.*

Les GT étaient parfois co-animés entre deux directions : (exemple : communication sur les insectes tiques, punaises de lits, moustique, construit avec d'autres directions) . Il en découlait des actions concrètes pour lesquelles étaient identifiées les directions associées et désignée un(e) référente ou instance de suivi.

QUELS LIENS ENTRE LA VILLE DE NANTES ET LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ?

- **ARS** : lien direct continu de suivi – information de l'avancée des travaux
- **La DREAL et la DDTM (direction département territoire et mer)** : lien indirect car la DREAL et DDTM travaillent déjà avec d'autres directions d'autres services (notamment pollution des sols)
- **CEREMA** : lien opérationnel direct. Le CEREMA a accompagné la ville de Nantes essentiellement sur des actions liées à la QAI et notamment sur le radon. Concrètement ? Ils ont participé activement à la formation de différents agents au sein de la ville, ont fourni une aide dans les campagnes radon, ont participé à des audits chez des habitants qui avaient des taux élevés de radon. Ils ont également apporté une aide ponctuelle sur les ERP.

Bien qu'elle se soit appuyée sur ses travaux, la Ville de Nantes n'a jamais travaillé en direct avec l'ADEME .

SES CONSEILS SUR LE DEROULEMENT DE LA DEMARCHE POUR NOUS :

- Eviter d'organiser une assemblée plénière où on invite élus / partenaires / directions de la ville-métropole (...) cela rassemble de nombreuses personnes de nombreux services ayant des attentes et des priorités différentes. Risque d'une réunion descendante et contre-productive.
- Organiser une première réunion où sont conviés uniquement les élus des différents services concernés par les thématiques SE :
 - Pour recueillir leur volonté politique : attentes, avis, priorités
 - Pour revenir sur les fondamentaux de la santé publique environnementale (parfois encore nécessaire)
 - Pour rappeler les grandes lignes du PRSE (sans pour autant faire passer le message que le PLASE est seulement une déclinaison du PRSE, bien qu'il soit en cohérence avec ce dernier)
 - Aussi, le taux de présence permet d'avoir une première impression de l'intérêt porté à la thématique
- L'organisation d'une 2^{ème} réunion hors élus où sont conviés les partenaires extérieurs :
 - Présentation de la volonté politique des élus consultés
 - Présentation des orientations du PLASE
 - Présentation de la méthodologie de travail
 - Discussions / débat ?

+ infos : un observatoire du bruit est en cours de construction à Nantes

3.2.12. Entretien 12 : Praticienne Hospitalière du CHU de Nice

NATURE DOCUMENT	DU	Compte-rendu de l'échange visioconférence du 12/12/22
PERSONNES PRESENTES		<p>Dr [REDACTED], Praticienne Hospitalière infectiologue, service des maladies infectieuses et tropicales, référent antibiorésistance du CHU de Nice, responsable du centre de référence en antibiothérapie PACA, responsable de la Médecine Intégrative au CHU de Nice et enseignante de Médecine Environnementale</p> <ul style="list-style-type: none">• CHU Nice <p>[REDACTED], chef de service santé environnementale</p> <p>[REDACTED], alternante en santé publique environnementale</p> <ul style="list-style-type: none">• Direction Santé Publique de Proximité de la Ville de Nice

OBJET DE L'ECHANGE

- ✓ Première rencontre : présentation
- ✓ Présentation des missions respectives
- ✓ Identification des points de convergence entre les deux services

POUVEZ-VOUS VOUS PRESENTER ?

Le Dr [REDACTED] est infectiologue au CHU de Nice au sein du service maladies infectieuses et tropicales. Elle est la référente antibiorésistance du CHU et est très engagée sur les sujets liés à la prévention de l'environnement et la santé environnementale. Elle a participé à l'élaboration d'un rapport relatif aux médecines complémentaires et non conventionnelles afin de développer une médecine davantage intégrative.

Ce rapport invite à ce que le corps médical « intègre la notion essentielle que la plupart des maladies chroniques ont une racine commune : elles sont le fait de l'installation progressive d'un déséquilibre qui passe par une inflammation de bas grade, elle-même en lien avec une exposition à un exposome délétère, dont les piliers sont nutritionnels, toxiques, liés au stress, à la sédentarité.

La prévention se voit ainsi repositionnée au centre de la politique de santé. D'autre part, il serait utile que le corps médical s'ouvre à la complémentarité des approches conventionnelles ciblées sur les symptômes et le diagnostic, avec des approches non conventionnelles, holistiques ou de terrain, s'intéressant à l'individu dans sa singularité, et aux déséquilibres, y compris psycho-somatiques, qui auraient pu conduire à ces symptômes. »

Dans ce cadre, le Dr [REDACTED] est à l'origine d'une initiative au sein du CHU de Nice qui tend à se déployer dans des CH voisins : **un questionnaire exposome**, qui a pour objet d'évaluer les sources potentielles d'atteintes environnementales sur la santé. Ce questionnaire, qui contribue à l'élaboration de la politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins passera en CME en début d'année prochaine.

SUR QUELS SUJETS TRAVAILLEZ-VOUS ?

Concernant l'élaboration d'une charte « Ville sans phtalates » : plusieurs initiatives sont en cours

Initiative 1 : Enquête phtalates auprès de jeunes femmes

Une rencontre s'est tenue entre [REDACTED], endocrinologue au CHU de Nice et la directrice de la CPAM ayant pour objet un projet d'évaluation de la quantité de phtalates dans les échantillons biologiques de jeunes femmes. Le Dr [REDACTED] évoque une étude américaine sur le lien prématurité-phtalates, publiée en juillet 2022 dans Journal of American Medical Association. Cette publication montre notamment que des résultats peuvent être obtenus très rapidement : d'une part parce que les phtalates sont éliminés quotidiennement par l'organisme et d'autre part, car les grandes sources de contamination sont connues. Il est alors possible d'atteindre rapidement une diminution significative et des gains de santé conséquents.

Cette enquête est portée par le CHU de Nice qui souhaite s'associer à la MNCA / VDN notamment dans le cadre du projet 1000 premiers jours.

Concernant la méthodologie de ce projet, le CHU s'interroge sur la possibilité de faire réaliser les dosages par la collectivité qui dispose d'un laboratoire capable de faire de la chromatographie. Un objectif de 500 patientes est souhaité pour bénéficier d'une puissance statistique suffisante. **Le coût des dosages à réaliser n'est pas précisé mais pourrait être estimé entre 100 (technique seule) et 200 (avec présentation des résultats) euros par personne.**

Initiative 2 : Hôpital sans phtalates, projet porté par Dr Mondain

Le Dr. [REDACTED] envisage de porter une dynamique « Hôpital sans phtalates » au sein du CHU de Nice. Les priorités sont d'agir sur :

- L'usage de produits plastiques, notamment les barquettes repas à l'hôpital
- Les dispositifs médicaux DM (matériels de perfusion utilisés notamment en néonate)
- Les sols dans l'hôpital (PVC, lino), sources de phtalates très importantes.

QUELLES COLLABORATIONS POUVONS-NOUS METTRE EN ŒUVRE ?

Concernant le Plan Alimentaire Territorial (PAT)

Dr [REDACTED] propose de mener des actions auprès des restaurateurs de la ville de Nice **ainsi que des restaurants d'entreprise** afin de revaloriser l'alimentation méditerranéenne et sensibiliser les professionnels du secteur sur les bienfaits des apports en protéines végétales par exemple.

Concernant la lutte contre les inégalités et l'accès à l'emploi des jeunes issus de quartiers défavorisés :

Dr Mondain évoque la problématique de l'accès à l'emploi auprès des jeunes issus de quartiers défavorisés. Des actions sont portées par la MNCA et VDN sur ces sujets, notamment :

- Le projet Syndémie, dont l'objectif est de mesurer les ISTS,
- La métropole gère le centre de formation d'apprentis

Pour autant, celles-ci semblent aujourd'hui insuffisantes pour pallier aux problématiques actuelles.

Dans le cadre du PLASE, quelles actions pourraient être menées pour agir en faveur d'un meilleur accès à l'emploi, facteur d'une meilleure santé mentale ?

Mr [REDACTED] évoque à ce titre le développement de plusieurs start-up dans la région (par exemple LIVMEDS) susceptibles de recruter des jeunes à faible niveau de diplôme. **VM s'interroge sur les emplois liés au développement des énergies renouvelables ou aux rénovations énergétiques, dans lesquels notre région est extrêmement en retard et qui pourraient constituer un débouché pour ces jeunes.**

Concernant la mobilité, des actions pour améliorer l'accessibilité aux transports en commun :

- Impulser la mise en place d'un ticket unique sur l'ensemble du réseau de transports en commun de la métropole (modèle de l'Eurométropole de Strasbourg : https://astus67.files.wordpress.com/2017/10/astus_tarification_ticket_unique_doc_pre_sse_v4.pdf
- Élargir la ZFE à Nice (**actuellement 3% des véhicules sur 4% du périmètre urbain**)
Lignes directrices de l'OMS relatives à la qualité de l'air : <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/346555/9789240035423-fre.pdf?sequence=1&isAllowed=y>
Et y inclure les 2 roues motorisés responsables d'une grande partie du bruit et de la pollution (modèle en place à Marseille)

Vous pouvez ici ajouter un encart sur la loi LAURE qui dit que tout citoyen à le droit de respirer un air qui ne nuit pas à sa santé.. alors qu'à Nice nous sommes exposés à des concentrations de divers polluants à des concentrations bien au dessus des normes OMS.

Concernant l'éducation et le concept « one health »

Le concept d'Une Seule Santé explique que notre santé humaine est en lien avec la Santé animale et des écosystèmes qui nous entourent. Ce concept est à la base du respect du vivant qui permet de comprendre la cohérence des messages de prévention, qu'ils concernent la santé physique ou mentale.

- Promouvoir une restauration de qualité à proximité des universités , interdire les publicités et sponsoring par les marques productrices de junk food et d'AUT , limiter les distributeurs de produits sucrés et autres sodas en privilégiant l'accès aux points d'eau et au snacking responsable
- Promouvoir l'organisation de « randonnées pédestres en pleine nature » au sein des écoles communales, afin de sensibiliser dès le plus jeune âge à prendre soin de l'environnement (organisation d'ateliers en pleine nature sur des sujets différents, organisation de sorties avec des seniors dans une approche intergénérationnelle). Développer les parcours de type pédibus pour le trajet vers l'école des enfants.

- Donner l'exemple de la sobriété en éteignant tous les panneaux publicitaires après 20h, en sollicitant les commerçants pour le faire, et faire respecter la loi dans les bars et restaurants d'interdiction du chauffage en terrasse.

3.2.13. Entretien 13 : Agence d'Urbanisme Azurée

Participants : ██████████, directrice de l'Agence d'Urbanisme Azurée

- *DGA Cohésion sociale et santé > Direction de l'habitat et renouvellement urbain > Service politiques sociales de l'habitat*

██████████, chef de service santé environnementale

██████████, alternante en santé publique environnementale

Direction Santé Publique de Proximité de la Ville de Nice

POUVEZ-VOUS VOUS PRESENTER ?

Agence d'urbanisme azurée : nouvelle structure associative, composée de quatre membres fondateurs :

- MNCA, à l'initiative, VDN
- Université Côte d'Azur
- La CCI

La création de cette nouvelle structure doit permettre de porter tout ce qui est étude : sectorielle, thématique.

L'inscription préfecture est faite : l'agence est immatriculée. Depuis hier, ils ont un numéro SIREN/SIRET ; L'étape d'après : URSSAF qui déclenchera une immatriculation. Les fonctionnaires seront sur un format de « mise à disposition » . En revanche, des gens attendent, dans le cadre de la Métropole. Ils ne sont pas soumis à concurrence.

Les membres adhérents cotisent 5000 euros par an et les membres 3000. S'ils font appel à l'urbanisme → socle programme partenarial voté au début de l'année en assemblée, financé par la métropole. Soit ça rentre dans le programme partenariat, soit ça correspond à une commande publique et devis par rapport au temps passé.

QU'EST CE QUE L'UFS POUR VOUS ?

Passer d'un centre ville poussiéreux à un centre ville avec une végétalisation, une vision culturelle ... par ces différents biais, actions sur différents facteurs favorables à la santé.

QUELLE ACCULTURATION DES EIS AU SEIN DE L'AGENCE ?

Les travaux menés par l'agence sont transparents et partagés entre tous les membres de l'association, ce qui implique une certaine « prudence » dans le choix des projets / études engagés. L'approche EIS peut être tout à fait valorisante au regard de l'ensemble des règles qui s'imposent aujourd'hui en termes de préservation de l'environnement. Ce type d'étude pourrait notamment valoriser et mettre en avant les bienfaits de l'aménagement urbanistique.

Par ailleurs, l'Agence a une mission d'animation territoriale, en lien avec des partenaires du territoire. L. [REDACTED] affirme le souhait de l'agence de mettre en place / participer à des séminaires de travail avec l'OMS, l'ARS, le CHU, des praticiens spécialistes, associations des aménageurs, promoteurs car c'est une façon de partager la bonne parole et une sensibilisation auprès des professionnels et citoyens. Tous les architectes et promoteurs n'ont pas forcément ces notions en tête. Il faut faire évoluer ces pratiques.

UN PLAN D' ACTIONS EST-IL FORMALISE SUR L' ORGANISATION DE SEMINAIRES ?

Pas encore mais c'est en projet ; Une des difficultés est que pour le moment est que l'agence ne dispose pas de locaux à ce jour qui permet ce type d'interventions. Néanmoins, un lieu et bâtiment sont identifiés – en cours de discussion.

→ Formations auprès des élus (0 artificialisation nette)

Reporter nos regards sur ce qui est « déjà là ». les gens sont très sensibles à l'environnement déjà existant.

LES LIENS ENTRE L' AGENCE ET LA DIRECTION SANTE PUBLIQUE :

- Sensibilisation auprès du grand public sur les concepts urbanisme favorable à la santé, entre l'agence d'urbanisme et direction de la santé
- S'intégrer dans les GT sur l'Urbanisme Favorable à la santé pour mettre une action concrète dans notre élaboration.
- Projet en cours Pollinarium Sentinelle : jardiniers font des relevés de pollens et dès qu'il y a des pollens qui sortent, des alertes sont données à la population.
- Charte de qualité en allant voir les syndicats de la ville, en prenant appui sur les associations de propriétaires (ASL par exemple) pour convaincre plutôt qu'une démarche coercitive pour convaincre le privé. Il n'est pas possible de restreindre le privé.

Projet de renaturation : source de biodiversité de façon forte. L'avantage à les pousser de l'avant : ils ont des parts de subventionnements européennes. Par ex : la cagne à hauteur de 80% des travaux . Schéma prospectif à échéance 2030 avec un sujet fondateur : mobiliser un terrain en restanque, socle paysager de la ville de Vence.

Ils ont travaillé pour la métropole sur le secteur de Phoenix dans le cadre d'une pose de piscine.

3.2.14. Entretien 14 : service achats

Participants : [REDACTED], responsable groupe achat durable

[REDACTED] responsable du service achat

- *DGA Transition écologique, service achats*

[REDACTED], chef de service santé environnementale

[REDACTED], alternante en santé publique environnementale

Direction Santé Publique de Proximité de la Ville de Nice

POUVEZ-VOUS VOUS PRESENTER ?

■■■■■ présente plus particulièrement les activités menées en matière de DD au niveau de la commande publique. Présentation du SPASER : Le SPASER intègrera une fiche action spécifique sur la volet santé qui sera transmis fin janvier à la direction pour avis.

3 objectifs principaux ont été définis en lien avec la santé :

- Politique zéro phyto et impact santé
- Charte territoire sans perturbateurs endocriniens
- Mise en place ZFE et qualité de l'air

■■■■■ explique que lorsque c'est possible, des critères en lien avec la santé peuvent être définis dans les marchés (ex : marché d'achat d'objets de puériculture)

■■■■■ indique qu'en cas de questions sur les aspects santé, **son service peut être sollicité et des experts peuvent mener des études spécifiques en fonction des demandes.** Proposition : associer le service santé lorsque critère dans les marchés publics portent sur ces aspects (ex : impact sur la santé des revêtements des jardins pour enfants)

■■■■■ indique que les émissions carbone sont également important à prendre en compte. B. ■■■■■ indique que ces aspects dans les marchés sont intégrés via différents critères (motorisation véhicules, etc.) mais pas de possibilité de faire du localisme.

Le bilan carbone ne peut pas non plus être évalué car trop de marge d'erreur dans les calculs.

Actions à venir :

- Le service santé va transmettre une synthèse des objectifs du plan santé en cours d'élaboration
- Le service achats transmettra les propositions faites dans le cadre du SPASER fin janvier pour avis.

3.3. Des cinq groupes de travail

Objet des échanges :

- ✓ Première rencontre : présentation
- ✓ Rappel des missions et périmètres d'action de chacun

Identification d'actions potentielles à mettre en œuvre

3.3.1. CR du GT 1 sur la qualité de l'air

RAPPEL DE LA METHODE

Afin d'élaborer le PLASE, il a été décidé, suite à une phase d'analyse documentaire et d'échanges semi-directifs, de mettre en place des groupes de travail dont le but est de définir des objectifs opérationnels et de faire de propositions d'actions qui pourront constituer le PLASE dans le cadre du périmètre défini pour chaque GT.

La réunion de ce jour a permis de faire émerger des réflexions qui seront enrichies lors des prochains échanges (visioconférence et électroniques) pour donner lieu à des fiches actions concrètes.

INTRODUCTION

Mme [REDACTED] et Mr [REDACTED] introduisent le propos en rappelant les ambitions du plan local d'actions en santé environnementale et en soulignant la démarche subsidiaire et partenariale qu'il porte. La mise en place des actions du PLASE doit s'enrichir des initiatives, projets, expériences d'ores et déjà menées en matière de santé environnement. Ceux-ci ont été fait l'objet de la discussion qui s'est tenue ce jour, ayant abouti à des pistes de réflexions.

Rappel de la législation en vigueur

Extrait article du Ministère de la Transition Ecologique et de la cohésion des territoires / Ministère de la transition énergétique :

« La qualité de l'air est un enjeu majeur pour la santé et l'environnement. En France, le coût de la pollution atmosphérique est évalué de **70 à 100 milliards** d'euros par an par la Commission d'enquête du Sénat (rapport remis en 2015). Sur la période 2016-2019, Santé publique France estime que 'chaque année près de 40 000 décès seraient attribuables à une exposition des personnes âgées de 30 ans et plus aux particules fines (PM2,5). Ainsi, l'exposition à la pollution de l'air ambiant représente en moyenne pour les personnes âgées de 30 ans et plus une perte d'espérance de vie de près de 8 mois pour les PM2,5' »

+ d'infos [ici](#)

→ [Les lignes directrices mondiales de l'OMS relatives à la qualité de l'air](#) présentent des orientations sur les seuils et les limites des principaux polluants atmosphériques qui constituent des risques pour la santé.

Concernant l'air intérieur :

Le 1^{er} janvier 2023, [le décret n°2022-1690](#) est venu modifier [le décret n°2012-14](#) relatif à l'évaluation des moyens d'aération et à la mesure des polluants, effectuées au titre de la surveillance de la qualité de l'air intérieur de certains établissements recevant du public (ERP). Cette modification impose une révision du dispositif de surveillance réglementaire, détaillé plus loin.

→ [Avis du Haut Conseil de la Santé Publique relatif à la mesure du CO₂ dans l'air intérieur des ERP \(01/2022\)](#)

Concernant la qualité de l'air extérieur :

Mme [REDACTED] rappelle la collaboration entre Atmosud et le service Air, bruit, monitoring urbain de la Direction de l'Environnement de la Métropole NCA quant à la mesure des différents polluants réglementés. Son service a pour mission de suivre les plans dans lesquels la Ville de Nice et la Métropole se sont engagés et est en charge de :

- De la réalisation de cartographies sur la pollution de l'air
- De l'élaboration d'études sur la base des mesures de la qualité de l'air par Atmosud.
- De la rédaction du Plan d'Actions Qualité de l'Air (PAQA), réglementaire
- La réalisation d'évaluations quantitatives d'impact sur la santé (EQIS)
- Du suivi, pour la partie NCA du Plan de Protection de l'Atmosphère, piloté par la Préfecture des Alpes Maritimes.
- D'expertises de qualité de l'air avec les services de la Métropole quant aux grands projets d'aménagement de la Métropole.

Plus précisément, depuis décembre 2021, la Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA) s'est dotée d'un nouveau Plan d'Action de la Qualité de l'Air : le PAQA, dont l'objectif principal est de réduire les émissions polluantes et ainsi, de diminuer l'exposition de la population à la pollution. Le PAQA se dote ainsi de plusieurs orientations stratégiques dont : la réduction du trafic routier, notamment par la limitation du transport routier (voiture particulière ou transports de marchandises) l'encouragement à recourir à des mobilités plus vertueuses, la mise en œuvre du plan vélo, le développement d'un maillage de bornes de recharge des véhicules électriques, le verdissement du centre-ville, l'usage généralisé d'un carburant à très faible teneur en soufre pour les navires, le soutien à la valorisation de la biomasse etc.

Le Service Air Bruit et Monitoring Urbain a notamment la charge de mener des expertises de qualité de l'air inhérentes aux grands projets de la Métropole. En effet, Mme DELACROIX rappelle les études à l'œuvre plusieurs chantiers en cours sur le territoire Niçois :

- (1) Un état des lieux de la qualité de l'air avant, pendant et après travaux :
 - **L'extension de la coulée verte** : des capteurs ont été positionnés tout au long des travaux
 - **L'aménagement de la sortie ouest de la voie Mathis** : une convention a été signée en partenariat avec Atmosud pour suivre l'évolution de la qualité de l'air grâce à des capteurs et fournir des orientations d'améliorations

- (2) Une évaluation quantitative d'impact sur la santé (EQIS) actuellement cours, en lien avec Santé Publique France (SPF), l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) et l'Agence Régionale de Santé (ARS) permettant de mettre en évidence les conséquences de la pollution de l'air par le calcul du « poids » que représente cette dernière sur plusieurs événements de santé (mortalité, morbidité hospitalière pour cause respiratoire ou cardiovasculaire). Cette évaluation permet de quantifier les bénéfices sanitaires attendus d'une amélioration de la qualité de l'air.

Pr [REDACTED] interroge sur la possibilité pour la ville de bénéficier de ses propres capteurs diffusés à l'échelle de la commune de Nice. Il insiste par ailleurs sur la nécessité de sensibiliser de façon prioritaire les personnes particulièrement vulnérables et sensibles à la pollution de l'air. Celles-ci sont définies par [arrêté du 20 août 2014](#) définit :

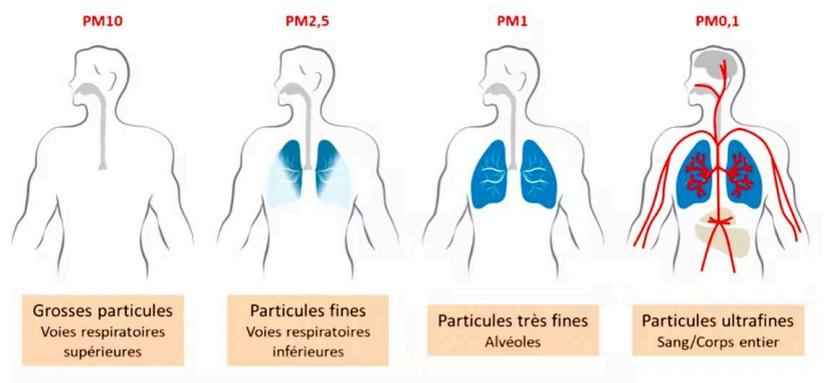
- **Population vulnérable** : femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardio-vasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.
- **Population sensible** : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

En effet, si la qualité de l'air reste qualifiée de « moyenne » par Atmosud, celle-ci se dégrade à certains moments de la journée avec des concentrations de polluants qui dépassent les seuils d'alerte, déterminés par les lignes directrices de l'OMS. A ce titre, Mme ROSIER rappelle qu'Atmosud informe d'une vigilance pollution en cas de dépassement des seuils et lorsque certains critères sont atteints sur un ou plusieurs polluants. Cette vigilance concerne l'ozone, le dioxyde d'azote et/ou les particules « PM10 ». Plus précisément, comme décrit sur le site [d'Atmosud](#), les prévisions prennent en compte deux critères :

- **Critère de superficie** : dès lors qu'une surface d'au moins 100 km² au total dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est concernée par un risque de dépassement de seuil. La mise en vigilance concerne les départements sur lesquels il y a plus de 25 km² en dépassement.
- **Critère de population** : pour les départements Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Var, Alpes-Maritimes, lorsqu'au moins 10 % de la population du département sont concernés par un dépassement de seuil.

De la même façon, Mme [REDACTED] précise qu'en cas de pics de pollution, des messages de vigilance sont diffusés auprès des **établissements sensibles**. Concernant le souhait de bénéficier des capteurs publics pilotés par la Ville, Mme [REDACTED] rappelle qu'Atmosud travaille en collaboration avec la métropole sur les réseaux de capteurs qui nécessitent un accompagnement propre : qualification, correction, évaluation, remplacement. Par ailleurs, elle précise que les microcapteurs sont des technologies émergentes de mesures de l'air, actuellement non réglementées. En ce sens, ils ne peuvent pas remplacer les analyseurs de référence.

Dr [REDACTED] rappelle que les particules fines ont des **degrés de toxicité** variables en fonction de leur taille. Alors que les particules PM10 sont stoppées aux voies respiratoires supérieures, les particules fines pénètrent les voies respiratoires inférieures, les alvéoles pulmonaires et peuvent même pénétrer le système sanguin. A ce titre, elle s'interroge sur la mesure des particules **PM1** à l'échelle de la commune Niçoise, qui pourrait être discutée à l'occasion du prochain échange.



Dr [REDACTED] interroge sur la disponibilité des informations relatives au détail des principales activités contributrices aux émissions de polluants sur le territoire, par secteur, catégorie d'énergie à une échelle géographique locale. Elle rappelle l'influence de l'activité de l'aéroport de Nice sur les émissions de particules polluantes. A ce titre, une étude avait été réalisée en 2020 par Atmosud confirmant l'influence de cette activité sur le nombre de particules ultrafines. En revanche, les conclusions de l'étude attestent qu'en l'absence de traceur, il n'est pas possible de quantifier la part de particules attribuables à l'activité aéroportuaire. Ces résultats qui « méritent d'être approfondis » selon les termes d'Atmosud.

+ d'infos sur cette étude [ici](#)

Enfin, Mme [REDACTED] évoque la démarche des « **rues scolaires** » qui semble être un des principaux leviers de la réduction du trafic routier et d'amélioration de la qualité de l'air aux abords des écoles. Il s'agit d'imposer une interdiction d'accès à des véhicules motorisés aux heures d'arrivée et de sortie des élèves en vue de réduire les pics de pollution liés au trafic du matin et du soir en faveur de la santé des enfants.

+ d'infos [dans cette étude, publiée en mai 2022 par la Ligne Nationale contre le Cancer et BVA dont les résultats montrent une forte adhésion des parents pour la mise en place de rues scolaires visant à réduire la pollution de l'air aux abords des écoles](#)

Toujours concernant la qualité de l'air extérieur, Dr [REDACTED] évoque les risques allergiques liés aux quantités de pollens et leurs potentiels allergisants mesurés dans l'air. En ce sens, elle rappelle l'ambition d'un Pollinarium Sentinelle qui permettrait aux personnes allergiques d'anticiper les pics polliniques grâce à un système d'alerte ; le but étant de favoriser les traitements préventifs. Un tel dispositif pourrait être mis en œuvre en lien avec le [Réseau National de Surveillance Aérobiologique \(RNSA\)](#), la direction des espaces verts de la Ville de Nice et positionné sur la coulée verte.

Si le département des Alpes-Maritimes est considéré comme étant faiblement pollinisé, un arrêté préfectoral a été adopté en 2021 en vue de prévenir et de lutter contre les ambrosies. A ce titre, l'ARS PACA a mis en place un plan de prévention de lutte contre les ambrosies via notamment la désignation de référents territoriaux.

→ Quels référents au sein du département 06 ?

Concernant la qualité de l'air intérieur (QAI) :

Nous passons près de 80% de notre temps dans des environnements clos (domicile, locaux de travail, transport, écoles) dans lesquels nous pouvons être exposés à de nombreux polluants. A ce titre, [la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II](#) a rendu obligatoire la surveillance de la QAI dans certains établissements recevant du public (ERP), ajoutant une section relative à la QAI dans le code de l'environnement. Forts de ces constats sur les avantages d'un tel dispositif, [le 4ème Plan National Santé Environnement 2021-2025](#) « Un environnement, une santé » a défini le cadre d'une révision de la réglementation de surveillance de la QAI dans les ERP qui est entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023.

Désormais, de nouveaux ERP sont soumis à la réglementation :

- Etablissements d'accueil collectifs d'enfants de moins de 6 ans (crèches, garderies)
- Les établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du premier degré et du second degré (écoles maternelles, écoles élémentaires, collèges, lycées d'enseignement général, technologique ou professionnel)
- Les accueils de loisirs

Les structures sociales et médico-sociales et les structures de soins de longue durée rattachées aux établissements de santé ainsi que les établissements pénitentiaires recevant des mineurs seront soumis à cette réglementation au 1^{er} janvier 2025.

A noter que les personnes en situation de précarité et/ou présentant des facteurs de risques sont particulièrement exposées aux risques liés à une mauvaise QAI. Le manque de ventilation ou le défaut d'entretien d'appareil de chauffage contribuent à la dégradation de la QAI, constat d'autant plus préoccupant que l'état de santé de ces familles est bien souvent plus fragile que la moyenne.

Sur cette thématique, Dr **SARAUX** évoque l'intervention d'un Conseiller Médical en Environnement Intérieur (CMEI) (sur prescription médicale) dont la mission principale vise à aider les patients à identifier les sources de polluants de son logement par la réalisation d'un audit du logement, de mesures environnementales, et mieux connaître les mesures d'éviction. Un compte-rendu de son intervention est transmis au patient et au médecin prescripteur.

Mr **BAGNOLE** témoigne d'actions de sensibilisation menées par l'UFC Que choisir visant à inciter à des comportements davantage vertueux, notamment en limitant l'usage de produits d'entretien qui polluent l'air intérieur des logements.

EN RESUME, 4 ACTIONS PRINCIPALES SE SONT DEGAGEES SUITE A CET ECHANGE :

Action 1 : Déployer des actions de sensibilisation sur la qualité de l'air intérieur ciblées auprès de publics identifiés :

- Grand public
- Jeune public / scolaires
- Professionnels de la santé

Action 2 : Répertorier l'emplacement des principales sources de polluants impactant la commune de Nice

- Cartographier les sites sources de pollution de la commune de Nice
- Calculer précisément leurs émissions en vue de les réduire

Action 3 : Mettre en place le Pollinarium Sentinelle

- Etablir et valider avec les partenaires une liste de végétaux retenus
- Former les agents à l'observation et à l'entretien du Pollinarium
- Organiser des animations autour du pollen et de l'allergie au travers de visites à des fins de sensibilisation de la population

Action 4 : Renforcer le réseau de capteurs d'analyse de la qualité de l'air

→ La faisabilité, réalisation et mise en oeuvre de cette action restent à discuter avec les partenaires.

3.3.2. CR du GT2 sur la qualité de l'eau

RAPPEL DE LA METHODE

Afin d'élaborer le PLASE, il a été décidé, suite à une phase d'analyse documentaire et d'échanges semi-directifs, de mettre en place des groupes de travail dont le but est de définir des objectifs opérationnels et de faire de propositions d'actions qui pourront constituer le PLASE dans le cadre du périmètre défini pour chaque GT.

La réunion de ce jour a permis de faire émerger des réflexions qui seront enrichies lors des prochains échanges (visioconférence et électroniques) pour donner lieu à des fiches actions concrètes.

INTRODUCTION

Mme [REDACTED] et Mr [REDACTED] introduisent le propos en rappelant les ambitions du plan local d'actions en santé environnementale et en soulignant la démarche subsidiaire et partenariale qu'il porte. La mise en place des actions du PLASE doit s'enrichir des initiatives, projets, expériences d'ores et déjà menées en matière de santé environnement. Ceux-ci ont été fait l'objet de la discussion qui s'est tenue ce jour, ayant abouti à des pistes de réflexions.

SYNTHESE DES ECHANGES

Rappel sur les ressources en eau dont dispose la commune de Nice

La commune de Nice est alimentée par plusieurs ressources :

- **La principale : les eaux superficielles de la Vésubie,**
 - o Captage à Saint-Jean-la-Rivière, à 32 km de Nice, qui alimente, par le canal de la Vésubie, les usines de :
 - Polonia à Levens
 - Super-Rimiez
 - Jean Favre
 - o Eau peu chargée en matière organique, tempérée (plutôt froide, même l'été), relativement disponible et ayant peu d'impact en termes de bassins versants (au niveau industriel ou agricole)
- **Autres ressources :** des champs de captage prélèvent l'eau de la nappe du Var (côté rive gauche du Var) et alimentent l'usine des prairies
 - o Eau de très bonne qualité
 - o Les forages sont réalisés sur des périmètres protégés (protection liée à la zone naturelle du sol qui permet de préserver de contamination microbiologique)

En somme, la qualité de l'eau à Nice est jugée satisfaisante : les micropolluants étant principalement émis par des industries polluantes et Nice en étant dépourvue sur ses bassins et ressources.

La **Régie Eau d'Azur** assure le service public de l'eau potable dans les 51 communes métropolitaines, du littoral aux sommets du Mercantour.

Créée en 2013 sous la forme d'un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) à autonomie financière, la Régie Eau d'Azur (REA) assure la gestion de l'eau potable sur le périmètre de la Métropole Nice Côte d'Azur. Elle assure aujourd'hui le service public de l'eau potable dans les 51 communes métropolitaines, du littoral aux sommets du Mercantour. La REA concentre son activité sur les aspects quantitatifs et qualitatifs de l'eau.

Rappel de la législation en vigueur, actualités

→ Une récente directive européenne (publiée en décembre 2020) impose de nouvelles obligations en matière de surveillance sanitaire de l'eau au travers du **Plan de Gestion et de Sécurité Sanitaire des Eaux** (PGSSE), qui deviendra obligatoire à l'horizon 2027/2029. A ce titre, la commune de Nice sert aujourd'hui de pilote pour le reste des communes de la Métropole Nice Côte d'Azur, en ayant initié un PGSSE depuis 2020 sur le périmètre communal. Cette initiative a notamment été motivée suite aux dégâts causés par la tempête ALEX sur les installations du Haut-Pays, ayant privé pendant plusieurs semaines la REA d'une ressource en eau stratégique.

+ d'infos [ici](#)

→ La publication du **rapport annuel 2023 de la Cour des Comptes** faisant état d'une organisation inadaptée aux enjeux de la gestion quantitative de l'eau.

+ d'infos dans la rubrique « analyses sectorielles » [ici](#)

Deux enjeux majeurs pour le territoire selon la REA :

- Une **adaptation à court terme** sur l'aspect **quantitatif** pour passer le cap de la sécheresse de l'été à venir
- Une **nécessaire anticipation** de l'avenir : quelles installations, configurations opérationnelles possibles pour les **futures** générations en vue de pérenniser une alimentation en **eau de qualité** sur l'ensemble du territoire ?

A ce titre, la REA a mis en place une stratégie **Transition Écologique** qui comporte plusieurs axes (eau, énergie, matériaux, gaz à effet de serre résilience, préservation de la biodiversité), dont notamment un axe portant sur la sensibilisation, l'acculturation (en interne et en externe) aux problématiques de l'eau.

Cet axe, porté en lien avec l'équipe communication de la REA se met en œuvre au travers :

- D'interventions au sein des écoles qui abordent la promotion des bienfaits de l'eau du robinet, la qualité et le cycle de l'eau, les éco-gestes à adopter.
- De participation à des salons liés à la problématique
- Des visites plénières au sein des communes, pendant lesquelles le public est convié à échanger sur la problématique de l'eau.

Afin de sensibiliser sur :

- La diminution des consommations d'eau,
- L'accélération de la sobriété (économies d'eau)

Prochainement, la REA lancera son **Pôle Transition Écologique**.

La surveillance de la qualité de l'eau est régie par plusieurs acteurs : Régie Eau d'Azur (REA), Agence Régionale de Santé (ARS), laboratoires externes (CARSO)

Une mission d'auto-surveillance de la REA

La REA est équipée de laboratoires permettent de suivre la qualité de l'eau d'un point de vue réglementaire ainsi que son évolution face aux changements climatiques. La REA a pour mission d'assurer « l'auto-surveillance » de la qualité de l'eau. Dans ce cadre est réalisé un contrôle des caractéristiques physico-chimiques et microbiologiques des eaux distribuées aux usagers. Ces prélèvements et analyses sont réalisés selon un programme annuel réparti à des fréquences variables selon la réglementation. Pour cela, ils sont équipés de deux laboratoires :

- Un laboratoire : **Usine de Super-Rimiez** chargée de traiter l'eau sur l'ensemble du périmètre métropolitain avec des analyses dites « classiques » (bactériologiques, paramètres physico-chimiques réglementaires)
- Un **laboratoire COFRAC** développement durable (équipe de 15 personnes environ) qui réalise des analyses complexes (pesticides, micropolluants).

Des analyses complémentaires par des laboratoires prestataires agréés

Parfois, la REA fait appel au prestataire **CARSO**, laboratoire national agréé par l'ARS pour réaliser le contrôle réglementaire et qui a la capacité de faire des analyses sur des micropolluants et produits émergents évoqués dans la nouvelle directive européenne.

Le lien direct entre les préleveurs et les exploitants permet une réactivité et une anticipation satisfaisantes dans la résolution de problématiques rencontrées.

Un contrôle sanitaire assuré par l'Agence Régionale de Santé, acteur de la « police » de l'eau

Responsable de l'organisation du contrôle sanitaire réglementaire des eaux distribuées, l'ARS assure, en étroite collaboration avec les préfetures départementales, les collectivités et les exploitants, le suivi des mesures de correction, voire d'urgence, qui doivent être mises en place en cas de dégradation de la qualité de l'eau. Elle réalise le contrôle sanitaire de l'eau qui comprend toutes opérations de vérification du respect des dispositions réglementaires relatives à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine. Outre la réalisation d'un programme d'analyses de la qualité de l'eau, il comprend l'inspection des installations et le contrôle des mesures de sécurité sanitaire mise en œuvre.

L'ARS rédige annuellement une **fiche d'information « Infofacture » sur la qualité de l'eau** du robinet que chaque exploitant doit joindre à une **facture d'eau adressée** à ses abonnés. Cette synthèse reprend les éléments issus du contrôle sanitaire : microbiologie, nitrates, pesticides, etc. L'infofacture comporte également des **recommandations sanitaires**, en particulier vis-à-vis du plomb, des nitrates et du fluor.

+ d'infos [ici](#) et [là](#)

Des problématiques spécifiques liée à la hausse des températures, en partie responsable d'une concentration croissante de substances métalliques (plomb, nickel) dans l'eau potable.

Mme [REDACTED] fait part d'une problématique rencontrée au sein de la communauté d'agglomération Sophia Antipolis (CASA) (mais qui survient dans d'autres communes françaises – exemple [ici](#)) liée à l'augmentation de la présence de plomb et de nickel au premier jet du robinet.

De fait, l'ARS a renforcé la vigilance et réalise systématiquement des analyses pour détecter le plomb et le nickel au sein du réseau de la CASA. En cas de dépassement des valeurs seuil l'ARS met en place des mesures de restriction. Aujourd'hui la source de contamination de l'eau en plomb reste inconnue compte tenu du fait que la totalité des réseaux en plomb ont été changés.

En vue de garantir une eau de meilleure qualité, certaines communes françaises ont donné la recommandation aux citoyens de purger l'eau (des taux relativement bas après purge) avant de la consommer ; solution qui apparaît discutable au regard de la ressource en eau aujourd'hui limitée.

L'ARS poursuit ses actions de prévention en lien avec les médecins inspecteurs de santé publique pour sensibiliser les médecins généralistes au dépistage du saturnisme infantile. Si

cette intoxication semble moins élevée dans le département des Alpes Maritimes qu'en région marseillaise, les préoccupations sur une croissance de celles-ci semblent légitimes au regard de la hausse des températures et du changement climatique.

Sur les micropolluants

Une liste réglementaire des micropolluants à mesurer est suivie par la REA et l'ARS. La REA a mené des travaux conjointement avec le laboratoire CARSO en faveur de la détermination d'une liste représentative des différentes familles de micropolluants, qui ont abouti à la réalisation de screenings. Ces derniers permettent de bénéficier d'une photographie complète des différentes familles de micropolluants sur la Vésubie et la nappe du Var qui alimentent Nice. A ce jour, outre une très faible quantité d'aspirine (ordre de grandeur : nanogrammes), pas de signalement.

Si la REA a investi dans des appareils techniques spécifiques permettant d'identifier et de quantifier les différents microplastiques, la difficulté demeure dans le choix de la méthode de prélèvement au regard du milieu environnant qui est une source majeure de contamination (fibres de vêtements, microparticules). Un protocole est en cours d'élaboration par l'AFNOR à ce sujet.

La gestion quantitative de la ressource en eau

La REA dispose d'une :

- **Direction du patrimoine** qui a la mission de pérenniser le patrimoine existant mais aussi de se projeter dans la construction d'installations futures et la sécurisation de la ressource en termes d'approvisionnement.
- **Direction d'exploitation** qui exploite les installations existantes

La REA mène des actions pour sécuriser la ressource, en favorisant l'interconnexion rive droite – rive gauche de la Vésubie pour permettre une meilleure alimentation et anticiper l'effet du biseau salé sur l'élévation des eaux.

La consommation d'eau sur le territoire

La REA dispose d'une approche innovante dans la façon dont est observée la consommation d'eau sur le territoire métropolitain : **«métabolisme territorial »**. Cette vision aérienne permet de bénéficier d'une vision précise de la consommation d'eau.

Quelques chiffres :

- Aujourd'hui, environ **85 millions** de m³ d'eau sont prélevés dans le milieu naturel chaque année et seulement **65** sont produits, indiquant des pertes importantes qui surviennent durant la phase adduction de l'eau et gestion des réservoirs.

- Sur la partie consommation : **45 millions de m³ d'eau** sont consommés par an par les 51 communes de la métropole, soit environ **225 L par jour par habitant** (contre 150 en moyenne nationale) qui représente l'activité courante. Cet écart entre la consommation métropolitaine et nationale est lié à la consommation d'eau pour les espaces verts, piscines, due essentiellement à **l'activité sédentaire** et non pas l'activité touristique. La REA dispose d'une cartographie précise des rendements et consommations par commune.

Ces constats justifient ainsi les ambitions et actions de la REA en matière de :

- **Sensibilisation** (consommer moins)
- **Sobriété, complémentarité d'usage** (remplacer une eau par une autre, valoriser les eaux usées traitées, les eaux grises, pluviales)

A cette fin, la brique technologique de la station [Haliotis 2](#) (complexe de traitement et de valorisation des eaux usées de la Métropole) qui sera efficiente en 2028 aura pour mission de substituer 100% de l'eau qu'on consomme à des fins d'eaux industrielles. En effet, la Ville de Nice possède deux réseaux d'eau : un qui distribue l'eau potable, et l'autre qui distribue de l'eau brute propre mais non potable (qui sert aujourd'hui à alimenter en eau les espaces verts et nettoyer les voiries). C'est avec ce deuxième réseau que les eaux usées, retraitées à la station Haliotis pourraient être acheminées.

La répartition des consommations d'eau :

La REA dispose d'une direction clientèle qui a tout récemment finalisé une étude de segmentation client, permettant de connaître précisément la répartition des consommations d'eau : **20% des abonnés (160 000 abonnés au total) consomment 80% de l'eau**. En ce sens, la REA prévoit dans son plan pluriannuel d'investissement afin d'équiper ces 30 000 abonnés de télérelèves de façon à mieux maîtriser la consommation d'eau et être alerté en cas de dérives.

→ Est-il possible de nous communiquer les informations relatives à la répartition de cette consommation ?

Par ailleurs, comme le soulignent Dr [REDACTED] et la REA, et en écho avec ce qui est dit plus haut, l'activité touristique n'est pas négligeable puisque responsable d'une charge supplémentaire en termes de consommation d'eau. Celle-ci représente **70 000 personnes de plus** (soit +15%) connectées au réseau en continu, qui consomment et qui rejettent des eaux usées dans le réseau.

Enfin, comme le souligne Mme Ronce, le manque de ressources en eau a un impact majeur sur **l'approvisionnement des agriculteurs**. Le manque d'eau l'an passé a entraîné des pertes de plus de **50%** sur certaines cultures. A ce titre, le plan alimentaire territorial envisage de mener les actions suivantes :

- Accompagnement des agriculteurs à l'adaptation de leurs pratiques (systèmes de goutte à goutte, retenue d'eau en montagne pour les bêtes)
- Récupération d'eau (issues des travaux de la sortie ouest de la voie Mathis pour les jardins potagers de Nice)

- Sensibilisation du public à l'usage de l'eau (cycle de l'eau, écogestes, gaspillage) qui rejoint les actions décrites par la REA.

LES EAUX DE BAINNADE

Le port de Nice est titulaire d'une certification ISO 14001 qui garantit l'engagement dans une démarche de management environnemental

Le port de Nice est géré par la Métropole et est certifié ISO 14001 sur une démarche de management environnemental. Le port de Nice s'attache, dans le cadre de ses activités, à garder une bonne qualité du plan d'eau. A cette fin :

- Les plaisanciers ont des équipements à leur disposition.
- Des analyses réalisées 6 fois par an sur des points spécifiques (aires de carénage, stations de ravitaillement, rejet des eaux pluviales). Si dépassement de valeurs seuils, les services métropolitains sont sollicités.
- La mise en place de services points propres (déchets dangereux issus des activités de carénages)
- Des actions de prévention des pollutions accidentelles : la CCI possède des barrages en cas de pollution accidentelle et a mis en place des procédures d'intervention spécifiques
- Un volet sensibilisation des plaisanciers à l'usage des écoproduits biodégradables (nettoyage des navires)

→ Les ports ont la volonté de mettre en place des équipements économes en eau et étudient actuellement le recours à des dessalinisateurs en accordant une vigilance particulière à l'absence de dégâts sur la biodiversité.

Les scrubbers : dispositif, installé dans les cheminées, qui filtre les fumées d'échappement des moteurs. (+ d'infos dans un Article rédigé par l'association Surfrider)

Dr [REDACTED] : « *plusieurs études montrent les **conséquences néfastes** de l'utilisation des scrubbers pour l'environnement marin, qui relarguent des fumées riches en soufre, quelles perspectives ? quels liens avec le GREC Sud a récemment étudié l'impact des scrubbers sur la biodiversité ?* »

→ Si les rejets liquides d'effluents issus des scrubbers en milieu marin ont fait l'objet d'une interdiction récente, les mesures de contrôles de police ne semblent pas clarifiées sur ces aspects, puisque cette réglementation n'apparaît pas toujours respectée (cf Article Nice Matin - Plainte déposée contre X début mars pour la mise en danger d'autrui)

→ Le service ressource de la REA est en lien direct avec le GREC Sud. La REA dispose d'un outil de modélisation qui permet de modéliser le fonctionnement de la nappe du Var. Les scénarii et projections du GREC sont pris en compte dans les entrées du modèle mathématique servant à cette modélisation.

Le projet HZP

En 2021, la Ville de Nice a adopté son projet HZP (Horizon Zéro Plastique) dont l'objectif est d'identifier les fuites de plastiques qui sont susceptibles de survenir dans le milieu naturel (macro et micro-plastiques).

A ce titre, Eau d'Aur a fait l'acquisition de matériels qui vont venir renforcer les équipements de l'Observatoire du Développement Durable (ODD) par l'investissement dans des analyseurs de microplastiques qui évaluent la présence de microplastiques dans les eaux usées traitées.

En effet, les fuites de microplastiques dans le milieu naturel se font par les stations d'épuration, notamment par les rejets d'eaux pluviales qui ruissellent sur les surfaces urbaines et qui se chargent en polluants, devenant ainsi un danger pour l'environnement.

D'autre part, la pollution se fait via le relargage dans les eaux usées de milliers de microparticules qui se détachent des vêtements synthétiques au cours du lavage en machine. Haliotis fait le constat de 80 milliards de microfibrilles qui rentrent par jour dans la station dont 8 milliards qui en sortent et qui vont ainsi impacter la méditerranée → c'est un réel enjeu environnemental.

A ce jour, il n'existe pas de prélèvement spécifique pour la mesure des microplastiques dans les eaux de baignade.

Un projet est en cours, en collaboration avec l'ODD et le CHU de Nice visant à mener des actions de réduction des flux de produits médicamenteux rejetés par les établissements de santé.

EN RESUME, 4 ACTIONS PRINCIPALES SE SONT DEGAGEES SUITE A CET ECHANGE :

Action 1 : Inciter le public à limiter les pertes et gaspillages en eau

- Auprès du jeune public
- Auprès des professionnels de santé
- Auprès du grand public

Action 2 : Lutter contre les microplastiques

- Inciter au changement de comportements en vue de limiter notre consommation de plastiques, en complémentarité avec le projet Horizon Zéro Plastique
 - o Opter pour le vrac, l'emballage papier ou carton, vaisselle réutilisable
 - o Boire de l'eau du robinet
 - o Consommer et porter des vêtements en matières naturelles plutôt qu'en synthétique

Action 3 : Améliorer la préservation de la biodiversité marine

- Améliorer l'observation des impacts potentiels de la surmédication sur la qualité de l'eau, la gestion des déchets médicamenteux domestiques, l'efficacité des filtres à eau individuels
- Cartographier les rôles et responsabilités des acteurs clés de l'eau
- Renforcer la coordination entre les différents acteurs de l'eau

Action 4 : Lutter contre le saturnisme hydrique chez l'enfant et la femme enceinte

- Réaliser des études de repérage de cas de saturnisme d'origine hydrique
- En lien avec la DD 06 ARS, la PMI, dès la réception d'une déclaration obligatoire d'un cas de saturnisme, d'une situation d'exposition au plomb, expertiser les anomalies décrites et instruire les dossiers selon la procédure adaptée relevant du Règlement Sanitaire Départemental ou du code de la santé publique

3.3.3. CR du GT3 sur la lutte anti-vectorielle

RAPPEL DE LA METHODE

Afin d'élaborer le PLASE, il a été décidé, suite à une phase d'analyse documentaire et d'échanges semi-directifs, de mettre en place des groupes de travail dont le but est de définir des objectifs opérationnels et de faire de propositions d'actions qui seront validées en comité de pilotage.

La réunion de ce jour a permis de faire émerger des réflexions qui seront enrichies lors des prochains échanges (visioconférence et électroniques) pour donner lieu à des fiches actions concrètes.

INTRODUCTION

Mme [REDACTED] introduit la réunion en rappelant les ambitions du plan local d'actions en santé environnementale et en soulignant la démarche subsidiaire et partenariale dans laquelle il s'inscrit. La mise en place des actions du PLASE doit s'enrichir des initiatives, projets, expériences d'ores et déjà menées en matière de santé environnementale. Ceux-ci ont fait l'objet de la discussion qui s'est tenue ce jour, ayant abouti à des pistes de réflexions.

SYNTHESE DES ECHANGES

M. [REDACTED] rappelle les sujets sur lesquels l'agence de sécurité sanitaire s'est impliquée, notamment une étude portant sur les effets du changement climatique sur les vecteurs et les maladies vectorielles. A ce titre, une quinzaine de vecteurs et pathologies associées ont été étudiés. Cette étude a notamment été motivée par une recrudescence de cas de dengue autochtone dans les Alpes-Maritimes qui apparaît comme étant une priorité de santé publique sur le territoire.

Le Dr [REDACTED] rappelle que le virus de la dengue, transmis par les moustiques du genre *Aedes* (*Aedes aegypti* et *Aedes albopictus*, appelé moustique tigre) constitue une source de préoccupation majeure pour la santé publique et particulièrement au sein de notre territoire. Elle rappelle la création de « Mouskit » (+ d'infos : <https://www.mouskit.org/>) kit pédagogique de lutte contre l'*Aedes albopictus* dans le cadre du PRSE 3 et porté par le CRES PACA. Il a pour objectif d'améliorer les connaissances des 9-15 ans sur les moustiques de promouvoir de nouveaux comportements individuels et collectifs.

A la demande du 1er adjoint de la ville de Nice, l'Agence de Sécurité Sanitaire a mis en place, en lien avec le service LAV, la maison de l'habitant et le CCAS de Nice un guichet unique pour sensibiliser la population aux risques liés à la présence de punaises de lits. Si un financement a été attribué par l'ARS pour mener ces actions de communication, il semble que leur mise en œuvre soit aujourd'hui limitée en raison d'un manque de moyens RH.

Ce constat est également perceptible concernant la mise en œuvre d'autres actions qui n'ont pas pu aboutir, notamment la réintroduction des libellules, prédateurs naturels moustiques dans les espaces verts.

Dr [REDACTED] et Mr [REDACTED] alertent de la même façon quant à l'augmentation du risque de maladies vectorielles comme la borréliose de Lyme, transmissible par les piqûres de tiques, dont les symptômes sont parfois semblables à ceux provoqués par d'autres pathologies. (+ d'infos : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-a-transmission-vectorielle/borreliose-de-lyme/la-maladie/>)

Sur la problématique des espèces nuisibles à la santé humaine, la prolifération d'espèces animales et végétales provoquée par le changement climatique constitue un enjeu de santé environnementale. En ce sens, le service de la LAV de la Ville de Nice effectue des opérations de dératisation, désinfection et désinsectisation sur le domaine public. (si la nuisance relève du domaine privé, il en va de la responsabilité de l'inspection de salubrité). Mme [REDACTED] et Mr [REDACTED] soulignent la baisse drastique de sollicitations liées à des problématiques insectes et une augmentation des alertes liées aux problématiques rongeurs.

A ce titre, plusieurs actions sont mises en œuvre par la LAV sur le territoire Niçois :

- **Des actions de communication**
 - o Via des flyers, affiches visibles dans les pharmacies délivrant des conseils sur les bons gestes à adopter face à la présence de punaises de lit

- Via des supports d'information à destination des jeunes écoliers, en lien avec la direction de l'éducation pour mener des interventions en milieu scolaire afin de prévenir la prolifération des rongeurs
- **Des actions de surveillance** par l'installation de postes d'appâtage destinés à la surveillance, au contrôle et au traitement des rats (boîtes rigides destinées à protéger les appâts dans le cadre de la lutte contre les rats). Un projet à venir : la mise en place courant mai 2023 de postes d'appâtage intégrées couplés au mobilier de propreté urbaine dans certains endroits sensibles de la ville.
- **Des actions de traitement d'anticipation** visant à éliminer les déchets présents sur les berges de ravines qui constituent parfois des gîtes larvaires.

Pour l'ensemble des participants, la nécessité de mieux communiquer, sensibiliser, former et informer apparaît essentielle pour favoriser l'appropriation par le plus grand nombre et par les acteurs relais, des enjeux sanitaires liés à l'environnement sur la santé.

C'est pourquoi Dr [REDACTED] suggère la possibilité d'unifier la communication de la ville en créant un portail dédié sur le site internet de la Ville. La création d'un tel portail de diffusion permettrait aux citoyens d'avoir la possibilité de consulter à tout moment les informations pratiques relatives aux gestes à adopter, aux méthodes de prévention et de traitement visant à lutter contre les nuisibles.

Mr [REDACTED] suggère de diffuser de l'information sur ces thématiques au travers de l'implication de la direction de la santé au sein des Ateliers Santé Ville (ASV).

Enfin, Dr [REDACTED] rappelle le phénomène de périurbanisation lié au développement du tourisme qui a un fort impact sur l'environnement naturel et sur les villes du territoire. Selon le Portrait Santé Environnement réalisé par l'ORS PACA en 2021, le tourisme constitue le principal secteur d'activité de la métropole et l'afflux touristique engendre une saturation majeure des espaces naturels (plages, sentiers de randonnées), des espaces verts des communes (parcs, squares...) ainsi que des réseaux routiers et des transports en commun, dont les capacités sont déjà contraintes. Le tourisme pose également la problématique de la gestion des ressources en eau et en énergie principalement.

EN SYNTHÈSE, 4 OBJECTIFS PRINCIPAUX SE SONT DÉGAGÉS SUITE À CET ÉCHANGE :

1. Limiter l'implantation du moustique tigre *Aedes albopictus* sur le territoire Niçois par : la réintroduction d'espèces prédatrices (libellules entre autres) ; une meilleure communication / sensibilisation auprès du public ; une veille à la surveillance entomologique réalisée par l'Agence de Sécurité Sanitaire
 - **Partenaires** : Agence de Sécurité Sanitaire, Agence Régionale de Santé, Professionnels Experts
2. Prévenir l'occurrence des cas autochtones de la borréliose de Lyme par des actions de formation et de sensibilisation auprès des professionnels de santé et du grand public
 - **Partenaires** : Agence de Sécurité Sanitaire, Agence Régionale de Santé, Professionnels Experts

3. Mieux prévenir les risques sanitaires liés aux nuisibles (rats, punaises de lit) par une communication auprès du public incitant à adopter des comportements adaptés en vue d'assurer un espace public propre, notamment par l'élaboration d'un guide de recommandations
 - **Partenaires** : Agence de Sécurité Sanitaire, Agence Régionale de Santé, Professionnels Experts, direction de l'habitat (VDN), direction de l'hygiène publique et de la LAV (VDN)
4. Soutenir les actions de formation, d'information et de sensibilisation existantes
 - **Partenaires** : Agence de Sécurité Sanitaire, Agence Régionale de Santé, Professionnels Experts, direction de l'habitat (VDN), direction de l'hygiène publique et de la LAV (VDN)

3.3.4. CR du GT4 sur l'UFS et l'habitat

RAPPEL DE LA METHODE

Afin d'élaborer le PLASE, il a été décidé, suite à une phase d'analyse documentaire et d'échanges semi-directifs, de mettre en place des groupes de travail dont le but est de définir des objectifs opérationnels et de faire de propositions d'actions qui pourront constituer le PLASE dans le cadre du périmètre défini pour chaque GT.

La réunion de ce jour a permis de faire émerger des réflexions qui seront enrichies lors des prochains échanges (visioconférence et électroniques) pour donner lieu à des fiches actions concrètes.

INTRODUCTION

M. [REDACTED] introduit la réunion en rappelant les ambitions du plan local d'actions en santé environnementale et en soulignant la démarche subsidiaire et partenariale qu'il porte. La mise en place des actions du PLASE doit s'enrichir des initiatives, projets, expériences d'ores et déjà menées en matière de santé environnement. Ceux-ci ont été fait l'objet de la discussion qui s'est tenue ce jour, ayant abouti à des pistes de réflexions.

SYNTHESE DES ECHANGES

Les échanges se portent prioritairement sur les conditions du logement, déterminant majeur de la santé de la population. Pour rappel, Santé Publique France estime que :

- Le fait d'habitat dans un logement dégradé conduit à un processus de stigmatisation et de dégradation sociale
- Certaines personnes vulnérables (personnes âgées ou enfants) sont particulièrement sensibles aux conditions dégradées de leur habitation.
- Le logement est un important déterminant des inégalités sociales et territoriales de santé
- Le mal-logement est une cause possible de mortalité.

Dr [REDACTED], Dr [REDACTED] et Mme [REDACTED] s'interrogent sur l'éventualité de déterminer un quartier Niçois pour en faire un territoire, « expérimental », « laboratoire » au sein duquel serait mis en place un modèle d'urbanisme « favorable à la santé ». A cet égard, Mme [REDACTED]

évoque la démarche « Quartiers résilients » de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Selon les termes de l'ANRU, un quartier résilient est un « quartier dont les acteurs (politiques, entreprises, habitants) ont pris conscience des vulnérabilités et des ressources et ont engagé des transformations renforçant les capacités d'anticipation, de réaction et d'adaptation, pour préserver les fonctions essentielles (logement, alimentation, santé, transport, éducation ...) quelles que soient les perturbations. »

Les villes qui s'engagent dans cette démarche font ainsi l'objet d'un accompagnement privilégié pour faire de la rénovation de logement et pour mieux travailler sur les questions liées à la santé et l'inclusion. Enfin, davantage touchés par les changements climatiques et leurs conséquences, les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont les quartiers principalement ciblés pour ces démarches.

A Nice, c'est le quartier de l'Ariane qui est en lice dans le cadre du programme « quartiers résilients » pour bénéficier d'un tel accompagnement qui s'étend à l'horizon 2028.

(+ d'infos : [Visite guidée : que trouve-t-on dans un quartier résilient ? | ANRU - Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine](#))

Concernant l'habitat social, M. [REDACTED] souligne les difficultés d'accès au logement et rappelle la réduction de l'offre de logements sociaux face à une augmentation de la demande pour ce type de logement. Aujourd'hui, Nice fait l'objet d'environ 26 000 demandes de logements sociaux. Par ailleurs, le développement de la location saisonnière due au phénomène touristique, par son impact sur le parc de logement contribue à tendre le marché du logement. M. [REDACTED] rappelle à ce titre l'obligation pour les propriétaires d'effectuer une déclaration de changement d'usage auprès de la ville.

(+ d'infos : [L'article L631-7 du code de la construction et de l'habitation soumet à autorisation préalable le changement d'usage des logements destinés à la location saisonnière : « Le fait de louer un local meublé destiné à l'habitation de manière répétée pour de courtes durées à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile constitue un changement d'usage. » \)](#)

Toujours sur la question de l'habitat, M. [REDACTED] évoque l'existence du **référentiel de qualité de construction de logements et du cadre de vie** qui propose, en partenariat avec les promoteurs constructeurs du territoire et les bailleurs sociaux, d'améliorer le cadre de vie des citoyens en réorientant les critères de construction par rapport aux usages et besoins des occupants des logements, tout en préservant une production de logement économiquement abordable. Celui-ci couvre notamment les objectifs suivants :

- Le confort du logement en tant que tel : taille, espaces extérieurs, ventilation, orientation
- Le « vivre ensemble », relatif à la mixité sociale, espaces communs
- L'adaptation du logement au climat méditerranéen et la lutte contre les îlots de chaleur urbains

- L'intégration du bâtiment dans son environnement par l'incitation des promoteurs à recourir à des matériaux durables pour un confort acoustique et thermique

D'autre part, le service performance énergétique, piloté par M. [REDACTED] est à l'origine de la création, en juin 2021, d'un guichet de la rénovation énergétique. Celui-ci accompagne le public, des propriétaires, co-propriétaires ainsi que des PME qui souhaitent s'engager dans un projet de travaux de rénovation énergétique de leur habitat dont l'aboutissement permettra un gain énergétique. Cet accompagnement comporte plusieurs volets, couvrant la démarche de rénovation de A à Z : information, conseil, diagnostic, préconisations, accompagnement à la réalisation des dossiers de travaux, financement, démarrage des travaux.

Cette initiative se distingue des séances de conseil d'architecture urbaine (SCAU) mises en place dans le cadre de la charte pour la qualité de la production immobilière et la performance énergétique des bâtiments. Celles-ci ont vocation à délivrer des séances « conseil » auprès des promoteurs immobiliers pour co-produire des opérations immobilières en amont du dépôt de permis de construire.

Enfin, M. BAGNOLET rappelle également que la densité du tissu urbain et le cadre de vie des habitants est impacté par le bruit. A ce titre, le 3ème Plan Prévention de Bruit dans l'Environnement (PPBE) de la Métropole a été approuvé en juillet 2019 et élaboré par le service Air Bruit Monitoring Urbain. Son plan d'actions doit être mis à jour d'ici 2023 pour passer en consultation publique en 2024.

Concernant la nature en ville, l'Agence de Sécurité Sanitaire, en lien avec Pr [REDACTED], a engagé une étude botanique sur la re-végétalisation. Celle-ci a notamment l'objectif d'avoir un impact positif sur l'environnement via les bienfaits des plantes. En effet, les espaces verts dans les milieux urbains présentent de nombreux avantages pour l'état de santé. Une récente étude a été menée par l'Institut pour la santé globale de Barcelone, visant à évaluer les effets de la nature et plus précisément des espaces verts sur la santé. Ils ont établi en ce sens une règle précise dite « 3-30-300 » stipulant que chaque citoyen doit pouvoir voir au moins trois arbres depuis son domicile, vivre dans un quartier où 30% de l'espace au moins, est arboré et habiter à moins de 300 mètres d'un parc ou d'une forêt. (+ d'infos : <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0013935122017145>)

Par ailleurs, la ville de Nice s'est d'ores et déjà engagée par la mise en place de plusieurs jardins potagers pédagogiques au sein de la ville dans le cadre de l'objectif de développement durable n°2 des Nations Unies visant notamment à assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable. (+ d'infos : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/hunger/>).

Dans ce cadre, les jardins s'attachent à créer des conditions favorables à l'accueil de la biodiversité et à lutter contre les espèces invasives et allergènes.

Enfin, la thématique des ressources en eau constitue une préoccupation majeure partagée par l'ensemble des participants et se trouve particulièrement liée au tourisme. Selon le portrait santé environnement dressé par l'observatoire régional de la santé en 2021, la demande en eau au sein de la Métropole présente une forte saisonnalité due à la fréquentation touristique estivale sur le littoral et a besoin en eau d'irrigation qui atteignent leur maximum en été. Ce pic

intervient au moment même où les débits sont au plus bas. A l'avenir, le territoire métropolitain pourrait risquer de manquer d'eau pour la consommation humaine en été, lié à l'augmentation saisonnière des populations et des consommations face aux changements climatiques.

A cet égard, la ville de Nice a lancé un dispositif expérimental de réutilisation des eaux de traitement des stations d'épuration sur des zones d'arrosage et sur des secteurs moins urbanisés. Contrairement à ce que l'on pourrait le croire, Mme [REDACTED] précise que la question de la ressource en eau est très plurielle et que les logements n'en sont pas les plus grands consommateurs.

EN RESUME, 3 ACTIONS PRINCIPALES SE SONT DEGAGEES SUITE A CET ECHANGE :

1. Promouvoir l'initiative de rénovation urbaine à l'œuvre au sein du quartier de l'Ariane, qui pourrait bénéficier de l'accompagnement ANRU « Quartier résilient » intervenant dans tous les champs de la santé environnementale.
 - **Partenaires** : Agence d'Urbanisme Azuréenne, ANRU, ADEME, Agence Régionale de Santé, direction de l'habitat, direction de la performance énergétique, Agence de sécurité sanitaire, professionnels experts.
2. Améliorer la santé des Niçois en construisant une politique de santé environnementale au sein de l'ensemble des politiques d'aménagement existantes, en portant une attention particulière sur l'exposition au bruit et l'habitat
 - **Partenaires** : Agence d'Urbanisme Azuréenne, ANRU, ADEME, Agence Régionale de Santé, direction de l'environnement, direction de l'habitat, direction de la performance énergétique, Agence de sécurité sanitaire, professionnels experts, service Air Bruit Monitoring urbain
3. Promouvoir la démarche de nature en ville et de l'étude de son impact sur la santé
 - **Partenaires** : Agence d'Urbanisme Azuréenne, Agence Régionale de Santé, direction de l'environnement, direction de l'habitat, direction de la performance énergétique, Agence de sécurité sanitaire, professionnels experts, Direction des Espaces Verts

3.3.5. CR du GT5 sur l'Alimentation

RAPPEL DE LA METHODE

Afin d'élaborer le PLASE, il a été décidé, suite à une phase d'analyse documentaire et d'échanges semi-directifs, de mettre en place des groupes de travail dont le but est de définir des objectifs opérationnels et de faire de propositions d'actions qui pourront constituer le PLASE dans le cadre du périmètre défini pour chaque GT.

La réunion de ce jour a permis de faire émerger des réflexions qui seront enrichies lors des prochains échanges (visioconférence et électroniques) pour donner lieu à des fiches actions concrètes.

INTRODUCTION – TOUR DE TABLE

M. [REDACTED] introduit la réunion en rappelant les ambitions du plan local d'actions en santé environnementale et en soulignant la démarche subsidiaire et partenariale qu'il porte. La mise en place des actions du PLASE doit s'enrichir des initiatives, projets, expériences d'ores et déjà menées en matière de santé environnement. Ceux-ci ont été fait l'objet de la discussion qui s'est tenue ce jour, ayant abouti à des pistes de réflexions.

SYNTHESE DES ECHANGES

Mme [REDACTED], en charge de l'élaboration du PAT de la Métropole Nice Côte d'Azur introduit les échanges par la présentation des enjeux du PAT, dont le premier COPIL s'est tenu le 12 avril dernier.

Pour rappel, les projets alimentaires territoriaux (PAT) selon les termes du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire : les PAT ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.).

Aujourd'hui, 30% des émissions de gaz à effet de serre sont issues des importations de denrées alimentaires. C'est dans le cadre de la réduction de ces émissions que le PAT a été lancé. Si des temps de concertation se sont tenus courant 2021 et 2022, l'élaboration du PAT a été reprise par Mme [REDACTED]. Au même titre que le PLASE, il est co-construit avec près de 150 acteurs du territoire venant de tout horizon (, chambre de l'agriculture, agriculteurs, acteurs de la transformation des produits, la restauration collective, acteurs luttant contre la précarité, éducation à l'alimentation durable).

Le PAT cherche à mettre en place des actions pour répondre aux mesures de la loi EGalim, qui impose au moins 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques au 1er janvier 2022 pour la restauration scolaire. En ce sens, Mme [REDACTED] rappelle les grands enjeux du PAT, à savoir :

- La restauration collective,
- L'approvisionnement local de produits biologiques,
- La lutte contre le gaspillage alimentaire (Mme [REDACTED] rappelle que près d'un tiers de ce qui est produit est jeté),
- La lutte contre la précarité alimentaire,
- La sensibilisation du grand public.

Mme [REDACTED] souligne la nécessité de créer du lien entre les associations, disposant d'une grande capacité d'agir qui pourrait être davantage développée. Mme [REDACTED] souligne notamment le fait qu'une meilleure interconnaissance permettrait une meilleure utilisation des moyens et des ressources mis à leur disposition. Le recours à des mutualisations de la logistique (notamment de camions) pour l'approvisionnement est un exemple.

+ d'infos : *la loi EGalim, s'appelle en réalité « loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous ». Il s'agit d'une loi française de 2018 issue des Etats Généraux de l'alimentation lancés en 2017. Elle poursuit plusieurs objectifs :*

- *Rémunérer justement les producteurs pour leur permettre de vivre dignement de leur travail*
- *Renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle de produits alimentaires*
- *Favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous,*
- *Renforcer les engagements sur le bien-être animal*
- *Réduire l'utilisation du plastique dans le domaine alimentaire*

Mme [REDACTED] représentant l'Agence Régionale de Santé rappelle que le PAT doit s'articuler avec les objectifs du projet régional de santé (PRS) élaboré par l'ARS et particulièrement avec la politique de prévention, sur les volets liés aux parcours de soins, à la prise en charge des personnes atteintes de maladies chroniques, à l'alimentation.

M. [REDACTED], présente la Fédération des Associations et Corporations Étudiantes des Alpes-Maritimes (FACE 06), composée d'étudiants engagés sur des projets solidaires et couvrant une communauté de près de 40 000 étudiants, répartis au sein de 40 associations implantées au sein de la Métropole. Dans le cadre de la lutte contre la précarité étudiante, la FACE 06 porte deux projets phares :

- **L'AGORAé**, épiceries solidaires, dont la première a été ouverte il y a une dizaine d'année et une deuxième en décembre 2022. Celles-ci proposent l'accès à des produits variés, moyennant une participation financière à 15% du prix du marché.
- **Le restaurant solidaire** proposant un repas complet, gratuit, à raison de deux fois par semaine auprès d'une cinquantaine d'étudiants. Ce restaurant est le fruit d'un partenariat avec la cuisine centrale de la Ville de Nice.

(+ d'infos : <https://www.face06.com/>)

Dans le cadre des activités qu'elle porte, la FACE 06 collabore avec Centre EUROPE DIRECT Nice Côte d'Azur.

+ d'infos : *EUROPE DIRECT est un label attribué par la Commission européenne à des structures locales, afin qu'elles deviennent un intermédiaire entre les citoyens et les institutions de l'Union européenne. Les Centres EUROPE DIRECT sont ainsi des relais officiels d'information sur l'UE dans les Etats membres et sont hébergés par des structures actives dans le domaine de l'information au grand public (collectivités territoriales, associations).* (<https://europedirect.nicecotedazur.org/qui-sommes-nous/centre-europe-direct-nice-cote-dazur/>)

Par ce biais, la FACE 06 accède à des outils pédagogiques et bénéficie d'un soutien pour animer des sessions de formation et d'animation en milieu scolaire (lycées notamment) et universitaire.

Toutefois, M. [REDACTED] fait état de certains freins liés d'une part à un manque de savoirs techniques combinée à une connaissance insuffisante des acteurs de l'écosystème et d'autre part à une image parfois stigmatisante. En effet, M. [REDACTED] souligne le fait que les épiceries souffrent d'une image de précarité : selon lui un nombre « important » d'étudiants qui en auraient besoin ne s'y inscrivent pas.

Aujourd'hui, l'épicerie solidaire accueille seulement 300 étudiants bénéficiaires, laissant suggérer que cette situation concerne un nombre bien plus élargi d'étudiants. Ce phénomène est d'autant plus marqué que le restaurant solidaire de la FACE 06 fait l'objet d'un flux important d'étudiants : plus de 100 personnes par semaine. M. [REDACTED] souligne également l'augmentation croissante de ce flux, avec des étudiants qui auparavant ne s'y rendaient pas, supposant ainsi une confrontation graduellement en hausse des étudiants à une précarité certaine.

A cet égard, la FACE 06 souhaite davantage s'engager dans la lutte contre la stigmatisation liée au fait d'être bénéficiaire de l'aide alimentaire et organiser des ateliers traitant de l'environnement en lien avec la santé.

Mme [REDACTED] évoque l'implantation de l'association VRAC dans plusieurs villes françaises et notamment à Marseille. L'association VRAC défend l'accès à une alimentation durable et de qualité pour toutes et tous, quels que soient les moyens financiers ou la localisation géographique des personnes. VRAC défend également un mode d'action basé sur le « faire ensemble » et la mixité sociale, à travers la mise en place de groupements d'achat reposant sur l'engagement des habitant.e.s et leur implication dans la gouvernance. Ainsi, les personnes deviennent actrices de leur choix de consommation alimentaire et au-delà, actrices des choix de l'association. Enfin, VRAC défend la mise en place de systèmes agricoles soutenables et équitables, viables pour les producteurs et sains pour les mangeurs.

(+ d'infos : <https://vrac-asso.org/>)

En termes d'engagement dans une **démarche pour une agriculture et une alimentation de proximité**, la Ville de Nice s'est d'ores et déjà engagée dans la mise en place de plusieurs jardins potagers pédagogiques dans le cadre de l'objectif développement durable n°2 des Nations Unies visant notamment à assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable. Mme [REDACTED] rappelle l'action portée dans le cadre du PAT relative à la notion de « ville comestible », visant à planter des végétaux (légumes, fruitiers) dans des bacs de plantation ou jardinières en hauteur. Elle précise que l'ensemble des terrains appartenant à la ville de Nice ont été investis et que l'enjeu est désormais d'aller vers les terrains privés. M. [REDACTED] évoque ainsi la possibilité de travailler sur cet axe concernant les terrains appartenant à l'université.

EN RESUME, 4 ACTIONS PRINCIPALES SE SONT DEGAGEES SUITE A CET ECHANGE :

La réunion de ce jour a permis de faire émerger des réflexions qui seront enrichies lors des prochains échanges (visioconférence et électroniques) pour donner lieu à des fiches actions concrètes.

1. **Renforcer les engagements des décideurs** par une meilleure sensibilisation des élus, décideurs politiques aux enjeux sanitaires, environnementaux, économiques, sociaux, culturels, climatiques en vue de développer un système alimentaire territorial durable qui permettra de produire une alimentation de qualité, de saison et de proximité, en lien avec le PAT.
 - **Partenaires** : direction Agriculture et Montagne (service agriculture, circuits courts et coopération) de la Métropole, professionnels experts, associations

2. **Promouvoir une alimentation saine et durable auprès du grand public et en milieu scolaire**
 - Auprès du grand public : Mettre en place des campagnes d'information, évènements, auprès du grand public sur ce qu'on entend par alimentation saine et équilibrée, en vue de prévenir les risques de surpoids et d'obésité
 - En milieu scolaire : Mettre en place un programme de sensibilisation en milieu scolaire (en classe, ou dans le cadre de visites de ferme) en vue :
 - D'éveiller l'esprit critique des enfants vis-à-vis de leurs choix alimentaires
 - Apporter des éléments de compréhension aux enfants permettant de renforcer leurs compétences pour :
 - Faire des choix alimentaires respectueux des ressources naturelles (en abordant la provenance des produits alimentaires, la valorisation des produits locaux en faisant le lien avec la saisonnalité, l'impact du transport, les modes de production et leurs impacts sur les ressources naturelles – notamment qualité de l'eau et biodiversité)
 - Faire des choix alimentaires sains et équilibrés favorables à une bonne santé (en abordant l'équilibre alimentaire, les différences entre aliments frais et transformés...)
 - Avoir une activité physique régulière
 - Former, sensibiliser, outiller les enseignants sur les enjeux de l'alimentation durable et de la nutrition afin qu'ils soient en capacité d'apporter des contenus pédagogiques aux enfants.
 - **Partenaires** : direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Provence-Alpes-Cote d'Azur (DRAAF PACA), associations (méditerranée 2000 (<https://www.mediterranee2000.org/>)), associations de consommateurs et étudiantes, ARS, direction Agriculture et Montagne (service agriculture, circuits courts et coopération) de la Métropole,

3. Favoriser l'accès à une nourriture saine, abordable, de qualité et locale, notamment via le soutien de projets logistiques d'approvisionnement en produits locaux et de qualité en vue de :
 - Permettre l'instauration de produits durables et de proximité dans la restauration collective (collectivités territoriales et autres établissements publics ou privés)
 - Accompagner les acteurs souhaitant introduire ou développer des circuits alimentaires de proximité

4.1.3. Taux de participation aux dépistages organisés

Dépistage du cancer du sein						
Nice (06)	Taux			Différence entre Nice et		
	Alpes-Maritimes (06)	Provence-Alpes-Côte-d'Azur	France	Alpes-Maritimes (06)	Provence-Alpes-Côte-d'Azur	France
62,8%	64,4%	63,2%	63,1%	-1,6	-0,4	-0,4
37 463 pat.						

Dépistage du cancer colorectal						
Nice (06)	Taux			Différence entre Nice et		
	Alpes-Maritimes (06)	Provence-Alpes-Côte-d'Azur	France	Alpes-Maritimes (06)	Provence-Alpes-Côte-d'Azur	France
23,1%	26,3%	28,7%	33,4%	-3,2	-5,6	-10,3
19 819 pat.						

Dépistage du cancer du col de l'utérus						
Nice (06)	Taux			Différence entre Nice et		
	Alpes-Maritimes (06)	Provence-Alpes-Côte-d'Azur	France	Alpes-Maritimes (06)	Provence-Alpes-Côte-d'Azur	France
50,1%	52,7%	50,1%	53,1%	-2,6	0	-3
51 024 pat.						

VIII. Résumé

Marquée par des enjeux socio-sanitaires et environnementaux importants, Nice se caractérise par un tissu urbain et démographique particulièrement dense. Elle fait partie des cinquantes communes les plus polluées au monde et est fortement soumise aux effets du changement climatique : un fort ensoleillement, une sécheresse et une chaleur estivale susceptibles d'affecter la nature et la population. Nice connaît aussi de fortes disparités sociales et des indicateurs socio-économiques défavorables. Enfin, l'état de santé global des Niçois présente plusieurs fragilités.

Ainsi, au regard du rôle de la collectivité dans la promotion d'un cadre de vie sain, dans quelle mesure un plan de politiques publiques en santé environnementale permettrait d'améliorer la santé globale de la population ?

Aujourd'hui, développer un environnement favorable à la santé est un enjeu majeur, dont la Ville de Nice souhaite se saisir. Cette ambition nécessite d'agir par le biais des politiques d'urbanisme, de l'habitat, d'aménagement, de gestion de l'eau etc. [...]. Une étude de santé environnementale poussée sur les spécificités inhérentes à la commune de Nice s'est alors avérée nécessaire pour décrire la situation à l'échelle de la Ville. Cette étude a été complétée par la formulation de propositions d'actions à mettre en œuvre sur le territoire en vue d'apporter des réponses aux problématiques de santé environnementale identifiées. L'ensemble de ces travaux constitue le plan local d'actions en santé environnementale (PLASE) de la Ville de Nice. Celui-ci a impliqué la mobilisation des ressources du territoire : services municipaux, institutions, associations, citoyens, sollicités dans le cadre d'entretiens et de groupes de travail thématiques. Le recueil des informations qualitatives a permis de croiser les points de vue des partenaires et de faire émerger un plan d'actions qui respecte un principe de subsidiarité.

Les résultats consistent en l'élaboration d'un portrait santé environnement du territoire Niçois, l'identification des enjeux de santé environnementale et la formulation de propositions d'actions. Le PLASE est donc le fruit d'une initiative locale inédite pour la Ville de Nice. Si son élaboration a pu être facilitée au regard de la multiplicité et de la diversité des compétences présentes sur le territoire, il s'est heurté à certaines limites qui auraient pu être anticipées et qui témoignent d'une culture de la santé environnementale insuffisamment partagée : un soutien politique insuffisant, un manque de ressources documentaires sur les inégalités sociales et territoriales de santé à l'échelle IRIS et enfin, un manque d'association des usagers à la démarche. Le partage de cette expérience auprès de communes souhaitant s'engager dans une telle démarche permettrait de mieux communiquer en amont du projet afin d'impulser une volonté politique forte et in fine de favoriser une démarche globale de santé publique.

IX. Abstract

Marked by major social, health and environmental challenges, Nice is characterized by a particularly dense urban and demographic fabric. It is one of the fifty most polluted municipalities in the world, and is heavily exposed to the effects of climate change: high levels of sunshine, drought and summer heat are likely to affect both nature and the population. Nice also suffers from strong social disparities and unfavorable socio-economic indicators. Finally, the overall state of health of the people of Nice presents a number of vulnerabilities.

So, in view of the community's role in promoting a healthy living environment, to what extent would a public policy plan on environmental health help to improve the population's overall health?

Today, developing an environment conducive to health is a major challenge that the City of Nice wishes to seize. This ambition requires action through urban planning, housing, development and water management policies, etc. [...]. An in-depth environmental health study on the specific characteristics of the Nice municipality was therefore necessary to describe the situation on a city-wide scale. This study was completed by the formulation of proposals for actions to be implemented in the area in order to respond to the environmental health issues identified. The result is the City of Nice's Local Environmental Health Actions Plan (PLASE). This involved the mobilization of local resources: municipal services, institutions, associations and citizens, who were approached through interviews and thematic working groups. Gathering qualitative information enabled us to cross-reference partners' points of view, and to draw up an action plan that respects the principle of subsidiarity.

The results consisted in drawing up an environmental health portrait of the Nice area, identifying environmental health issues and formulating proposals for action. The PLASE is therefore the fruit of an unprecedented local initiative for the City of Nice. While its development may have been facilitated by the multiplicity and diversity of skills present in the area, it came up against certain limitations that could have been anticipated, and which testify to a culture of environmental health that is insufficiently shared: insufficient political support, a lack of documentary resources on social and territorial inequalities in health at the IRIS scale, and finally, a lack of user involvement in the process. Sharing this experience with other municipalities wishing to embark on such an approach would enable better communication upstream of the project, in order to foster a strong political will and ultimately promote a global public health approach.